



# **CHARTRE DU PAYS DES 7 RIVIERES**

**JUIN 2003**

Association du Pays des 7 Rivières –  
Maison de Pays – Place du Souvenir Français – BP 26 – 70190 RIOZ

Tél : 03 84 91 95 04 – Fax : 03 84 91 88 34 –  
Courriel : [association@pays-des-7-rivieres.org](mailto:association@pays-des-7-rivieres.org)

# SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 1 - PRESENTATION DU TERRITOIRE .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1 - IDENTITE DU PAYS .....</b>	<b>5</b>
<b>1.2 - PRESENTATION ADMINISTRATIVE .....</b>	<b>6</b>
<b>1.3 - PRESENTATION GEOGRAPHIQUE .....</b>	<b>7</b>
<b>1.4 - BILAN DES POLITIQUES MENEES .....</b>	<b>7</b>
1.4.1 - POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT MENEES DEPUIS 1996 .....	8
1.4.2 - BILAN EN TERME D'IMPACT ECONOMIQUE SUR LA ZONE .....	9
1.4.3 - BILAN EN TERME DE STRUCTURATION DES ACTEURS .....	10
1.4.4 - ETAPES POUR LA MISE EN PLACE DU PAYS .....	11
<b>CHAPITRE 2 - DIAGNOSTIC .....</b>	<b>13</b>
<b>2.1 - METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC PARTAGE DE TERRITOIRE .....</b>	<b>13</b>
2.1.1 - TRAITEMENT DES DONNEES CARTOGRAPHIQUES ET STATISTIQUES .....	13
2.1.2 - UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE .....	13
<b>2.2 - CADRE DE VIE .....</b>	<b>15</b>
2.2.1 - POPULATION ET EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE .....	15
2.2.1.1 - Une population en augmentation rapide .....	15
2.2.1.2 - Une augmentation de la population due à un solde migratoire positif .....	16
2.2.1.3 - Un territoire sous influence péri-urbaine .....	16
2.2.1.4 - Une population vieillissante dans les espaces les plus ruraux .....	17
2.2.1.5 - Une densité faible et une population inégalement répartie sur le territoire .....	17
2.2.2 - LOGEMENT ET HABITAT .....	19
2.2.2.1 - Une augmentation du nombre de logements concentrée autour de l'agglomération bisontine et le long de l'axe de la RN 57 .....	19
2.2.2.2 - Une prédominance des maisons individuelles, un déficit de l'habitat collectif .....	20
2.2.2.3 - Une politique de l'habitat à conforter .....	21
2.2.3 - TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS .....	23
2.2.3.1 - Un réseau routier à améliorer entre les bourgs centres .....	23
2.2.3.2 - Un secteur peu desservi par les transports collectifs, une offre de transport inadaptée .....	24
2.2.4 - ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET GESTION DE L'ESPACE .....	26
2.2.4.1 - Un environnement naturel de qualité .....	26
2.2.4.2 - Un taux de boisement élevé .....	26
2.2.4.3 - Un réseau hydrographique important .....	26
2.2.4.4 - Un patrimoine écologique protégé mais fragile .....	26
2.2.4.5 - Un cadre de vie à préserver, une gestion de l'espace à rationaliser, un patrimoine architectural insuffisamment mis en valeur .....	28

<b>2.3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>30</b>
2.3.1 - INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT	30
2.3.1.1 - L'industrie	30
2.3.1.2 - L'artisanat et le commerce	30
2.3.2 - TOURISME	34
2.3.2.1 - Des structures d'accueil et d'hébergement à améliorer	34
2.3.2.2 - Des activités de loisirs et de détente à valoriser	34
2.3.2.3 - Des actions de promotion au niveau du Pays	35
2.3.2.4 - Des acteurs du tourisme à coordonner à l'échelle du Pays	35
2.3.3 - AGRICULTURE ET EXPLOITATIONS FORESTIERES	37
2.3.3.1 - Des exploitations agricoles moins nombreuses et plus grandes	37
2.3.3.2 - Un territoire fortement marqué par l'élevage	37
2.3.3.3 - Un fort développement des EARL	38
2.3.3.4 - Une diminution du nombre d'actifs agricoles	38
2.3.3.5 - Cohabitation entre les agriculteurs et les autres ruraux	39
2.3.3.6 - De nouvelles fonctions pour l'agriculture	39
2.3.3.7 - Les exploitations forestières	39
<b>2.4 - SERVICES A LA POPULATION, EMPLOI, FORMATION ET INSERTION</b>	<b>41</b>
2.4.1 - SERVICES A LA FAMILLE ET A LA POPULATION	41
2.4.1.1 - De la petite enfance à l'adolescence	41
2.4.1.2 - Les personnes âgées	42
2.4.1.3 - La santé	42
2.4.1.4 - Les services publics	42
2.4.2 - EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS	44
2.4.3 - EDUCATION, FORMATION ET EMPLOI	47
2.4.3.1 - L'éducation	47
2.4.3.2 - L'emploi	47
2.4.3.3 - Les structures existantes localement	48
2.4.3.4 - Les actions conduites spécifiquement	48
<b>2.5 - COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION</b>	<b>50</b>
2.5.1 - POLITIQUE D'IMAGE ET PROMOTION DU PAYS	50
2.5.2 - TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	50
2.5.2.1 - Le Pays des 7 Rivières : une zone d'exclusion numérique	50
2.5.2.2 - Une couverture du territoire en téléphonie mobile insatisfaisante	51
2.5.2.3 - Des initiatives pour développer l'accès à Internet	51
<b>RESUME DU DIAGNOSTIC</b>	<b>53</b>

## CHAPITRE 3 - LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DES 7 RIVIERES..... 55

### 3.1 - LE RENFORCEMENT D'UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE S'APPUYANT SUR LES BOURGS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE \_\_\_\_ 57

3.1.1 - SOUTENIR ET RENFORCER LES STRATEGIES INDUSTRIELLES EN S'APPUYANT SUR LES POLES ECONOMIQUES.....	57
3.1.1.1 - Favoriser l'implantation, la création et le développement des entreprises.....	57
3.1.1.2 - Organiser la promotion, la prospection et la commercialisation.....	59
3.1.2 - SOUTENIR ET RENFORCER LES STRATEGIES ARTISANALES ET COMMERCIALES EN S'APPUYANT SUR LES POLES COMMERCIAUX.....	61
3.1.2.1 - Maintenir et développer les commerces, les services et l'artisanat .....	61
3.1.2.2 - Développer l'action des collectivités locales.....	63
3.1.2.3 - Assurer un maillage du territoire .....	63
3.1.3 - DEVELOPPER L'ECONOMIE TOURISTIQUE.....	65
3.1.3.1 - Développer la notoriété du territoire par la promotion touristique.....	65
3.1.3.2 - Faire du tourisme un élément moteur de l'économie locale.....	66
3.1.4 - ANTICIPER LES MUTATIONS DE L'AGRICULTURE ET DE L'EXPLOITATION FORESTIERE.....	70
3.1.4.1 - Améliorer la gestion de l'espace agricole et forestier.....	70
3.1.4.2 - Développer et valoriser les fonctions écologique, sociale et pédagogique de la forêt et de l'agriculture .....	70
3.1.4.3 - Développer et diversifier les filières agricoles et forestières.....	71
3.1.4.4 - Expliquer, informer et valoriser .....	71

### 3.2 - LA PRESERVATION D'UN CADRE DE VIE DE QUALITE \_\_\_\_\_ 72

3.2.1 - AMENAGER DURABLEMENT L'ESPACE ET PROTEGER L'ENVIRONNEMENT.....	72
3.2.1.1 - Favoriser une gestion urbaine cohérente et durable du territoire.....	72
3.2.1.2 - Protéger l'environnement.....	73
3.2.2 - RENFORCER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT .....	76
3.2.3 - CONFORTER LA VOCATION RESIDENTIELLE DU PAYS PAR UNE POLITIQUE CONCERTEE DE L'HABITAT.....	78
3.2.3.1 - Adapter l'offre de logement en anticipant les besoins .....	78
3.2.3.2 - Développer et diversifier l'offre de logement .....	78
3.2.3.3 - Favoriser la rénovation de l'habitat .....	78
3.2.3.4 - Veiller aux équilibres territoriaux et sociaux .....	78
3.2.4 - MAINTENIR ET DEVELOPPER LES SERVICES A LA POPULATION EN S'APPUYANT SUR LES POLES DE SERVICES .....	79
3.2.4.1 - Maintenir et développer les équipements et les services à la population en concertation à l'échelle du Pays .....	79
3.2.4.2 - Coordonner les acteurs locaux à l'échelle du Pays.....	82
3.2.5 - VALORISER LES RESSOURCES HUMAINES ET LA FORMATION .....	84
3.2.5.1 - Renforcer, développer et coordonner l'enseignement et la formation.....	84
3.2.5.2 - Développer, renforcer et encourager l'insertion professionnelle.....	84
3.2.5.3 - Lutter contre l'exclusion des publics les plus fragiles.....	85

<b>3.3 - LE DEVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ET D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION</b>	<b>86</b>
3.3.1 - DEVELOPPER UNE STRATEGIE DE PAYS EN MATIERE DE TIC.....	86
3.3.1.1 - Favoriser le développement des infrastructures de télécommunication .....	86
3.3.1.2 - Développer les services et les usages des Technologies de l'Information et de la Communication .....	87
3.3.2 - COMMUNIQUER, INFORMER ET PROMOUVOIR LE PAYS.....	87
3.3.2.1 - Développer la notoriété du territoire par la promotion.....	87
3.3.2.2 - Mettre en place une stratégie de communication au service du Pays.....	87
3.3.2.3 - Doter le Pays d'une identité et d'une image forte .....	88
<b>CHAPITRE 4 - DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DU PAYS</b>	<b>89</b>
<b>4.1 - CADRE OPERATIONNEL ET JURIDIQUE DU PAYS</b>	<b>89</b>
4.1.1 - ORGANISATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU PAYS DES 7 RIVIERES.....	89
4.1.2 - ROLE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES .....	89
4.1.3 - LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT .....	90
4.1.3.1 - Composition.....	90
4.1.3.2 - Rôle.....	90
4.1.3.3 - Modalités de fonctionnement .....	90
4.1.3.4 - Relations entre la structure porteuse du Pays et le Conseil de Développement .....	90
<b>4.2 - INGENIERIE, ANIMATION, EVALUATION ET SUIVI</b>	<b>91</b>
4.2.1 - CONFORTER LES MOYENS D'INGENIERIE ET D'ANIMATION DU PAYS.....	91
4.2.1.1 - Pérenniser les ressources d'animation et d'étude .....	91
4.2.1.2 - Renforcer les moyens techniques.....	91
4.2.1.3 - Renforcer le partenariat avec les agents de développement des Communautés de Communes.....	91
4.2.2 - ÉVALUER LE PROJET DE DEVELOPPEMENT .....	92
<b>RESUME DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DES 7 RIVIERES</b>	<b>93</b>

# CHAPITRE 1 - PRESENTATION DU TERRITOIRE

## 1.1 - IDENTITE DU PAYS

<b>Nom</b>	PAYS DES 7 RIVIERES
<b>Localisation</b>	Région : Franche-Comté Départements : Haute-Saône et Doubs Cantons : Rioz (27 communes), Montbozon (25 communes), Marchaux (24 communes), Gy (3 communes), Noroy-le-Bourg (3 communes), Marnay (1 commune)
<b>Superficie</b>	636 Km <sup>2</sup>
<b>Nombre de Communes</b>	<b>83 communes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2 communes de plus de 1000 habitants</li> <li>➤ 7 communes de 500 à 1000 habitants</li> <li>➤ 74 communes de moins de 500 habitants</li> </ul>
<b>Population</b>	20 817 habitants
<b>densité</b>	33 habitants/km <sup>2</sup>
<b>Organisation territoriale</b>	2 chefs lieux de canton : Rioz et Montbozon Aucune ville-centre d'unité urbaine
	5 communautés de Communes : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 92,8% des communes</li> <li>➤ 93,6% de la population</li> </ul> 6 communes isolées : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 7,2% des communes</li> <li>➤ 6,4% de la population</li> </ul>
<b>EPCI à fiscalité propre</b>	Communauté de Communes du Pays Riolois (CCPR) <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 26 communes</li> <li>➤ 7 204 habitants</li> </ul>
	Communauté de Communes du Pays de Montbozon (CCPM) <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 21 communes</li> <li>➤ 4 019 habitants</li> </ul>
	Communauté de Communes du Chânois (CCC) <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 6 communes</li> <li>➤ 1469 habitants</li> </ul>
	Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche (CCVDB) <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 12 communes</li> <li>➤ 5370 habitants</li> </ul>
	Communauté de Communes de La Bussière (CCLB) <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 12 communes</li> <li>➤ 1417 habitants</li> </ul>
<b>Procédures contractuelles en cours</b>	Programme Européen LEADER+ 2001-2006 : Les jeunes et les femmes ORAC : dossier déposé en août 2002
<b>Structure porteuse</b>	Association du Pays des 7 Rivières Maison du Pays - Place du Souvenir Français - BP 26 - 70190 RIOZ Tél : 03 84 91 95 04 - Fax : 03 84 91 88 34 - e-mail : <a href="mailto:pays.7rivieres@worldonline.fr">pays.7rivieres@worldonline.fr</a> Président : Yves KRATTINGER Vice-Président : Michel BOURGEOIS Vice-Président : André CHEVRIER

## 1.2 - PRESENTATION ADMINISTRATIVE

Le Pays des 7 Rivières se compose de 83 communes réparties de la manière suivante :

<b>CANTON DE RIOZ</b>	<b>CANTON DE MONTBOZON</b>	<b>CANTON DE MARCHAUX (24 communes)</b>
AULX-LES-CROMARY	AUTHOISON	BATTENANS-LES-MINES
BOULOT	BARRE (LA)	BLARIANS
BOULT	BEAUMOTTE-AUBERTANS	BONNAY
BUSSIERES	BESNANS	BRETENIERE (LA)
BUTHIERS	BOUHANS-LES-MONTBOZON	CENDREY
CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX	CENANS	CHEVROZ
CHAUX-LA-LOTIERE	CHASSEY-LES-MONTBOZON	CORCELLE-MIESLOT
CIREY LES-BELLEVAUX	COGNIERES	CUSSEY-SUR-L'OGNON
CORDONNET (LE)	DAMPIERRE-SUR-LINOTTE	DEVECEY
CROMARY	ECHENOZ-LE-SEC	FLAGEY-RIGNEY
FONDREMAND	FILAIN	GENEUILLE
HYET	FONTENOIS-LES-MONTBOZON	GERMONDANS
MAIZIERES	LARIANS-ET-MUNANS	MEREY-VIEILLEY
MALACHERE (LA)	LOULANS-VERCHAMP	MONCEY
MONTARLOT-LES-RIOZ	MAGNORAY (LE)	OLLANS
NEUVELLE-LES-CROMARY	MAUSSANS	PALISE
PENNESIERES	MONTBOZON	RIGNEY
PERROUSE	ORMENANS	RIGNOSOT
QUENOCHÉ	ROCHE-SUR-LINOTTE-ET-SORANS-LES-CORDIERS	ROUGEMONTOT
RECOLOGNE-LES-RIOZ	RUHANS	THUREY-LE-MONT
RIOZ	THIEFFRANS	TOUR-DE-SCAY (LA)
SORANS-LES-BREUREY	THIENANS	VALLEROY
TRAITIEFONTAINE	VELLEFAUX	VENISE
TRESILLEY	VILLERS-PATER	VIEILLEY
VANDELANS	VY-LES-FILAIN	
VILLERS-BOUTON		
VORAY-SUR-L'OGNON		

<b>CANTON DE MARNAY</b>	<b>CANTON DE GY</b>	<b>CANTON DE NOROY LE BOURG</b>
ETUZ	OISELAY-ET-GRACHAUX	NEUREY-LES-LA-DEMIE
	BONNEVENT-VELOREILLE	DEMIE (LA)
	MONTBOILLON	VALLEROIS-LORIOZ

### 1.3 - PRESENTATION GEOGRAPHIQUE

Le Pays des 7 Rivières s'étend sur 636 km<sup>2</sup>, il est situé au centre-nord de la Franche-Comté, sur un espace intermédiaire entre les agglomérations de Vesoul et Besançon. La présence de ces deux villes confère un dynamisme certain au territoire notamment par les flux pendulaires, les services et les aires de chalandise.

L'ensemble géographique est constitué par les cantons de Montbozon et de Rioz, vingt-quatre communes du canton de Marchaux situées en bordure de l'Ognon, trois communes du canton de Noroy-le-Bourg, trois communes du canton de Gy et une commune du canton de Marnay.

Le territoire occupe une position centrale entre Besançon et Vesoul. La liaison entre ces deux pôles est matérialisée par la RN57 qui, à terme sera un axe 2 x 2 voies de transit européen nord-sud.

Le territoire bénéficie de la proximité de deux échangeurs de l'autoroute A36 (Chaudefontaine et Ecole Valentin) pour rejoindre la future gare TGV d'Auxon-Dessus, qui structurera également les relations extérieures du Pays des 7 Rivières.

Un autre axe organise le territoire du Pays des 7 Rivières d'Est en Ouest : la vallée de l'Ognon longée en partie par la route départementale 14.

Le Pays des 7 Rivières apparaît donc comme un secteur intermédiaire soumis aux dynamiques et aux attractions des différents pôles urbains.

Le Pays des 7 Rivières dispose d'un cadre naturel riche et accueillant. Son relief est compris entre 200 et 500 m d'altitude, il se compose de trois types de topographie : les plateaux, les vallées et les collines. La disposition générale du relief s'organise autour d'alignements montagneux souvent continus, alternant en bandes parallèles avec les vallées, où se nichent les villages et les activités.

**Carte 1 : Localisation géographique du Pays des 7 Rivières**

**Carte 2 : Périmètre du Pays – Découpage cantonal**

**Carte 3 : L'intercommunalité au Pays des 7 Rivières**

**Carte 4 : Zonage objectif 2**

**Carte 5 : Zonages nationaux**

### 1.4 - BILAN DES POLITIQUES MENEES

L'Association du Pays des 7 Rivières a été créée en 1978 suite à la mise à l'étude du Plan d'Aménagement Rural de la Moyenne Vallée de l'Ognon. Les communes du Pays des 7 Rivières ont une expérience intercommunale, intercantonale et interdépartementale de 25 ans. Les acteurs de ce territoire ont œuvré en faveur du développement économique, touristique, social et culturel au moyen de plusieurs procédures.

### 1.4.1 - POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT MENEES DEPUIS 1996

	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	AMELIORATION DU CADRE DE VIE
PROGRAMME LEADER II 1996/1999			<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation des jeunes locaux et des habitants</li> </ul>
CONTRAT LOCAL DE DEVELOPPEMENT Rioz-Montbozon 1996/1999	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etude ORAC</li> <li>Zone intercommunale d'activité à Rioz</li> <li>Commerces multiservices</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gîte du Colvert de la Maison Familiale Rurale de Montbozon</li> <li>Village de gîtes de Larians</li> <li>Aménagement de la baignade de Rioz</li> <li>Relais Information Services sur 30 communes</li> <li>Création de sentiers de randonnée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etude coloristique suivie d'une "opération façade" au centre du village de Voray sur l'Ognon</li> <li>Maison du Pays des 7 Rivières</li> </ul>
CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT Rioz-Montbozon 1997/1999	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hôtel d'entreprises à Rioz</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Base nautique de Montbozon et antenne du syndicat d'initiative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre socioculturel éclaté à Boulton et à Dampierre sur Linotte</li> </ul>
PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT Canton de Marchaux 2000 - 2002	Inventaire des besoins sur les communes		
OPAH			<ul style="list-style-type: none"> <li>De 1997 à 2000 : cantons de Rioz et de Montbozon</li> <li>de 2000 à 2003 : canton de Marchaux</li> </ul>
CONTRAT DE RIVIERE OGNON Ensemble des communes riveraines de l'Ognon			<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité de rivière mis en place en septembre 2001</li> </ul>
CONTRAT FIDEL 2001-2006 (Fonds d'Intervention pour le Développement Local)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concerne la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche et la Communauté de Communes de la Bussière (24 communes du canton de Marchaux)</li> </ul>		
CHARTRE PARTENAIRES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE 2000-2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dont l'aide au financement du poste des agents de développement : un à la Communauté de Communes du Pays Riolais et un à la Communauté de Communes du Pays de Montbozon</li> </ul>		
CHARTRE DE TERRITOIRE 1997/2001	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enquête auprès de la population ; réunions participatives des habitants ; diagnostic ; définition de la stratégie territoriale et rédaction de la charte</li> </ul>		
PAYS DES 7 RIVIERES PHASE DE PREFIGURATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Septembre 1998 : Réponse à l'appel à projets DATAR « Pays en émergence »</li> <li>Mars 1999 : la DATAR et la CDC décident d'apporter leur soutien à une démarche de préfiguration du Pays des 7 Rivières</li> <li>Février 2001 : Arrêté du périmètre d'étude pris par le Préfet de Région</li> <li>Octobre 2001 : signature de la Convention d'objectifs</li> </ul>		
ORAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur l'ensemble du Pays des 7 Rivières. Signature courant 2003</li> </ul>		

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	
PROGRAMME LEADER + 2001/2006	<p>Thème : Les jeunes et les femmes</p> <p>1 : Développer l'employabilité des jeunes et des femmes</p> <p>2 : Aider à la création d'activités économiques par les jeunes et les femmes</p> <p>3 : Connaître, sensibiliser et mobiliser les employeurs</p> <p>4 : Lutter contre l'isolement social des jeunes et des femmes</p> <p>5 : Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes par un accompagnement par le logement</p> <p>6 : Créer des centres ressources d'information et de services</p> <p>7 : Animer, gérer et évaluer le programme et développer une stratégie de communication</p>

#### 1.4.2 - BILAN EN TERME D'IMPACT ECONOMIQUE SUR LA ZONE

PROCEDURES	IMPACT ECONOMIQUE
PROGRAMME LEADER II	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création de deux postes d'animateurs du programme, dont un poste maintenu à la fin du programme</li> <li>▪ Création d'un poste d'animateur (emploi-jeune) au sein de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon (2000)</li> <li>▪ Création d'un poste de coordonnateur-jeunesse (emploi jeune) sur les communes de Bonnay/Vieilley</li> </ul>
CONTRAT LOCAL DE DEVELOPPEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un animateur tourisme et deux agents de développement ; les trois postes sont maintenus en fin de programme</li> <li>▪ Zone intercommunale d'activité de Rioz : 6 entreprises implantées ; des contacts en cours ; 85 emplois sur le site</li> <li>▪ Commerce multiservice : deux emplois créés (couple gérant)</li> <li>▪ Baignade de Rioz : deux emplois saisonniers et 6 personnes mises à disposition</li> </ul>
CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Hôtel d'entreprises : 8 entreprises ; 40 emplois</li> <li>▪ Base touristique de Montbozon : un poste maintenu ; un poste d'animateur créée (emploi jeune) ; 8 emplois saisonniers</li> </ul>
CHARTRE PARTENAIRES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutien pour le financement des postes de deux agents de développement au sein de la Communauté de Communes du Pays Riolais et de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon.</li> </ul>
PAYS DES 7 RIVIERES CONVENTION D'OBJECTIFS 2001-2003	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 26 actions labellisées Pays (impact à évaluer)</li> <li>▪ Soutien pour le financement de deux agents de développement (1,5 ETP) et d'une secrétaire (0,4 ETP)</li> </ul>

### 1.4.3 - BILAN EN TERME DE STRUCTURATION DES ACTEURS

<b>LES PREMICES</b>	
<p>PLAN D'AMENAGEMENT RURAL de la Moyenne Vallée de l'Ognon et des zones rurales environnantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cette phase d'étude du PAR relevait d'une procédure qui avait pour but de définir en concertation entre les administrations, les organismes départementaux, les élus et les partenaires locaux, les objectifs de développement d'une petite région.</li> <li>▪ Elle s'est matérialisée essentiellement par une habitude de concertation et de travail en commun.</li> </ul>
<p>ASSOCIATION DU PAYS DES 7 RIVIERES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'Association du Pays des 7 Rivières est née à la suite de la mise à l'étude du PAR.</li> <li>▪ Le 17 juin 1978, 300 personnes étaient présentes à l'assemblée constitutive de l'Association du Pays des 7 Rivières.</li> <li>▪ Le conseil d'administration du Pays des 7 Rivières est constitué de représentants des différents cantons composants le Pays des 7 Rivières. Sur 57 membres, 1/3 sont des élus, 1/3 sont des représentants du milieu socioprofessionnel et 1/3 sont des représentants associatifs.</li> <li>▪ Ces acteurs travaillent depuis bientôt 25 ans sur un territoire qui dépasse celui de leur commune, de leur canton ou de leur département.</li> </ul>
<p>CONTRAT DE PAYS de la Moyenne Vallée de l'Ognon</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un bilan qualitatif des réalisations fait apparaître une pédagogie, une habitude de réflexion dans le cadre d'une concertation interdépartementale, intercommunale et intersectorielle.</li> <li>▪ Cela a mis en avant une réflexion qui a toujours le souci de la « globalité », de la prise en compte de l'environnement des actions promues.</li> </ul>
<b>LES POLITIQUES MENEES CES DERNIERES ANNEES</b>	
<p>PROGRAMME LEADER II</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Groupe d'Action Locale était composé à part équilibrée, d'élus locaux et des représentants d'associations locales.</li> <li>▪ Ce programme a appris à chacun à se connaître, à travailler ensemble, en concertation, sur l'ensemble du territoire du Pays des 7 Rivières.</li> </ul>
<p>CONTRAT LOCAL DE DEVELOPPEMENT</p> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ces politiques ont un impact fort au niveau de la structuration des acteurs et du renforcement de l'intercommunalité sur le secteur.</li> <li>▪ Au niveau du Syndicat de Développement Economique du Canton de Rioz (SIDE), un des objectifs de la création d'un hôtel d'entreprises était d'accueillir des jeunes entreprises ou des entreprises en développement. Ceci eut un effet fédérateur au niveau des 22 communes adhérentes et favorisa la création de la Communauté de Communes du Pays Riolois en janvier 2000. La réussite du projet d'hôtel d'entreprises a eu un effet d'encouragement auprès des communes.</li> <li>▪ Au niveau du Syndicat Intercommunal d'étude et de programmation de la Charte (SIC) du canton de Montbozon, l'impact est similaire et les actions réalisées ont favorisé la structuration du territoire par la création de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon en janvier 2001.</li> <li>▪ Ces contrats ont permis aux élus et à l'ensemble des acteurs locaux de travailler ensemble, en étroite collaboration et de manière solidaire, sur un programme d'actions d'importance pour le secteur.</li> </ul>
<p>PAYS DES 7 RIVIERES PHASE DE PREFIGURATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transformation du Syndicat d'Aménagement et d'Etude du Canton de Marchaux pour partie en Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche et Communauté de Communes de la Bussière.</li> <li>▪ Signature du Contrat FIDEL du Pays des 7 Rivières entre le Conseil Général du Doubs, la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche, la Communauté de Communes de la Bussière et l'Association du Pays des 7 Rivières.</li> </ul>

L'ensemble de ces programmes a permis aux élus et acteurs locaux de travailler en étroite collaboration. Il a également induit la structuration du territoire en communautés de communes.

Ces regroupements de communes ont installé des solidarités financières et fiscales liées à des transferts de compétences. Elles ont favorisé la création de nouveaux services qui tendent à renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté de vie locale. Ainsi, le Pays des 7 Rivières est structuré autour de cinq EPCI à fiscalité propre qui représentent 93% des communes et 94% de la population du Pays.

#### 1.4.4 - ETAPES POUR LA MISE EN PLACE DU PAYS

L'identité du Pays des 7 Rivières, née des procédures de développement local, représente aujourd'hui une réalité incontournable pour les élus ayant participé à la genèse d'une concertation interdépartementale, intercantonale, intercommunale et intersectorielle.

Depuis, les habitudes de réflexion de l'Association du Pays des 7 Rivières n'ont cessé de croître pour proposer aujourd'hui de se constituer en Pays au regard de la LOADT de 1995, modifiée en 1999.

Afin d'élaborer la mise en place du Pays des 7 Rivières, diverses phases ont été lancées avec le concours d'animateurs issus de structures partenaires :

	ETAPES
Septembre 1997 à mai 2001	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réponses à deux appels à projets "Charte de Territoire" et "Pays en émergence » organisés par le Conseil Régional de Franche-Comté, la CDC et la DATAR.</li> </ul>
Novembre 1999	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réunions d'informations cantonales : « Qu'est-ce qu'un Pays ? ».</li> </ul>
Octobre 1999 à mai 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration d'un questionnaire « <i>Comment imaginez-vous votre secteur dans 10 ans ?</i> » destiné à tous les foyers du Pays des 7 Rivières, distribution, dépouillement, analyse et restitution de l'enquête sous forme de 15 réunions par secteurs.</li> </ul>
Janvier à juin 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travail de cartographie et d'analyse du territoire</li> </ul>
Mai 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Synthèses des réunions de restitution des résultats de l'enquête.</li> </ul>
Juin à juillet 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réunions cantonales pour présenter la démarche Pays, le rôle du Conseil de Développement, le périmètre d'étude et le calendrier.</li> </ul>
Septembre 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépôt du dossier de candidature Pays des 7 Rivières en Préfecture de Région.</li> </ul>
Septembre 2000 à mai 2001	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réflexion sur les axes stratégiques de la Charte de Pays</li> </ul>
Octobre 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réunion du Conseil de développement « provisoire ».</li> </ul>
Octobre à novembre 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réunions des commissions thématiques par canton, en relais avec les structures intercommunales existantes.</li> </ul>
Décembre 2000 à juillet 2001	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration de la Convention d'objectifs</li> </ul>
Septembre 2001 à décembre 2001	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration du diagnostic partagé du territoire</li> </ul>

Janvier 2002 à juillet 2002	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration des cahiers des charges de trois études de préfiguration du Pays en concertation avec les élus et les partenaires institutionnels : étude sur la stratégie de développement touristique ; étude sur la stratégie de développement économique ; étude sur cadre de vie et l'aménagement urbain et paysager sur le périmètre du Pays.</li> <li>▪ Réunions d'information sur la démarche Pays.</li> <li>▪ Réunions d'information sur le Conseil de Développement et mobilisation des acteurs locaux pour sa composition.</li> </ul>
20 Mars 2002	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Signature du Contrat FIDEL du Pays des 7 Rivières entre le Conseil Général du Doubs, la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche, la Communauté de Communes de la Bussière et l'Association du Pays des 7 Rivières.</li> </ul>
Juillet à septembre 2002	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réunion d'information des membres du Conseil de Développement</li> <li>▪ Consultation des communes sur la composition du Conseil de Développement</li> <li>▪ Lancement des études de préfiguration du Pays.</li> </ul>
Octobre 2002	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Installation du Conseil de Développement, adoption du règlement intérieur et mise en place de quatre commissions thématiques</li> </ul>
Octobre 2002 à avril 2003	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux des quatre commissions thématiques du Conseil de Développement pour l'élaboration de la Charte.</li> <li>▪ Réalisation des 3 études de préfiguration du Pays</li> </ul>
Avril – juin 2003	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avis techniques des partenaires sur la Charte de Pays</li> </ul>
17 avril 2003	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avis favorable du Conseil de Développement sur la Charte de Pays</li> <li>▪ Avis favorable du Conseil de Développement pour la structuration du Pays en Syndicat Mixte à durée limitée</li> </ul>
juin 2003	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lancement de la procédure de consultation des Communautés de Communes compétentes et des communes du périmètre d'étude du Pays sur la Charte de Pays</li> </ul>

# CHAPITRE 2 - DIAGNOSTIC

## 2.1 - METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC PARTAGE DE TERRITOIRE

La démarche d'élaboration du diagnostic s'est articulée autour de deux axes :

- le traitement des données et l'analyse cartographique,
- une large concertation des habitants et des partenaires.

### 2.1.1 - TRAITEMENT DES DONNEES CARTOGRAPHIQUES ET STATISTIQUES

L'analyse spatiale et statistique des situations démographiques, économiques, sociales et environnementales du territoire a consisté à repérer :

- les enjeux particuliers (exemple : la proximité de Besançon)
- les conflits d'usage (exemple : espaces naturels / espaces touristiques)
- les déséquilibres à corriger (logements, transports, services ...)
- les solidarités à renforcer (exemple : zones rurales / zones périurbaines)

Elle a pris en compte la vocation des différents sous-ensembles du territoire, afin de fixer des orientations pour chacun d'entre eux, ainsi que l'interaction du territoire avec l'extérieur (relations limitrophes avec Besançon et Vesoul).

Le traitement des données s'est accompagné également d'une analyse critique des initiatives antérieures.

### 2.1.2 - UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

Le Pays des 7 Rivières a été divisé en 15 secteurs géographiques, afin de permettre la participation la plus large possible de la population.

Par le biais d'une enquête intitulée « **Comment imaginez-vous votre secteur dans 10 ans ?** », l'Association du Pays des 7 Rivières a pu bâtir une réflexion collective organisée dans 15 réunions par secteur. Ces réunions ont permis d'associer de nombreux habitants et partenaires à l'élaboration du projet de territoire.

Elles ont été complétées par des commissions de travail thématiques par canton qui ont permis à travers une analyse cartographique, de connaître la perception du territoire de chacun, de dégager les attentes et les besoins et de formuler des stratégies de développement pour le territoire.

Ce diagnostic a été discuté, complété et validé par les membres des commissions thématiques du Conseil de Développement du Pays des 7 Rivières.

Au total, ce sont plus de 1500 personnes qui sont venues participer au débat : des élus communaux, des acteurs économiques, associatifs et sociaux.

Les résultats de l'enquête « **Comment imaginez-vous votre secteur dans 10 ans ?** » ont montré la perception que les habitants ont du territoire et les actions qui leurs semblent prioritaires.

**RESULTATS DE L'ENQUETE**  
**« Comment imaginez-vous votre secteur dans 10 ans ? »**  
**(Association du Pays des 7 Rivières, 2000)**

**1- PERCEPTION DU TERRITOIRE PAR LES HABITANTS AYANT REPONDU A L'ENQUETE**

**Les répondants identifient leur secteur :**

- à l'eau et aux vallées (22%)
- à la forêt et à la nature (17%)
- aux châteaux (12%)
- aux fontaines-lavoirs (11%)
- aux églises (10%)

**Ils sont attachés aux évènements suivants :**

- les fêtes nationales et animations locales (18%)
- le carnaval de Rioz (15%)
- les fêtes de villages (14%)
- la fête de Fondremand (13%)

**Les principaux changements marquants des 10 dernières années concernent :**

- le réseau routier (26%)
- le logement (14,5%)
- l'augmentation de la population (14%)
- la fête de Fondremand (13%)

**Ils ressentent un sentiment d'appartenance pour :**

- la commune (29%)
- la région (28%)
- le département (12%)

**2- IDENTIFICATION DES BESOINS SATISFAITS ET NON SATISFAITS SELON LES HABITANTS AYANT REPONDU A L'ENQUETE**

**Sont considérés comme suffisants :**

- les services médicaux (80%)
- les services scolaires (68%)
- les animations sportives (59%)
- les services publics (63%)
- les commerces et l'artisanat (54%)

**Les avis sont partagés en ce qui concerne :**

- les animations socioculturelles
- La mise en valeur du patrimoine

**Sont considérées comme insuffisantes :**

- les animations pour les jeunes (58%)
- la desserte du territoire (59%)

**Les besoins non satisfaits concernent :**

- l'animation (11%)
- les transports (11%)
- la qualité de l'environnement (10%)
- les services aux personnes (9%)

**3- LES ACTIONS A PRIVILEGIER SELON LES HABITANTS AYANT REPONDU A L'ENQUETE**

**Actions économiques**

- Susciter la création ou l'implantation d'entreprises nouvelles (20%)
- Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et le maintien des exploitations (17%)
- Développer l'activité touristique (16%)
- Aider au développement de l'artisanat (16%)
- Aider au développement des commerces (14%)

**Actions relatives au cadre de vie**

- Améliorer le réseau routier et les transports (20%)
- Mettre en valeur le patrimoine naturel et architectural (14%)
- Développer les services de proximité (13%)
- Favoriser l'activité des associations locales (9%)
- Développer les animations et les équipements culturels (9%)
- Favoriser l'accès à tous aux nouvelles technologies de la communication (8%)
- Organiser le tri sélectif des déchets (8%)

## 2.2 - CADRE DE VIE

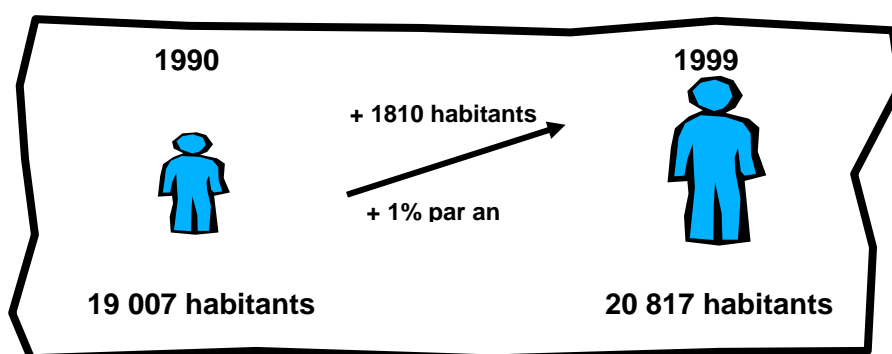
### 2.2.1 - POPULATION ET EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Le Pays des 7 Rivières s'étend sur 636 km<sup>2</sup> et occupe 4% du territoire régional. Lors du dernier recensement de la population en 1999, le Pays comptait 20817 habitants, soit 2% de la population de la Franche-Comté. Avec 33 habitants au km<sup>2</sup>, sa densité est deux fois plus faible que celle de la Franche-Comté (68 habitants/km<sup>2</sup>).

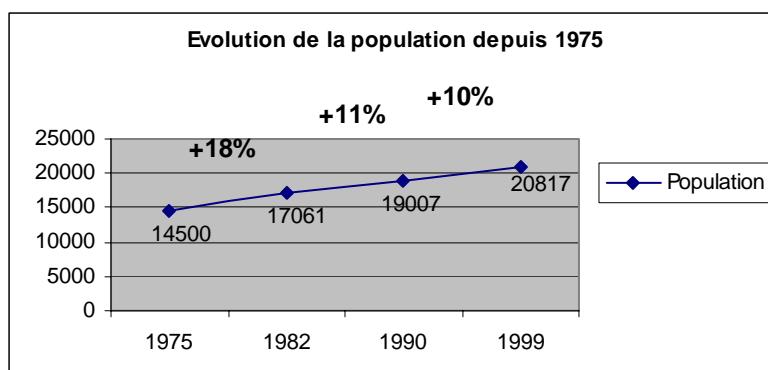
La population des communes varie de 42 à 1423 habitants ; 2 communes comptent plus de 1000 habitants et 7 communes comptent de 500 à 1000 habitants.

#### 2.2.1.1 - Une population en augmentation rapide

La population augmente à un rythme plus rapide que celui de la Franche-Comté (+ 0,2% par an).



La croissance démographique est de 10% de 1990 à 1999. Elle s'est poursuivie à un rythme comparable à celui de la période 82-90 (+11%), mais reste nettement plus lente que sur la période 75-82 (+18%)



L'accroissement démographique ne concerne pas l'ensemble du territoire : certaines communes du Nord-Est et les petites communes de la Vallée de l'Ognon perdent des habitants (de -2 à -6,9%). Bussières, Blarians et Maussans connaissent même une baisse de plus de 7%. Les communes du Sud-Ouest, beaucoup plus dynamiques, compensent ces pertes de population.

La population se concentre donc dans la périphérie Sud de Rioz, dans les communes de l'Ouest du canton de Marchaux et le long de la RN 57.

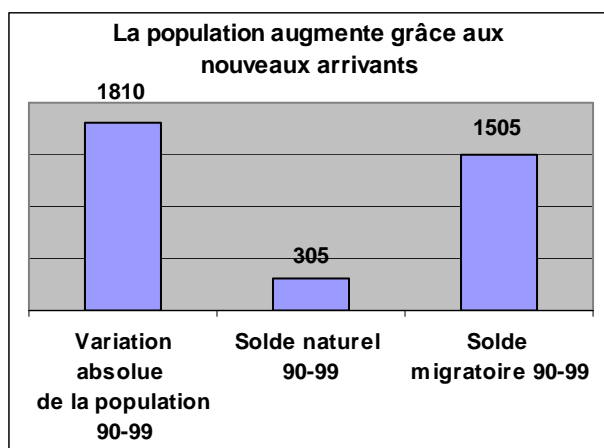
**Carte 6 : Population et évolution démographique de 1990 à 1999**

**Carte 7 : Evolution démographique de 1982 à 1999**

### 2.2.1.2 - Une augmentation de la population due à un solde migratoire positif

Le solde migratoire (+0,8%) est de 10 points supérieur à celui de la Franche-Comté. 7% de la population n'habitait pas là en 1990, soit 1 habitant sur 15.

La population progresse grâce aux nouveaux arrivants, notamment autour de Rioz et autour de Devecey, dans la deuxième couronne de la péri-urbanisation bisontine. On ne constate pas de déficit migratoire comme en Franche-Comté, sauf dans certaines communes du nord-est du territoire.



L'accroissement de la population est également du, mais dans une moindre mesure, au solde naturel excédentaire. Cependant, il faut pondérer cette donnée dans la mesure où une maison de retraite est localisée sur le Pays des 7 rivières à Neurey-les-la-Demie.

Le Pays bénéficie d'un solde démographique positif (+0,2%), un peu plus faible que celui de la Franche-Comté (+0,4%).

Les zones rurales isolées du territoire sont les plus déficitaires. Les nouveaux arrivants s'installent plutôt dans le Sud-Ouest, proche de l'agglomération bisontine.

### 2.2.1.3 - Un territoire sous influence péri-urbaine

Le territoire connaît donc le phénomène de la péri-urbanisation. Le Pays attire des populations urbaines en relation nette avec la dynamique de l'agglomération bisontine. La péri-urbanisation concerne le plus souvent de jeunes actifs avec leurs enfants à la recherche d'un environnement et d'un cadre de vie mieux protégé et mis en valeur. Ceci a contribué à l'augmentation de migrations alternantes quotidiennes entre lieu de travail et lieu de domicile.

**Carte 8 : Solde naturel**

**Carte 9 : Solde migratoire**

**Carte 10 : Origine de l'évolution de la population**

**Carte 11 : Evolution des migrations alternantes de 1975 à 1999**

### 2.2.1.4 -

## Une population vieillissante dans les espaces les plus ruraux

En 1999, environ un quart de la population a plus de 60 ans, dont 8% plus de 75 ans. La part des 75 ans et plus ne cesse de croître, elle a augmenté de 0,2% par an pour la période 1990-1999. Cependant elle augmente beaucoup moins vite que pour la Franche-Comté (+0,6%). Les espaces ruraux hors de l'attraction de Besançon vieillissent plus rapidement. Les populations de 75 ans et plus se concentrent autour de bourgs-centres : Rioz et Montbozon et dans la partie nord-est du territoire.

Par contre la part des moins de 20 ans (un quart de la population du Pays), diminue de 3,3% par an, plus fortement que pour la Région (-2,2%).

Elle a beaucoup diminué dans les espaces ne bénéficiant ni de l'attraction de Besançon, ni de l'attraction des bourgs-centres. Ces espaces connaissent donc un déclin démographique et un exode continu, ce qui peut entraîner une dégradation des services à la population.

**Carte 12 : Part des moins de 20 ans et des plus de 75 ans**

**Carte 13 : Evolution 90-99 de la part des moins de 20 ans et des plus de 75 ans**

Le taux de natalité du Pays des 7 Rivières est de 11,21‰. Il est un peu plus faible que celui de la Franche-Comté (11,48 ‰) et de la France (12,76 ‰). Il a baissé régulièrement depuis 1975. Les taux de natalité les plus faibles se situent dans ces espaces ruraux ne bénéficiant ni de la proximité de Besançon, ni de la proximité des bourgs-centres.

Le taux de mortalité est de 9,69‰. Il est un peu plus fort que celui de la Franche-Comté (8,85‰) et de la France (9,16‰). Il a diminué régulièrement depuis 1975, d'où un vieillissement de la population.

Les taux de mortalité les plus élevés se concentrent dans la frange Nord-Est du territoire. Ce secteur, où l'influence de Besançon est moindre, ne bénéficie pas de l'arrivée de nouvelles populations. Il connaît un taux plus important de personnes âgées et une diminution des moins de 20 ans.

**Carte 14 : Taux de natalité**

**Carte 15 : Taux de mortalité**

### 2.2.1.5 - Une densité faible et une population inégalement répartie sur le territoire

La densité de population du Pays des 7 Rivières est de 33 hab./km<sup>2</sup>, taux deux fois plus faible qu'en Franche-Comté. Les densités les plus élevées se situent dans les communes à la périphérie de Besançon et de Vesoul, autour de Rioz et autour de Montbozon. La partie Nord-Est du territoire connaît plutôt de faibles densités.

**Carte 16 : Densité de population**

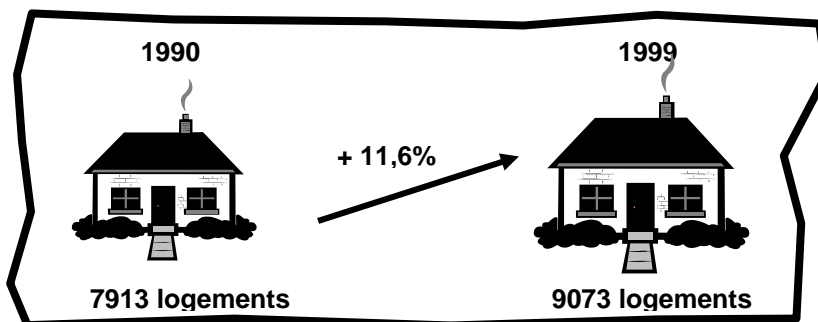
## SYNTHESE : POPULATION ET EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE	
<p style="text-align: center;"><b>POTENTIALITES / DYNAMIQUES LOCALES</b></p> <p>Un dynamisme démographique global au niveau du Pays</p> <p>Les communes proches de l'agglomération bisontine, les bourgs de Rioz et Montbozon et leurs périphéries connaissent un dynamisme démographique important du à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'arrivée de nouvelle population,</li> <li>- un taux de natalité élevé.</li> </ul> <p>Dans la frange Nord-Est du Pays, certains villages connaissent une augmentation de population due à une politique du logement dynamique.</p> <p>Renforcement de l'attractivité des bourgs centres et de leur rôle structurant au sein du Pays</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'augmentation de la population implique la création ou le renforcement des services : écoles, formation, crèches, loisirs, commerces... pour accueillir et maintenir les nouveaux arrivants</li> <li>- le vieillissement de la population implique la mise en place de services adaptés pour améliorer les conditions de vie : aide au maintien à domicile, transports....</li> </ul> <p><b>Carte 17 : Dynamiques démographiques</b></p> <p><b>Carte 18 : Dynamiques démographiques-Prospectives</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>FRAGILITES / RISQUES A MOYEN TERME</b></p> <p>La frange Nord-Est du territoire est plutôt en stagnation démographique.</p> <p>Les communes rurales, hors de l'attraction de Besançon et des bourgs centres, se dépeuplent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un vieillissement de la population,</li> <li>- un taux de mortalité plus élevé et un taux de natalité plus faible que les moyennes du Pays,</li> <li>- un exode des populations les plus jeunes.</li> </ul> <p>Une population inégalement répartie sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- densité moyenne du Pays : 33 habitants au km<sup>2</sup> (Franche-Comté : 68)</li> <li>- densité plus élevée dans la périphérie nord de Besançon et autour de Montbozon et de Rioz</li> <li>- densité faible dans la partie Nord-Est du Pays.</li> </ul> <p>Risque de devenir des villages dotoirs</p> <p>Risque de dégradation de l'offre de services à la population</p> <p>Une pression foncière forte à maîtriser dans la partie sud du Pays des 7 Rivières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- risque d'une urbanisation non-maîtrisée</li> <li>- menace au niveau de la préservation des paysages</li> <li>- risque d'inadaptation des types de logements aux nouvelles populations</li> </ul> <p>Capacités d'investissements faibles des petites communes qui ne peuvent faire face à une augmentation de la population</p>
DYNAMIQUES EXTERNES ET ENVIRONNEMENT	
<p style="text-align: center;"><b>OUVERTURES</b></p> <p>Un territoire sous influence péri-urbaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la croissance de la population est due essentiellement à un solde migratoire positif ; 1 habitant du Pays sur 15 n'habitait pas là en 1990.</li> <li>- les migrations alternantes ont augmenté de manière forte de 1975 à 1990.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <p>Le rural hors de l'attraction de Besançon se dépeuple</p> <p>L'attraction de Vesoul permet juste un maintien de la population</p>

## 2.2.2 - LOGEMENT ET HABITAT

Avec 9073 logements, le Pays des 7 Rivières représente 1,73% du parc régional. La maison individuelle forme la principale ossature de l'habitat du Pays.

Le parc de logements connaît une augmentation légèrement plus importante que celle de la Franche-comté (+9,2%) entre les deux derniers recensements.



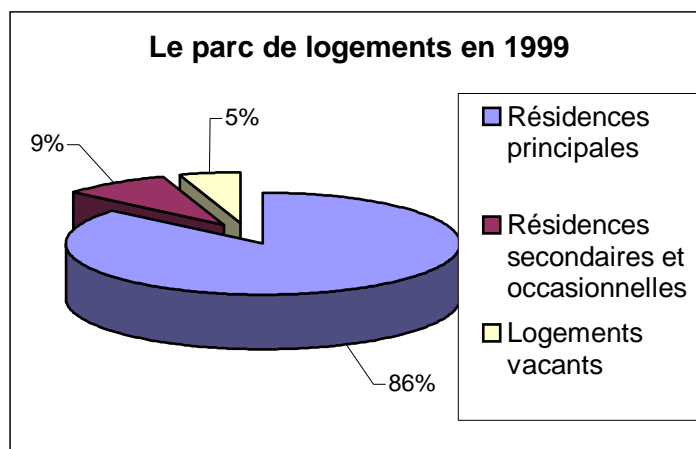
### 2.2.2.1 - Une augmentation du nombre de logements concentrée autour de l'agglomération bisontine et le long de l'axe de la RN 57

Le nombre de logements a fortement augmenté, principalement dans la partie sud du Pays des 7 Rivières, sous l'influence de l'agglomération bisontine, et le long de l'axe de la RN 57. Les axes routiers ont eu un effet déterminant sur l'implantation de nouveaux logements dans le Pays. Leur amélioration a contribué à faire diminuer les temps de parcours et a entraîné l'arrivée de nouvelles populations.

**Carte 19 : Part des logements construits de 1949 à 1974, de 1975 à 1981, de 1982 à 1989 et après 1990 dans le parc total des logements en 1999**

**Carte 20 : Logements totaux en 1999 et évolution de 1990 à 1999**

Parmi les 9073 logements recensés en 1999, 7800 constituent des résidences principales, 468 sont considérés comme vacants et 805 sont utilisés comme résidences secondaires ou logements occasionnels.



Les résidences principales ont augmenté de 19,1% de 1990 à 1999. Les communes qui ont connu l'accroissement le plus important se situent le long de la RN57, autour de Rioz et de la

périphérie bisontine. Le risque est de voir s'accroître la pression foncière dans les communes attractives et une fonction de « village dortoir » du territoire se renforcer.

#### **Carte 21 : Logements principaux et évolution de 1990 à 1999**

Les résidences secondaires ont connu une baisse de 19,4% entre les deux derniers recensements. Elles se concentrent le long de la Vallée de l'Ognon. L'attractivité paysagère de la vallée explique ce phénomène, même si on constate une baisse de plus de 25% de 1990 à 1999 des résidences secondaires pour la majorité des communes limitrophes de l'Ognon.

#### **Carte 22 : Logements secondaires et évolution de 1990 à 1999**

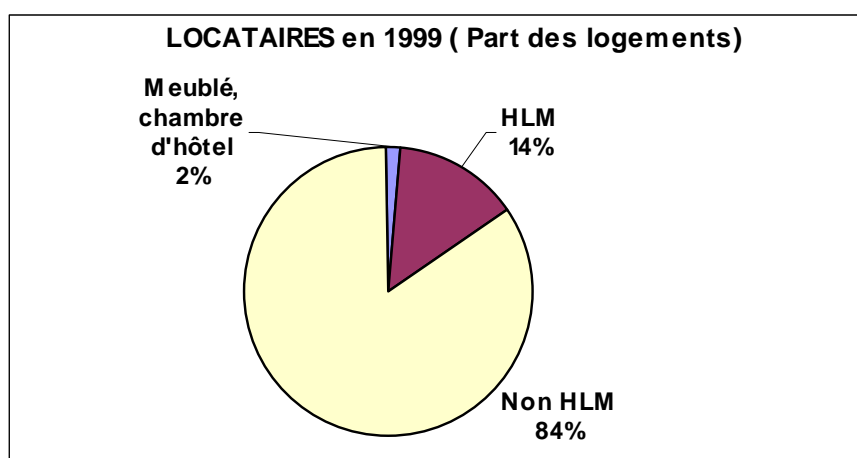
Les logements vacants (5%) sont un peu moins nombreux qu'en Franche-Comté (6,3%). Ils ont connu une baisse de 13% entre 1990 et 1999. Le taux de vacance est très élevé dans les bourgs-centres de Rioz et Montbozon et leurs périphéries. Par contre le sud du territoire sous l'influence de l'agglomération bisontine connaît une meilleure situation.

#### **Carte 23 : Logements vacants et évolution de 1990 à 1999**

### 2.2.2.2 - Une prédominance des maisons individuelles, un déficit de l'habitat collectif

Dans ce territoire peu urbanisé, les gens habitent en majorité en maisons individuelles. Celles-ci représentent 94,5% des résidences principales contre 59,7% en Franche-Comté et 55,9% au niveau national. Le taux d'habitat collectif est donc très faible (5,5%). Cela explique la forte proportion de propriétaires (75%). On constate également un faible taux de logements sociaux de type HLM.

Cependant, entre 1990 et 1999, les logements collectifs et les logements de type HLM ont augmenté ou sont apparus sur certaines communes du Pays. Cette propagation correspond à une adaptation lente du parc de logement aux nouveaux besoins imposés par les changements démographiques de la population du Pays : une forte pression démographique, des ménages plus petits et plus nombreux, une population vieillissante.



### 2.2.2.3 -

## Une politique de l'habitat à conforter

Des procédures relatives à l'habitat ont été menées avec succès et ont favorisé l'augmentation quantitative et qualitative de l'offre de logements. Depuis plusieurs années, des Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont été réalisées :

Canton de Rioz : OPAH (1993-1995) - Programme d'Intérêt Général (1995-1996)

Canton de Montbozon : OPAH (1996-1998) - Programme d'Intérêt Général (1999-2000)

Canton de Marchaux : OPAH (1990-1993) - Programme d'Intérêt Général (1993-1994) - OPAH (2000 – 2003).

Ces opérations globales au niveau des cantons consistaient, par exemple, à développer l'offre de logements locatifs, rénover le patrimoine, améliorer les conditions de logement des personnes âgées ou en difficulté, renforcer les entreprises du bâtiment, favoriser le maintien des commerces et développer la vie dans les villages. Elles se sont accompagnées d'opérations de plus grande ampleur au niveau communal, notamment dans le cadre de la rénovation des espaces publics. Les communes se sont engagées à rendre plus accueillants les centres des villages, à accompagner la réhabilitation des logements, à mettre en valeur le patrimoine architectural.

Ces opérations témoignent de la prise de conscience par les populations locales de la valeur du patrimoine et de la qualité de vie. Pour améliorer le cadre de vie, des études coloristiques et des opérations « façades » ont été menées à Voray-sur-l'Ognon, par exemple.

Les réunions et groupes de travail avec les habitants autour de la mise en place du Pays ont permis de révéler la forte demande au niveau des terrains à bâtir, des maisons à rénover et des logements locatifs de la part de jeunes couples notamment.

## SYNTHESE : LOGEMENT ET HABITAT

FORCES / FAIBLESSES DU TERRITOIRE	
<p><b>POTENTIALITES / DYNAMIQUES LOCALES</b></p> <p>Une augmentation du nombre de logements autour de l'agglomération bisontine et le long de l'axe de la RN 57.</p> <p>Le parc de logements connaît une augmentation de 11,6% entre 1990 et 1999 (Franche-Comté +9,2%)</p> <p>La Vallée de l'Ognon est attractive : concentration des résidences secondaires.</p> <p>Augmentation quantitative et qualitative de l'offre de logements.</p> <p>Le parc de logements tend à s'adapter aux évolutions socio-démographiques de la population : augmentation du parc de logements locatifs et de logements sociaux.</p> <p>Des OPAH ont été menées avec succès : prise en compte de la complémentarité services / logements et lieux de domicile / lieu de travail pour éviter le phénomène de villages dortoirs.</p> <p>La politique de l'habitat peut être un levier significatif du développement des communes et de la réaffirmation du rôle des bourgs-centres.</p>	<p><b>FRAGILITES / RISQUES A MOYEN TERME</b></p> <p>Augmentation du nombre de logements moins forte à l'est du territoire</p> <p>Le taux de logements vacants reste important dans les bourgs de Rioz et Montbozon et leur périphérie.</p> <p>Un déficit de l'habitat en immeubles collectifs et de logements sociaux.</p> <p>L'adaptation du parc de logements aux nouveaux besoins est trop lente (peu de petits logements).</p> <p>Une forte demande de terrains à bâtir, de maisons à rénover, de logements locatifs ou sociaux est non satisfaite.</p> <p>Les communes du Pays n'agissent pas toujours en concertation sur le plan des logements (rénovation, logements neufs, logements locatifs, logements sociaux...).</p> <p>Des constructions nouvelles souvent sans qualité.</p> <p>Des problèmes se posent au niveau des plans d'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans certaines communes, ne sont pas prévues de nouvelles constructions,</li> <li>- certaines communes ne possèdent plus de terrain à bâtir,</li> <li>- chacune des communes du Pays organise son propre développement au risque d'incohérences de la gestion spatiale globale.</li> </ul> <p>Renforcement de la rupture entre village ancien et constructions nouvelles : problème de cohérence dans l'organisation du bâti.</p>
DYNAMIQUES EXTERNES ET ENVIRONNEMENT	
<p style="text-align: center;"><b>OUVERTURES</b></p> <p>La proximité de l'agglomération bisontine confère au territoire un dynamisme au niveau du logement.</p> <p>L'amélioration des axes routiers a permis de diminuer les distances et d'attirer de nouveaux habitants.</p>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <p>La pression foncière est fonction de la proximité du milieu urbain.</p> <p>La demande de permis de construire ne cesse de croître dans le Sud de Rioz et dans le Nord du canton de Marchaux.</p> <p>Le risque est de voir s'accroître une fonction de villages dortoirs.</p>

## 2.2.3 - TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Plusieurs axes routiers structurent le territoire du Pays. L'axe principal est la liaison entre Vesoul et Besançon, la RN57 qui, à terme, sera un axe 2x2 voies de transit européen nord-sud (E23). Il a été classé comme grande liaison d'aménagement du territoire au schéma directeur du département de la Haute-Saône et a fait l'objet de plusieurs aménagements depuis une dizaine d'années : crèneau Rioz-Voray-sur-l'Ognon ; déviations de Vellefaux, de Rioz, de Devecey et de Voray sur l'Ognon.

La RN57 a un impact économique et social sur le territoire important : installation de nouveaux habitants, concentration de la population, des logements, des services et des activités.

Cinq routes secondaires assurent le maillage du territoire :

- deux axes Est-Ouest :
  - o Esprels/Montbozon/Rioz/Etuz
  - o Ollans/Rigney/Devecey/Geneuille
- trois axes Sud-Nord :
  - o Marchaux/Rigney/Loulans-les-Forges/Dampierre-sur-Linotte/Vesoul
  - o Rioz/Trésilley/Maizières/Grandvelle et le Perrenot
  - o Auxon-Dessus/Cussey-sur-l'Ognon/Etuz/Oiselay et Grachaux

Le territoire bénéficie de la proximité de deux échangeurs de l'autoroute A36 : Chaudfontaine et Ecole Valentin.

Le projet de branche Est du TGV Rhin Rhône, avec l'implantation de la future gare à Auxon, aux portes du Pays des 7 Rivières, structurera également les relations extérieures.

### **Carte 24 : Infrastructures de transports**

Un autre axe organise le territoire d'est en ouest : la Vallée de l'Ognon. Elle confère au territoire une image positive du milieu rural, propice au développement du tourisme vert et du tourisme lié à l'eau. Des routes à caractère touristique bordent l'Ognon sur chacune des rives.

#### 2.2.3.1 - Un réseau routier à améliorer entre les bourgs centres

L'essentiel des échanges internes ou externes au Pays des 7 Rivières est assuré par la voiture individuelle, ce qui pose un problème de desserte routière.

Le trafic routier est plus intense aux abords des bourgs centres, à proximité de l'agglomération bisontine et de Vesoul. Cela s'explique par les déplacements domicile-travail et par la forte évacuation commerciale des consommateurs vers Vesoul et Besançon.

On constate une absence de liaisons performantes. En effet, hormis la RN57, le reste du réseau n'est pas propice aux déplacements rapides, les routes étant souvent étroites, sinueuses et dangereuses, surtout dans les axes méridiens.

Les axes transversaux structurent le Pays, sans qu'ils soient pour autant de bonne qualité. Une enquête du groupe de travail CTE en 2001 a fait remarquer que pour les agriculteurs, « les voies de circulation sont localement trop étroites pour la circulation des engins agricoles notamment ».

Les réunions de travail sur le canton de Montbozon ont révélé que les entreprises industrielles estiment que le coût des transports est trop élevé sur ce territoire. Elles recherchent la proximité de routes adaptées aux déplacements des camions de 35 tonnes.

### **Carte 25 : Le trafic routier**

### 2.2.3.2 - Un secteur peu desservi par les transports collectifs, une offre de transport inadaptée

Les lignes régulières assurées par la Région de Franche-Comté sont les suivantes :

- Besançon - Voray sur l'Ognon – Rioz – Vesoul
- Besançon – Rioz
- Besançon – Gy
- 

La ligne Vesoul - Dampierre sur Linotte – Montbozon - Loulans-les-Forges est organisée par le Conseil Général de la Haute-Saône.

#### **Carte 26 : Les transports collectifs**

Les transports collectifs sont de manière générale déficitaires, la fréquentation étant insuffisante pour rentabiliser les lignes. Seule la ligne Besançon-Vesoul est très fréquentée. L'offre de transports collectifs peut apparaître comme étant inadaptée aux besoins des femmes au foyer, des jeunes et des personnes âgées, qui ne possèdent pas toujours le permis de conduire ou un second véhicule.

Afin de tenter de pallier à cette situation générale sur le Pays des 7 Rivières qui concerne l'ensemble de la population (personnes âgées, jeunes et enfants, femmes...) et suite à une enquête sur les besoins des personnes âgées, un service de bus (« allô-bus ») a été créé sur les cantons de Rioz et Montbozon. Il est réservé aux personnes de plus de 60 ans, mais il est déficitaire et sous utilisé.

La Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche a également créé, en 2003, un service identique.

L'amélioration du réseau routier et des transports est la première action relative au cadre de vie à privilégier selon les habitants interrogés (enquête *Comment imaginez-vous votre secteur dans 10 ans ?*, Association du Pays des 7 Rivières). La desserte du territoire est jugée insuffisante pour 59 % et les transports sont un besoin non satisfait pour 11% d'entre eux.

## SYNTHESE : TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

FORCES / FAIBLESSES DU TERRITOIRE	
<p style="text-align: center;"><b>POTENTIALITES / DYNAMIQUES LOCALES</b></p> <p>Un territoire structuré par la RN 57 classée comme grande liaison d'aménagement du territoire (E23). Cinq routes secondaires assurent le maillage du territoire. Des lignes régulières de transports collectifs. Un système de transports à la demande pour les personnes âgées est mis en place sur la CCPM, la CCPR et la CCVDB. L'amélioration du réseau routier et des transports est la première action relative au cadre de vie à privilégier selon les habitants.</p>	<p style="text-align: center;"><b>FRAGILITES / RISQUES A MOYEN TERME</b></p> <p>Hormis la RN57, le reste du réseau n'est pas propice aux déplacements rapides. Les axes transversaux structurent le Pays, sans qu'ils soient pour autant de bonne qualité. Le réseau routier est à améliorer entre les bourgs centres. Certaines voies sont inadaptées au passage des 35 tonnes et des engins agricoles. La desserte du territoire est jugée insuffisante pour 59 % des habitants du Pays interrogés dans le cadre de l'enquête <i>Comment imaginez-vous votre secteur dans 10 ans ?</i> Les transports sont un besoin non satisfait pour 11% d'entre eux. Seule la ligne Besançon-Vesoul est très fréquentée. L'offre de transports collectifs peut apparaître comme étant inadaptée aux besoins des jeunes et des femmes au foyer notamment. L'offre de taxis reste concentrée autour des bourgs centres.</p>
DYNAMIQUES EXTERNES ET ENVIRONNEMENT	
<p style="text-align: center;"><b>OUVERTURES</b></p> <p>Le territoire bénéficie de la proximité quasi-immédiate de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Besançon, capitale régionale</li> <li>- deux échangeurs autoroutiers pour rejoindre l'autoroute A36 : Valentin (Besançon Nord) et Chaudefontaine (Besançon Est).</li> </ul> <p>La future gare TGV à Auxon est un atout pour structurer les relations du Pays avec l'extérieur et favoriser le développement des transports collectifs. Le programme Leader+ du Pays des 7 Rivières a intégré la problématique des transports collectifs.</p>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <p>La faible densité du Pays et son caractère rural le pénalisent dans la mise en place des réseaux routiers et des transports collectifs. Le TGV n'est pas un atout si des liaisons performantes ne sont pas créées. Pas de liaison performante vers l'échangeur de Chaudefontaine Risque de devenir un territoire de passage : « effet tunnel ». Le risque est de voir certaines lignes de transports en commun disparaître ce qui contribuerait à renforcer l'isolement des personnes les plus captives (femmes au foyer, personnes âgées, jeunes).</p>

## 2.2.4 - ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET GESTION DE L'ESPACE

### 2.2.4.1 - Un environnement naturel de qualité

La diversité des paysages est l'un des charmes du Pays des 7 Rivières et un atout pour l'attractivité du territoire. La beauté des paysages est le fruit des hommes et de leur travail.

Le territoire se compose de trois unités paysagères :

- Au nord-nord-ouest : la zone des plateaux haut-saônois. Les altitudes varient entre 200 et 500 mètres.
- La vallée de l'Ognon : considérée comme un « espace qui contribue au maintien de la biodiversité, des aménités (paysage, calme, sports et loisirs) et des ressources ». Deux grands types de milieux naturels se côtoient dans cette vallée : les forêts et les prairies alluviales, d'où son statut ZNIEFF type II. Elle demeure encore épargnée par les grandes infrastructures de transport. C'est un atout essentiel puisque la moyenne vallée de l'Ognon fait partie des ensembles de paysages remarquables de la Franche-Comté.
- Au sud : la zone des avants-monts du faisceau bisontin sur laquelle se trouvent les communes du canton de Marchaux.

La disposition générale du relief s'organise autour d'alignements montagneux souvent continus, alternants en bandes parallèles avec la vallée, où se nichent les villages et les activités.

#### **Carte 27 : Milieu naturel : schéma de synthèse**

### 2.2.4.2 - Un taux de boisement élevé

Le Pays des 7 Rivières est marqué par un taux de boisement élevé (42%) soit 268km<sup>2</sup>. La forêt constitue une réserve naturelle qui permet le développement de multiples activités liées au bois, au tourisme, à l'environnement et à la chasse. Le secteur forestier est important pour le territoire, c'est un élément essentiel du cadre de vie et de l'environnement, revenu significatif pour les collectivités locales, matière première pour l'industrie. Les commissions de travail du canton de Rioz ont révélé que les plus petites communes ont très peu de bois, et que les haies de protection sont de moins en moins entretenues.

#### **Carte 28 : Taux de boisement**

### 2.2.4.3 - Un réseau hydrographique important

Le Pays est doté d'un important réseau hydrographique composé de rivières, ruisseaux, étangs. La plus importante rivière est l'Ognon qui méandre entre Doubs et Haute-Saône. Bien que ce cours d'eau ne soit pas navigable, on peut y pratiquer la pêche et le canoë-kayak. D'après les réunions de travail avec les acteurs locaux, l'Ognon n'est pas assez aménagé et valorisé.

### 2.2.4.4 - Un patrimoine écologique protégé mais fragile

La sauvegarde du patrimoine naturel nécessite la mise en place de protections juridiques et d'outils de connaissances. L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) permet de bénéficier d'un bilan de connaissances sur le patrimoine naturel de grand intérêt biologique et écologique. C'est un atout pour le territoire. Les zones de type I sont caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables. Ces zones sont particulièrement sensibles à des

équipements ou à des transformations même limitées. Dans le Pays des 7 Rivières, 16 communes sont concernées par des ZNIEFF de type I.

Les ZNIEFF de type II sont caractérisées par des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, qui forment des unités de fonctionnement écologique et offrent des potentialités biologiques importantes. Elles concernent 10 communes du Pays.

#### **Carte 29 : Etat des lieux du patrimoine naturel**

Le Pays possède un cadre naturel riche et accueillant qui est préservé des pollutions d'origine industrielle, mais pas des pollutions d'origine agricole. Selon les agriculteurs, il existe « des risques pour la qualité de l'eau, liés en partie aux pratiques agricoles » (Groupe de travail CTE - 2001).

La qualité des eaux est insuffisante, les captages sont détournés. Pour les agriculteurs « localement de vrais problèmes de qualité bactériologique de l'eau subsistent » (Groupe de travail CTE - 2001).

Avant sa distribution, l'eau nécessite un traitement à cause de fortes concentrations en oxyde de fer et de manganèse dues à l'anoxie de l'aquifère. La majorité des communes a aujourd'hui réalisé ou programmé son schéma d'assainissement. Des efforts restent à faire, comme par exemple le remplacement des stations d'épuration anciennes.

Vingt-deux communes du Pays, riveraines de l'Ognon, adhèrent au Syndicat Mixte de la Moyenne Vallée de l'Ognon. Avec le concours de la Région de Franche-Comté, des départements de la Haute-Saône et du Doubs, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat, un Contrat de Rivière est en cours d'étude.

Le risque d'inondation est fréquent. Il se manifeste par les débordements de l'Ognon. Ceux-ci interviennent lors de précipitations importantes en intensité et en durée, aggravés l'hiver par de brusques radoucissements entraînant une fonte brutale du manteau neigeux.

La sécurité des biens et des personnes passe par la prévention des risques et par la limitation des constructions en zones inondables.

#### **Carte 30 : Les zones inondables**

Les autres risques sont de nature géologique : glissements de terrain liés à des aménagements humains (Oiselay-et-Grachaux, Pennesières, Vellefaux, Ormenans et Montbozon...). Des risques de nature écologique peuvent exister sur la côte des avants-monts (Merey-Vielley, Vieilley)

La qualité de l'environnement du Pays des 7 Rivières fait partie de son patrimoine et constitue un facteur essentiel de son attractivité.

C'est pourtant un besoin non satisfait pour 10% des habitants. La mise en valeur du patrimoine naturel et architectural est la seconde priorité relative au cadre de vie des habitants juste après l'amélioration du réseau routier (Enquête *Comment imaginez-vous votre secteur dans 10 ans ?*).

#### 2.2.4.5 - Un cadre de vie à préserver, une gestion de l'espace à rationaliser, un patrimoine architectural insuffisamment mis en valeur

Le patrimoine architectural de qualité, hérité des générations précédentes, est apprécié tant par les habitants que par les touristes. L'ensemble du patrimoine forme aujourd'hui la base d'un renouveau d'attractivité. Aussi faut-il en prendre soin, tout en s'adaptant aux exigences de notre époque. L'enjeu est de garder un milieu attractif pour les habitants et les visiteurs. Le village de Fondremand organise les *Journées Artisanales et Artistiques* qui attirent chaque année des milliers de visiteurs. De nombreux sites, voire des villages entiers, sont remarquables. Pourtant, peu de monuments sont inscrits, classés ou rénovés. Ceci est lié à la faiblesse des moyens mis à disposition dans ce domaine.

##### **Carte 31 : La place des édifices protégés au titre de la loi sur les monuments historiques**

Malgré l'amélioration du cadre de vie due aux opérations de rénovation des façades, d'aménagement du cœur des villages et de restauration des fontaines-lavoirs (OPAH, PIG, chantier insertion-patrimoine), la gestion de l'espace reste organisée à l'échelle de la commune, ce qui fait apparaître des incohérences.

Le cadre de vie du Pays est soumis à des mutations importantes qui affectent tant le centre des villages que le paysage. Le développement urbain mal maîtrisé semble être la cause première de ces changements, mais les rénovations de faible qualité et le manque de mise en valeur des caractères identitaires (architecture, patrimoine local, espace public) sont aussi des facteurs importants.

Ainsi, l'étude sur le cadre de vie et l'aménagement urbain et paysager des bourgs et des villages du Pays des 7 Rivières menée par les CAUE de Haute-Saône et du Doubs en 2003, montre que le développement urbain est mal maîtrisé, que les potentiels du Pays sont peu exploités et que le maillage urbain est trop lâche.

##### **Carte 32 : Dynamiques urbaines – conséquences sur la structure et l'identité traditionnelle des villages.**

Par ailleurs, la gestion du tri sélectif des déchets est organisée inégalement selon les secteurs. Les réunions de travail avec les habitants ont révélé que dans certaines communes, le ramassage des ordures ménagères est mal organisé et qu'il est nécessaire de contrôler les dépôts de décharge.

## SYNTHESE : ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET GESTION DE L'ESPACE

### FORCES / FAIBLESSES DU TERRITOIRE

POTENTIALITES / DYNAMIQUES LOCALES	FRAGILITES / RISQUES A MOYEN TERME
<p>Un taux de boisement élevé.</p> <p>Activités liées au bois, au tourisme, à l'environnement et à la chasse.</p> <p>La forêt : élément essentiel du cadre de vie et de l'environnement, revenu significatif pour les collectivités locales, matière première pour l'industrie.</p> <p>Un réseau hydrographique important :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de nombreux ruisseaux, étangs et rivières,</li> <li>- l'Ognon : cours d'eau non navigable, pratique de la pêche et du canoë-kayak,</li> <li>- 22 communes du Pays, riveraines de l'Ognon, adhérentes du Syndicat Mixte de la Moyenne Vallée de l'Ognon</li> </ul> <p>Un patrimoine écologique protégé.</p> <p>Un cadre de vie à préserver, une gestion de l'espace à rationaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- patrimoine architectural de qualité élément de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays.</li> <li>- amélioration du cadre de vie par des OPAH, PIG et des chantiers insertion-patrimoine.</li> </ul> <p>Prix du foncier attractif.</p>	<p>Un milieu fragile qu'il faut préserver.</p> <p>Des risques d'accidents naturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- risques de glissements de terrain liés à des aménagements humains,</li> <li>- risques de nature écologique sur la côte des avants-monts,</li> <li>- la mise en réserve restrictive type Natura 2000 effraie les habitants.</li> </ul> <p>La rivière Ognon, un atout qui n'est pas assez valorisé.</p> <p>Un patrimoine architectural insuffisamment mis en valeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- manque d'information et de sensibilisation de la population,</li> <li>- peu de monuments inscrits, classés, rénovés,</li> <li>- faiblesse des moyens mis à disposition,</li> <li>- peu d'informations sur les procédures.</li> </ul> <p>Une gestion de l'espace insuffisamment concertée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chaque commune organise son propre développement ce qui peut entraîner des incohérences,</li> <li>- manque de savoir-faire et de coordination pour la gestion des espaces ruraux.</li> </ul> <p>Une politique de gestion des déchets organisée à différentes échelles, mais pas au niveau du Pays.</p> <p>Nécessité de contrôler les dépôts de décharge.</p>

### DYNAMIQUES EXTERNES ET ENVIRONNEMENT

OUVERTURES	MENACES
<p>La qualité paysagère, environnementale et patrimoniale est susceptible d'attirer de nouveaux habitants, une clientèle touristique et des activités nouvelles.</p>	<p>Perte d'attractivité du secteur.</p> <p>Effets pervers de la croissance non maîtrisée des zones périurbaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- perte d'identité des villages et bourgs du Pays,</li> <li>- architecture banalisante des constructions nouvelles,</li> <li>- les extensions par des lotissements posent des problèmes de cohérence et d'intégration avec le village ancien : rupture de mitoyenneté, hétérogénéité dans l'organisation du bâti...</li> </ul>

## 2.3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 2.3.1 - INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT

#### 2.3.1.1 - L'industrie

En l'absence de pôles urbains, le tissu industriel du Pays est diffus sur le territoire. Ainsi, à l'est du Pays, aucune zone d'activités n'est aménagée. Depuis quelques années, des zones d'activités ont été réalisées principalement dans le Sud Ouest du Pays, dans la couronne périphérique de Besançon et le long de la RN 57. L'aménagement de ces zones a permis d'accueillir de nouvelles entreprises et de créer de nouveaux emplois. Néanmoins, elles ne sont pas de taille suffisante pour accueillir des entreprises de plus de 100 salariés.

On enregistre une trentaine d'établissements industriels de plus de 10 salariés sur l'ensemble du secteur. La commune de Devecey en concentre à elle seule un tiers. La plupart des entreprises sont de petite taille. Ce sont souvent des entreprises de production dynamique avec à leur tête de jeunes dirigeants qui ont des projets de développement. L'industrie de première transformation du bois est très présente, notamment dans le nord-est du bassin de vie de Rioz-Montbozon.

**Carte 33 : Entreprises de plus de 10 salariés en 1999**

**Carte 34 : Artisans et entreprises en 1999**

La première action à privilégier au niveau économique est le soutien à la création et à l'implantation d'entreprises nouvelles, selon 20% des habitants (enquête *Comment imaginez-vous votre secteur dans 10 ans ?*). En effet, le soutien à la création d'activités est une nécessité, à condition d'étudier et d'accompagner les démarches des porteurs de projets.

Des freins à l'installation d'entreprises peuvent exister, comme dans le secteur de Montbozon, où le réseau routier ne permet pas la circulation des véhicules de plus de 35 tonnes.

Le Pays bénéficie de la proximité de pôles économiques importants :

- Besançon : découpage, microtechniques et horlogerie,
- Montbéliard : automobile,
- Vesoul : automobile logistique.

#### 2.3.1.2 - L'artisanat et le commerce

L'économie locale est dominée par un secteur artisanal et tertiaire diversifié :

- entreprises et corps de métiers du BTP
- commerces alimentaires, d'équipements de la personne et du foyer
- services marchands
- services publics

Les activités s'organisent en UCIA :

- UCIA de Rioz : journal *Le p'tit chou*, les journées commerciales, la fête de la cancoillotte, la participation au *Carnaval de Rio...z*
- UCIA de Montbozon : actuellement en «sommeil »
- UCIA de Devecey et de Moncey

Il existe des animations commerciales à Rioz et Devecey.

Des entreprises agroalimentaires commercialisent des produits typiques de la région : Cancoillotte de Loulans-Les-Forges, Biscuits de Montbozon, charcuterie de Montarlot-les-Rioz et des petites productions locales comme le miel, le fromage de chèvre, les produits laitiers et fermiers. Il reste encore à valoriser ces produits régionaux.

L'équipement en commerces des communes dépend essentiellement de leur taille (de leur population), mais aussi de leur qualité ou non de chef-lieu de canton. Le milieu rural doit faire face à la concentration des commerces et des services au sein des bourgs-centres car être chef lieu de canton est un atout pour attirer les commerçants : Rioz et Montbozon possèdent respectivement une trentaine et une vingtaine d'équipements. Devecey possède une vingtaine d'équipements.

Des communes de grande taille, telles que Dampierre-sur-Linotte, Cussey-sur-l'Ognon, Voray-sur-l'Ognon, Moncey et Geneuille sont relativement bien équipées par rapport aux autres communes.

Un autre phénomène intervient sur l'équipement des communes : leur isolement. Une commune de taille relativement importante par rapport aux villages qui l'entourent est d'autant plus équipée qu'il n'y a aucune autre commune de taille analogue dans son propre voisinage : Dampierre-sur-Linotte et Rigney.

### **Carte 35 : Les commerces**

Habiter à la campagne, dans un petit village faiblement peuplé, c'est faire le choix de la tranquillité, mais c'est aussi être obligé de se déplacer pour faire la plupart de ses achats. Dans le Pays, un tiers des communes ne possède pas de commerces. Globalement les habitants du Pays doivent donc faire plus de 10 km (voire 20 km pour les communes les plus isolées) pour accéder aux commerces.

La carte de l'attraction des commerces non alimentaires montre que les deux chefs-lieux de cantons, ainsi que Devecey et Rigney, ont un fort pouvoir attractif sur les communes environnantes. Celle des commerces alimentaires montre que Rioz, Devecey et Loulans-Verchamp ont un fort pouvoir attractif. Par contre Montbozon, ayant une position plus excentrée que Loulans-Verchamp (relativement bien équipé), n'a pas de pouvoir attractif au niveau des commerces alimentaires.

### **Carte 36 : Flux des commerces alimentaires et non alimentaires**

En général de 1988 à 1998, le niveau des équipements s'est maintenu dans les communes des cantons de Rioz et de Montbozon. Les services de première nécessité, comme la boulangerie, se sont maintenus.

### **Carte 37 : Les services de première nécessité**

Les services ambulants sont un moyen de substitution quand une commune ne possède aucun type de services. Ils sont appréciables aux yeux des habitants, même si le choix proposé aux clients est nettement plus restreint que dans un commerce doté d'une surface de vente.

Il existe peu de services dans les communes rurales isolées loin des bourgs. Le soutien à l'attractivité des pôles de services est un axe structurant, mais il ne doit pas empêcher l'appui au maintien des services dans les zones les plus reculées.

L'environnement extérieur est marqué par la proximité des pôles de Besançon et de Vesoul, fortement équipés en commerces et en services. Ils influent directement sur le comportement des consommateurs et l'évolution du tissu commercial local.

Le territoire est divisé en trois zones sous influence extérieure d'inégale importance :

- Au sud : la zone commerciale de Valentin et plus globalement de Besançon joue une influence sur Devecey, Voray-sur-l'Ognon, Boulton, Oiselay...
- Au nord : la zone de Vesoul (attraction des grandes surfaces et des commerces du centre-ville) joue une influence sur Echenoz-le-Sec, Vellefaux, Filain, Authoison, Pennesières, Dampierre sur Linotte....
- A l'est : influence de Rougemont sur Chassey-les-Montbozon, Cognières, Thieffrans, voire Montbozon.

Le territoire est menacé de devenir une extension d'un espace dortoir, sans possibilité de développer une existence propre et soumis aux risques de perdre son identité s'il n'y a pas de maintien d'activités traditionnelles dans les communes.

Le développement du commerce et de l'artisanat est une priorité pour 14% des habitants en ce qui concerne le commerce, et 16% en ce qui concerne l'artisanat (Enquête *Comment imaginez-vous votre secteur dans 10 ans ?*).

Le Contrat Local de Développement du bassin de vie de Rioz-Montbozon a retenu la création de commerces multiservices à Cirey-les-Belleveaux et à Larians-et-Munans, mais aucune opération d'ensemble concernant le commerce et l'artisanat n'a été mise en place. C'est pourquoi les acteurs locaux ont décidé de conduire une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) sur le périmètre du Pays des 7 Rivières. Elle vise à valoriser et développer la qualité de l'offre des services et de l'artisanat, contribuant ainsi au renforcement de la qualité de vie et du sentiment d'appartenance au Pays.

## SYNTHESE : INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT

<b>FORCES / FAIBLESSES DU TERRITOIRE</b>	
<p style="text-align: center;"><b>POTENTIALITES / DYNAMIQUES LOCALES</b></p> <p>Des entreprises familiales bien implantées et dynamiques.</p> <p>Les artisans et entreprises sont situés principalement dans le sud-ouest du Pays, dans la couronne périphérique de Besançon et le long des grands axes routiers.</p> <p>Une trentaine d'établissements industriels de plus de 10 salariés.</p> <p>Des zones d'activités le long des grands axes.</p> <p>Des coûts d'implantation attractifs.</p> <p>Des aides à l'implantation des entreprises intéressantes.</p> <p>Une réputation de sérieux et de fidélité de la main d'œuvre.</p> <p>Quelques pôles commerciaux importants mais fragilisés</p> <p>Population en augmentation, ce qui induit une augmentation des consommateurs.</p> <p>Une ORAC est programmée.</p>	<p style="text-align: center;"><b>FRAGILITES / RISQUES A MOYEN TERME</b></p> <p>Déséquilibre territorial Est-Ouest.</p> <p>Accès et circulation difficile dans certaines communes.</p> <p>Pas de grosses entreprises.</p> <p>Tissu industriel diffus.</p> <p>Pas de pôle urbain de taille suffisante à l'intérieur du Pays.</p> <p>Début de pénurie de main d'œuvre dans de nombreux domaines.</p> <p>Trop de secteurs sous-équipés.</p> <p>Offre existante qui tend à disparaître.</p> <p>Peu de moyens pour faire reprendre une activité ou maintenir une activité.</p> <p>Certains services menacés de fermeture car sous-utilisés.</p> <p>Habitudes de consommation directement liées aux pôles urbains de Besançon et Vesoul.</p> <p>Des communes non desservies par des commerces permanents ou ambulants.</p> <p>Pas de politique commerciale forte.</p> <p>Manque de professionnalisme.</p> <p>Une offre quantitative et qualitative à revoir.</p> <p>Un développement encore insuffisant des activités de services marchands aux entreprises et aux particuliers.</p> <p>Peu d'hébergements et de services de restauration haut de gamme.</p>
<b>DYNAMIQUES EXTERNES ET ENVIRONNEMENT</b>	
<p style="text-align: center;"><b>OUVERTURES</b></p> <p>Deux échangeurs routiers permettant de rejoindre l'A36. L'échangeur de Chaudfontaine n'a pas encore provoqué l'essor du secteur concerné.</p> <p>Mise à 2x2 voies de la RN57.</p> <p>Implantation de la future gare TGV à Auxon.</p> <p>Proximité immédiate de Besançon, capitale régionale.</p> <p>Proximité de trois pôles économiques importants et de la présence de gros donneurs d'ordre.</p>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <p>Forte évasion commerciale vers Besançon et Vesoul.</p> <p>Déclin de l'offre de services et de commerces.</p> <p>Devenir un espace dortoir, sans possibilité de développer une existence propre et soumis aux risques de perdre une part de son identité.</p> <p>Perte des forces vives.</p>

### 2.3.2 - TOURISME

Situé entre Besançon et Vesoul, le Pays des 7 Rivières dispose d'espaces de qualité et de paysages d'une grande variété. La campagne, la forêt, l'eau, la chasse et la pêche constituent les principales attractions touristiques du Pays.

La durée de la saison touristique est d'environ deux mois sur le secteur (juillet et août). L'activité touristique a longtemps été considérée par les acteurs comme un apport économique complémentaire. Depuis quelques années, de réels efforts d'aménagements et d'équipements touristiques ont été accomplis au niveau des activités de loisirs et des hébergements par les particuliers et par les collectivités. Il s'agit de développer la vocation touristique du territoire et d'en faire un espace de loisirs et de détente attractif.

16% des habitants considèrent que le développement des activités touristiques est une priorité d'un point de vue économique (Enquête *Comment imaginez-vous votre secteur dans les 10 ans ?*).

#### 2.3.2.1 - Des structures d'accueil et d'hébergement à améliorer

Les structures d'hébergements sont insuffisamment diversifiées et inégalement réparties.

Avec 9 hôtels, le Pays des 7 Rivières dispose d'une faible capacité d'accueil. Il s'agit d'hôtels de petite taille, dont le confort est modeste. Depuis peu, il existe une structure d'accueil classée 3 étoiles à Geneuille. L'hôtellerie est peu présente dans la vallée de l'Ognon, plus favorable au camping.

Le Pays dispose de 10 campings, d'une capacité de 422 emplacements, le plus important se situe à Geneuille avec une centaine d'emplacements. Les campings sont de taille moyenne et se situent principalement au bord des rivières et des plans d'eau. On peut distinguer deux types de campings : des campings qui attirent une clientèle lointaine (ex : des Hollandais) à Cromary, Boulton ou Rioz, et des campings qui attirent une clientèle de proximité à Montbozon et Cirey-les-Belleveaux.

Le tourisme rural est présent également avec 17 gîtes ruraux, gîtes d'étape et chambres d'hôtes. Ils sont gérés en grande majorité par une centrale de réservation. Globalement, on constate une augmentation de leurs capacités d'accueil.

#### **Carte 38 : Localisation des hébergements**

Concernant la restauration, on recense 20 restaurants et 2 fermes auberges principalement le long de la Vallée de l'Ognon et dans les bourgs centres.

#### **Carte 39 : Localisation des lieux de restauration**

#### 2.3.2.2 - Des activités de loisirs et de détente à valoriser

Depuis quelques années, les efforts se sont orientés vers la valorisation des activités liées à l'eau ou au tourisme vert : sentiers de randonnée ; bases nautiques de Montbozon et Voray sur l'Ognon ; piscines de plein air de Chaux la Lotière, Dampierre sur Linotte et Rioz ; parcours acrobatique forestier de Montbozon ; Chemin Vert...

#### **Carte 40 : Localisation des activités touristiques sur le Pays**

Les circuits de randonnée représentent un moyen de découverte et de dynamisation de l'espace rural. Le balisage des circuits a été réalisé en 1997-1998 dans les cantons de Rioz, Montbozon et Marchaux. L'entretien des sentiers est assuré par les baliseurs de l'Association du Pays des 7 Rivières.

La Vallée de l'Ognon est porteuse de réelles potentialités touristiques. Les activités de loisirs (kayak, canoë, pêche, baignade...) intéressent une clientèle de proximité mais aussi une

clientèle plus lointaine, en quête d'espaces de loisirs à proximité d'une ville attractive. Ces activités sont encore insuffisamment mises en valeur.

Le tourisme culturel peut constituer un autre centre d'intérêt. La qualité patrimoniale est susceptible d'attirer une clientèle touristique et des activités nouvelles. Certains sites sont remarquables : le château de Filain et de la Roche à Rigney, les fontaines-lavoirs, la Maison Forte de Sorans-les-Breurey, le village de Fondremand qui attire chaque année des milliers de visiteurs lors des *Journées Artisanales et Artistiques*. C'est un point d'ancrage important du développement touristique du Pays des 7 Rivières.

Pour répondre à un besoin de développement du tourisme à la ferme, il a été envisagé la création et le développement de l'accueil sur les exploitations par le groupe de travail CTE (2001). Il s'agit de sensibiliser le milieu agricole au potentiel touristique du territoire.

#### 2.3.2.3 - Des actions de promotion au niveau du Pays

Plusieurs actions ont été conduites pour promouvoir au mieux l'ensemble des activités touristiques, notamment par l'Association du Pays des 7 Rivières, les Communautés de Communes du Pays Riolais, du Pays de Montbozon, du Val de la Dame Blanche, de La Bussière et par l'Office de Tourisme du Pays des 7 Rivières :

- réalisation du topo-guide, présentant l'ensemble des sentiers du Pays des 7 Rivières
- réalisation et implantation des Relais Information Services sur les cantons de Montbozon et de Rioz (signalisation touristique, patrimoniale et économique).
- réalisation d'une plaquette présentant l'ensemble des gîtes ruraux, gîtes d'étapes, chambres et tables d'hôtes sur les cantons de Montbozon et de Rioz.
- réalisation d'une plaquette de promotion sur l'opération *Menus Saveurs* mise en place avec des restaurateurs des cantons de Montbozon et de Rioz.

#### 2.3.2.4 - Des acteurs du tourisme à coordonner à l'échelle du Pays

Les acteurs du tourisme se sont organisés et se sont professionnalisés, notamment lors de la mise en place, par le Comité Départemental du Tourisme, d'un plan de formation (1994 et 1995). Les objectifs étaient d'élaborer des produits touristiques entre plusieurs prestataires et de créer un Syndicat d'Initiative.

Le Syndicat d'Initiative a été créé en 1996 avec un bureau à Rioz et deux antennes à Voray-sur-L'Ognon et Montbozon. Il a été classé Office de Tourisme une étoile en avril 2002. Des efforts ont été faits pour définir un cadre général d'intervention à l'échelle du Pays. On peut citer :

- la mise en place des *Menus Saveurs du Pays des 7 Rivières* avec 5 restaurateurs partenaires et 1100 menus servis en 2002.
- la réflexion sur une démarche partenariale entre les différentes bases de Canoë-Kayak et les autres prestataires de tourisme de la Vallée de l'Ognon (propriétaires de gîtes, campings, hôteliers, restaurateurs...).

La réalisation de sentiers de randonnées, l'aménagement de site naturel, la valorisation des sites historiques et la multiplication des équipements touristiques contribuent à mettre en évidence le potentiel touristique. Mais seule une coordination des acteurs privés et publics à l'échelle du Pays permettra de le valoriser de façon efficace.

#### **Carte 41 : La mise en réseau de l'accueil touristique**

## SYNTHESE : TOURISME

FORCES / FAIBLESSES DU TERRITOIRE	
<p><b>POTENTIALITES / DYNAMIQUES LOCALES</b></p> <p>La Vallée de l'Ognon est porteuse en terme d'image et d'activités ludiques et sportives.            400 km de circuits de randonnée.            Le Chemin Vert.            La forêt.            Le patrimoine et le bâti encore à valoriser.            Valorisation des activités liées à l'eau et au tourisme.            Réel potentiel de tourisme vert.            Le Contrat de Rivière Ognon.            Richesse des paysages et du patrimoine.            Un Office de Tourisme du Pays des 7 Rivières            Des actions de promotion touristique : topo-guide, Relais Information Services, plaquettes des gîtes et des chambres d'hôtes.</p>	<p><b>FRAGILITES / RISQUES A MOYEN TERME</b></p> <p>Une saison touristique trop courte.            Manque d'hébergements de qualité :            - structures d'hébergements insuffisamment diversifiées et inégalement réparties            - fréquentation actuelle des gîtes très faible            - peu de campings et d'hôtels classés            - vieillissement des structures existantes</p> <p>Absence de sites ou équipements suffisamment attractifs.            Pas de produit d'appel touristique fort et pas de réelle filière touristique.            Pas de thème fédérateur assez développé qui puisse entraîner une véritable stratégie touristique.            Des sites insuffisamment mis en valeur.            Manque d'identité et d'image.            Manque d'information sur l'existant, notamment les loisirs liés à la rivière.            Crues et pollutions des rivières.</p>
DYNAMIQUES EXTERNES ET ENVIRONNEMENT	
<p style="text-align: center;"><b>OUVERTURES</b></p> <p>Une situation géographique entre Vesoul et Besançon et entre les Vosges et le Doubs.            La qualité paysagère, environnementale et patrimoniale est susceptible d'attirer une clientèle touristique urbaine.            Future gare TGV aux portes du Pays.            Projets structurants en cours de réflexion.</p>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <p>Essoufflement du tourisme local.</p>

### 2.3.3 - AGRICULTURE ET EXPLOITATIONS FORESTIERES

Les résultats du Recensement Agricole 2000 nous donnent la nouvelle image de l'agriculture du Pays des 7 Rivières. Comme dans la région de Franche-Comté, on constate que :

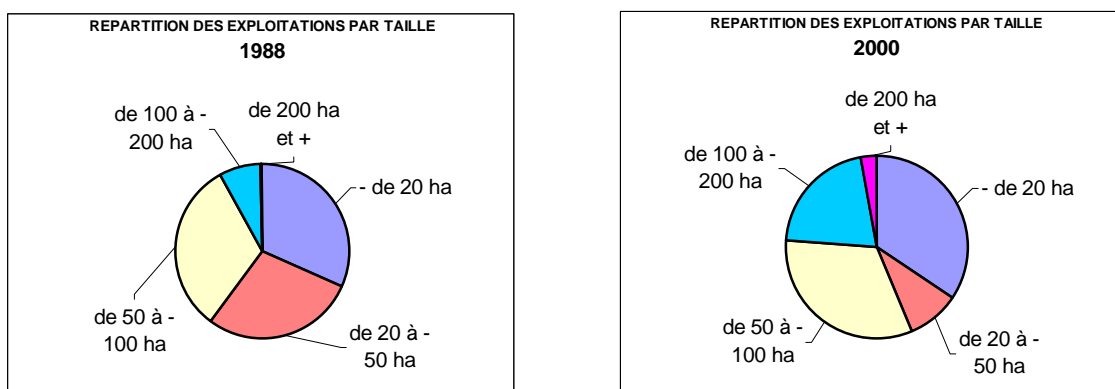
- les exploitations sont nettement moins nombreuses, mais plus grandes, plus performantes et plus modernes,
- une décroissance rapide des actifs agricoles entraîne des problèmes de transmission des exploitations,
- l'élevage reste omniprésent, malgré un recul significatif des prairies,
- l'agriculture est orientée vers la production de lait, de viande bovine et de céréales.

#### 2.3.3.1 - Des exploitations agricoles moins nombreuses et plus grandes

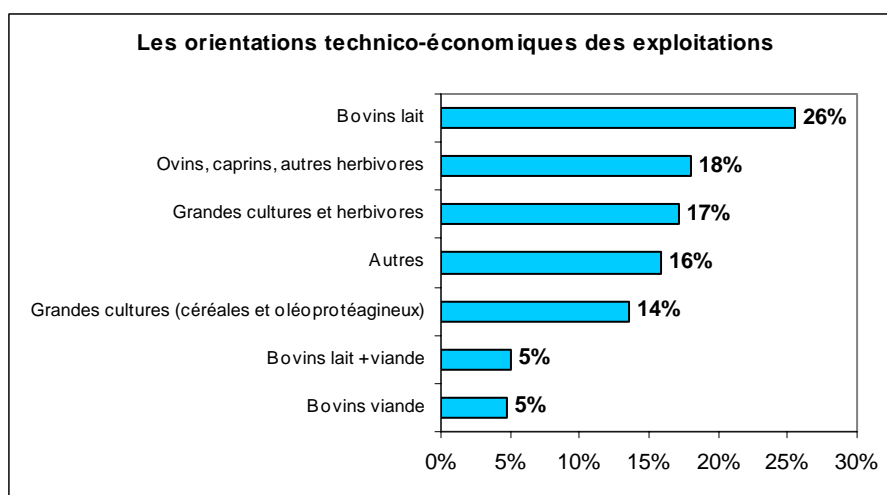
Entre les deux derniers recensements, le nombre d'exploitations a baissé. Elles ne sont aujourd'hui que 458 dans le Pays des 7 Rivières, la moitié sont des exploitations professionnelles. Le nombre d'exploitations de moins de 50 ha a été divisé par deux en 12 ans.

#### **Carte 42 : Nombre d'exploitations agricoles en 2000 et évolution de 1988 à 2000**

La réduction importante du nombre d'exploitations n'a pas entraîné une diminution sensible de la surface dédiée à l'agriculture. Les superficies libérées par les exploitations disparues ont servi à l'agrandissement des autres. Ainsi les exploitations atteignent une superficie moyenne de plus de 65 ha contre 50 ha environ en 1988.



#### 2.3.3.2 - Un territoire fortement marqué par l'élevage



L'élevage sur le Pays est essentiellement bovin. 60% des exploitations du bassin de vie de Rioz-Montbozon possèdent des vaches. On en recense 8000 dans le Pays des 7 Rivières : 1577 dans les 24 communes du canton de Marchaux, 2780 dans le canton de Rioz et 2939 dans le canton de Montbozon.

Depuis la mise en place des quotas laitiers en 1984 et l'annonce de la réforme de la PAC, le nombre de vaches laitières a baissé, tandis que l'élevage bovin allaitant a progressé. En 1996 les primes à la cessation d'activités laitières ont réorienté les productions vers les grandes cultures ou la viande bovine. Le cheptel ovin et caprin est également très présent (18%).

On constate un fort recul des prairies et un retour de la jachère. Ce recul touche tous les cantons de la Haute-Saône. Dans les cantons de Rioz et Montbozon, les prairies reculent au profit des céréales et des oléagineux, maïs et blé pour les céréales, colza et tournesol pour les oléagineux. Il en est de même du côté des 24 communes du canton de Marchaux.

#### 2.3.3.3 - Un fort développement des EARL

La moitié des exploitations du Pays des 7 Rivières sont des exploitations professionnelles. Les exploitations individuelles ont connu un fort recul (baisse d'environ 50% pour le canton de Rioz), mais restent encore largement majoritaires.

Les GAEC se maintiennent. Par contre les EARL ont connu un fort développement : elles n'existaient pas dans les cantons de Rioz-Montbozon et aujourd'hui elles exploitent 12 à 15% de la SAU. Cette forme sociétaire permet de séparer capital personnel et professionnel et connaît un véritable engouement dans les départements du Doubs et de la Haute-Saône.

#### 2.3.3.4 - Une diminution du nombre d'actifs agricoles

On dénombre environ 580 chefs d'exploitations et de coexploitants dans le Pays des 7 Rivières. Leur nombre a fortement diminué depuis 1988. La main d'œuvre reste essentiellement familiale. Plus de la moitié du travail est assuré par les actifs familiaux. Le recours à la main d'œuvre salariée a baissé. La quantité de travail agricole fournie sur les exploitations du Pays équivaut à plus de 600 personnes travaillant à temps plein. La pluri-activité concerne 17% des actifs familiaux dans les cantons de Rioz et Montbozon.

La pyramide des âges des chefs d'exploitations (plus de la moitié des agriculteurs est susceptible de partir en retraite dans les 10 ans), ainsi que leur structure familiale, conduisent à ouvrir l'agriculture à de nouveaux publics (femmes-jeunes). Il faut encourager les jeunes qui prendront la relève. L'enquête "*Comment imaginez-vous votre secteur dans les 10 ans ?*" révèle que 17% des personnes interrogées pensent qu'il faut favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et le maintien des exploitations.

Dans les cantons de Rioz et de Montbozon, 7% des chefs d'exploitations sont des jeunes. Un quart ont entre 30 et 39 ans. Les plus de 60 ans représentent 13% des chefs d'exploitations dans le canton de Rioz et 22% dans le canton de Montbozon. Les départs à la retraite concernent des exploitations de moins de 100 ha. Quant aux femmes, on dénombre 28 chefs d'exploitation et coexploitantes dans le canton de Rioz et 34 dans celui de Montbozon.

#### **Carte 43 : Le nombre d'exploitants et de coexploitants en 2000**

### 2.3.3.5 - Cohabitation entre les agriculteurs et les autres ruraux

Concernant le bâti, on remarque "trop de bâtiments anciens non fonctionnels coincés dans les villages" (Groupe de travail CTE Rioz-Montbozon). Avec la modernisation de l'agriculture, les anciennes fermes, parfois dégradées et situées au cœur des villages, peuvent créer des nuisances sonores, olfactives et visuelles rendant difficile la cohabitation avec les autres ruraux. Il est nécessaire de réfléchir au désenclavement de certains bâtiments agricoles et à leur intégration paysagère.

### 2.3.3.6 - De nouvelles fonctions pour l'agriculture

L'accueil de nouveaux habitants et le développement d'un tourisme de proximité génère pour les agriculteurs de nouvelles contraintes concernant l'environnement, la protection de l'eau et l'intégration paysagère des bâtiments. L'agriculture se doit désormais d'assumer les nouvelles fonctions en particulier en zone périurbaine, afin de conjuguer sa vocation de production avec les nouvelles exigences des citoyens :

**Des fonctions écologiques** : l'existence de pollutions liées aux pratiques agricoles entraîne des problèmes de qualité de l'eau. Des efforts doivent porter sur la conservation des sols et la préservation de la ressource en eau, mais aussi sur la réimplantation de surfaces en herbe. Le groupe de travail du CTE Rioz-Montbozon a reconnu que « le fait d'avoir choisi les cultures primées plutôt que l'herbe pose problème ».

**Des fonctions sociales** : le groupe de travail du CTE Rioz-Montbozon a insisté sur les relations difficiles entre les agriculteurs et le reste de la population, qui a des comportements de moins en moins ruraux. Les situations d'incompréhension sont courantes. Les pratiques des agriculteurs, notamment en ce qui concerne la gestion des engrais de ferme sont fréquemment visées. Des améliorations doivent porter sur la promotion du terroir, de l'image de l'agriculture. La communication sur les produits et les pratiques doit être favorisée. Les relations entre les agriculteurs sont trop peu fréquentes. Des tensions apparaissent même parfois à cause d'un contexte foncier difficile, où l'offre aux jeunes installés est inférieure à la demande.

**Des fonctions pédagogiques** : le groupe de travail CTE Rioz-Montbozon constate un « manque d'organisation du monde agricole pour commercialiser les produits » et « l'absence d'actions de promotion de l'image de l'agriculture et de ce qu'elle produit ». Les conditions de mise sur le marché de produits nouveaux ne sont pas assurées sur le Pays. Cependant, un point de vente directe existe à Cayenne (commune de Châtillon le Duc), aux portes du Pays, plusieurs agriculteurs du secteur peuvent ainsi écouler une partie de leur production. Des actions de promotion de l'image de l'agriculture apparaissent : participation des agriculteurs à la Fête de la Patate à Chaux-la-Lotière et aux journées artisanales de Fondremand, mais elles doivent être renforcées. Les agriculteurs ressentent l'effort à produire pour rendre le territoire plus attractif, pour un public qui pourrait devenir une clientèle, en développant l'accueil et la vente directe à la ferme.

### 2.3.3.7 - Les exploitations forestières

La filière bois est dynamique, les communes du Pays des 7 Rivières possèdent de bonnes ressources forestières dans l'ensemble. Le taux moyen de boisement du Pays des 7 Rivières est de 42 %. L'ONF assure une bonne gestion de cette ressource. Cependant les plans de boisement semblent trop stricts (groupe de travail avec les habitants).

La priorité est d'assurer le renouvellement et l'amélioration de cette ressource, notamment après les dégâts dus aux tempêtes des 26 et 28 décembre 1999. Le bois énergie permet une utilisation des déchets de bois liés aux tempêtes.

## SYNTHESE : AGRICULTURE ET EXPLOITATIONS FORESTIERES

FORCES / FAIBLESSES DU TERRITOIRE	
<p style="text-align: center;"><b>POTENTIALITES / DYNAMIQUES LOCALES</b></p> <p>Des agriculteurs dynamiques. Modernité de l'agriculture du Pays. Présence de la polyculture / élevage qui implique la conservation des milieux et des paysages. Des exploitations plus grandes, plus performantes et modernisées. Elevage omniprésent (bovins et ovins). Boom des EARL. Le développement de l'activité agricole est en relation étroite avec la qualité et la densité du tissu social dans lequel vivent les agriculteurs. Ceux-ci peuvent contribuer au maintien de l'occupation humaine grâce aux services collectifs qu'ils produisent. Bonnes ressources forestières.</p>	<p style="text-align: center;"><b>FRAGILITES / RISQUES A MOYEN TERME</b></p> <p>Problème démographique : dans les 10 dernières années : 50% d'agriculteurs en moins. Des départs à la retraite et des difficultés de transmissions des exploitations. Des exploitations moins nombreuses. Baisse du nombre de chefs d'exploitations, surtout dans le canton de Rioz. Problème d'installation des jeunes agriculteurs. Peu d'actions de promotion de l'agriculture. Manque d'organisation pour promouvoir et commercialiser les produits agricoles. Pollutions d'origine agricole importantes. Un bâti ancien non fonctionnel et mal adapté. Des difficultés relationnelles entre agriculteurs et le reste de la population. Pression foncière / gel des terrains.</p>
DYNAMIQUES EXTERNES ET ENVIRONNEMENT	
<p style="text-align: center;"><b>OUVERTURES</b></p> <p>En zone périurbaine, les activités agricoles et forestières assurent un développement durable et équilibré des territoires soumis à une forte pression foncière. Elles permettent d'entretenir, à un moindre coût, des espaces convoités et de répondre à une demande urbaine, de plus en plus exigeante. Ces espaces agricoles et forestiers, proches des villes, doivent être protégés et valorisés. Le développement de l'agrotourisme peut permettre d'attirer une nouvelle clientèle.</p>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <p>Impact du TGV et de la mise à 2x2 voies de la RN 57.</p>

## 2.4 - SERVICES A LA POPULATION, EMPLOI, FORMATION ET INSERTION

### 2.4.1 - SERVICES A LA FAMILLE ET A LA POPULATION

#### 2.4.1.1 - De la petite enfance à l'adolescence

L'action en faveur de la petite enfance vise d'abord à répondre à une demande sociale forte de garde de jeunes enfants. Sur ce point, on remarque de fortes disparités entre les secteurs.

Il existe 3 crèches sur le Pays qui ont une capacité de 80 places (accueils réguliers et occasionnels). Elles sont organisées dans le cadre de l'intercommunalité : crèches de Rioz et de Voray-sur-l'Ognon (CCPR) et crèche de Devecey (CCVDB). Une étude sur les besoins en modes de garde est envisagée.

Il existe deux PMI (Rioz et Devecey) et une permanence pour les consultations des nourrissons à Dampierre-sur-Linotte.

Les places d'accueil étant peu nombreuses, les familles font appel aux assistantes maternelles pour la garde des enfants. Mais les assistantes maternelles sont en nombre insuffisant et leurs horaires ne conviennent pas toujours aux familles (exemple : travail de nuit ou le week-end).

Il n'existe pas de Relais Assistantes Maternelles sur le Pays.

#### **Carte 44 : Les assistantes maternelles et les crèches**

Pour les enfants scolarisés, des initiatives se développent pour offrir un service de garde dans les temps péri-scolaires sur une large majorité du Pays (accueil le matin, le midi avec restauration et le soir). Des services restent néanmoins à développer, notamment sur le Nord-Est du Pays. Ils sont organisés de manière différente selon les secteurs :

- Syndicat du collège de Rioz sur l'ensemble du canton de Rioz
- Familles Rurales sur les autres sites du Pays

Des CLSH sont également mis en place. Ils fonctionnent les mercredis et/ou les petites et/ou les grandes vacances. Ils sont gérés par les associations locales.

#### **Carte 45 : Organisation des services péri-scolaires**

Depuis les 10 dernières années, des actions ont été mises en place en direction des enfants et des jeunes sur le Pays : Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant ; contrat LASER (Contrat Local d'Animation de Sport, d'Expression et de Responsabilité) ; Projet Local d'Animation ; Programme Leader II sur l'ensemble du Pays des 7 Rivières (1996-1999) : mobilisation des jeunes locaux dans la vie du territoire du Pays des 7 Rivières.

Actuellement plusieurs contrats fonctionnent sur le Pays :

- Contrat Educatif Local (DDJS): Canton de Rioz (1999/2002) ; CCPM (2001/2004) ; Bonnay.
- Contrat jeunesse et sport pour les communes d'Etuz – Cussey sur l'Ognon
- Contrat Temps Libre (CAF) : Commune de Devecey ; commune de Rioz (1999/2002) ; CCPM et communes d'Etuz et son RPI avec Cussey Sur l'Ognon.
- Contrat Enfance (CAF) : Voray sur l'Ognon ; CCPM ; communes d'Etuz et son RPI avec Cussey-sur-l'Ognon ; Rioz ; Devecey (la compétence va être transférée à la CCVDB)

Il existe également des clubs sportifs sur le Pays pour les enfants, les jeunes et aussi les moins jeunes : clubs de football, de hand-ball, de basket-ball, de gymnastique, de tennis...

Des associations communales organisent également des activités pour les jeunes et les enfants, sans que celles-ci fassent partie d'un contrat spécifique.

#### 2.4.1.2 - Les personnes âgées

Le territoire paraît globalement bien couvert en matière de services aux personnes âgées. On peut recenser sur le périmètre du Pays :

- des services de soins infirmiers à domicile assurés par :
  - l'Association de Service de Soins à Domicile des cantons de Rioz-Montbozon, créée après la mise en place d'une instance locale de gérontologie en 1988,
  - l'AMAD (Besançon),
  - la FASSAD de Vesoul et la FASSAD de Gray.
- des services d'aide à domicile et de portage de repas à domicile assurés par :
  - l'AMAD (Besançon),
  - la FASSAD de Gray et la FASSAD de Vesoul,
  - l'ADMR.
- un service de surveillance à domicile «Présence Verte», mis en place par la MSA et l'ADMR.
- des « Ateliers-Equilibres » créés en 1996, 1997 et 1998 avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM) et le Comité Départemental d'Education Pour la Santé.
- des services de transport aux personnes âgées « Allô-bus » sur les cantons de Rioz-Montbozon et sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche.

##### **Carte 46 : Les bénéficiaires des services de soins infirmiers à domicile**

Il existe une Maison d'Accueil et de Santé pour Personnes Agées (MASPA 70) à Neurey-lès-la-Demie, une Résidence d'accueil temporaire à Cirey-les-Bellevaux et une Maison de repos et de convalescence à Loulans-Verchamp.

Les acteurs sont expérimentés et efficaces, mais des progrès restent à faire ; l'offre des services aux personnes âgées n'est pas toujours connue des familles et des retraités eux-mêmes. L'information sur les dispositifs existants est insuffisante. Les services ne sont pas encore assez diversifiés et la mise en réseau est insuffisante.

Par ailleurs, des personnes âgées sont encore trop isolées (manque de lien social). L'animation de la vie sociale en faveur des retraités et des personnes âgées n'est pas assez développée sur le territoire. Il manque notamment des activités sportives, culturelles ou encore des lieux d'échanges intergénérationnels prenant en compte les aspirations et motivations actuelles des personnes âgées. Enfin, malgré leur amélioration, les transports collectifs sont peu adaptés aux besoins des personnes âgées, mais aussi des personnes à mobilité réduite ou handicapées, ce qui renforce leur sentiment d'isolement.

#### 2.4.1.3 - La santé

Les professionnels de santé sont regroupés principalement dans les communes de Devecey, Cussey-sur-l'Ognon, Geneuille, Rigney, Rioz, Montbozon, Dampierre-sur-Linotte, Loulans-Verchamp, Voray-sur-l'Ognon, Fontenois-les-Montbozon et Oiselay-et-Grachaux. Les habitants peuvent accéder à des services de santé spécialisés à Besançon ou à Vesoul.

##### **Carte 47 : Les professionnels de santé**

#### 2.4.1.4 - Les services publics

Les communes de Montbozon et de Rioz, en qualité de chef lieu de canton, centralisent les services de gendarmerie, de Trésor Public, de La Poste ainsi que des services pour l'ensemble du canton. Les communes du Nord du Pays sont faiblement pourvues en services dans la mesure où elles bénéficient plus directement des services sur Vesoul.

##### **Carte 48 : Les services publics**

## SYNTHESE : SERVICES A LA FAMILLE ET A LA POPULATION

<b>FORCES / FAIBLESSES DU TERRITOIRE</b>	
<b>POTENTIALITES / DYNAMIQUES LOCALES</b>	<b>FRAGILITES / RISQUES A MOYEN TERME</b>
<p><b><u>LA PETITE ENFANCE</u></b></p> <p>Les services d'accueil périscolaire et d'accueil de la petite enfance se sont fortement développés.</p>	<p>Systèmes de garde des enfants insuffisants et non adaptés aux horaires atypiques.</p> <p>Manque de structures sur les secteurs les plus excentrés.</p> <p>Nombre d'assistantes maternelles insuffisant.</p> <p>Manque d'information au niveau des familles : pas de relais assistantes maternelles à l'échelle du Pays.</p> <p>Accueil péri-scolaire à renforcer (canton de Montbozon) et à créer sur certaines communes (Nord est du canton de Montbozon ; RPI Boulton ; Oiselay).</p> <p>Les activités au sein des CLSH ne sont pas toujours assez diversifiées.</p>
<p><b><u>LES PERSONNES AGEES</u></b></p> <p>Des acteurs expérimentés et efficaces : ADMR, AMAD (Besançon), Association de Service de Soins à Domicile des cantons de Rioz-Montbozon, FASSAD de Gray et FASSAD de Vesoul.</p> <p>Territoire globalement bien couvert en matière de services aux personnes âgées.</p>	<p>Insuffisance de l'information sur les dispositifs existants.</p> <p>Pas de Centre Local d'Information et de Coordination sur le Pays.</p> <p>Nombre de places limité dans les services existants.</p> <p>Nombre de services limité.</p> <p>Absence de diversification des services.</p> <p>Mise en réseau des services insuffisante.</p> <p>Manque de professionnels</p>
<p><b><u>LA SANTE ET LES SERVICES PUBLICS</u></b></p> <p>Une offre de services de santé existante surtout dans les bourgs centres.</p>	<p>Dans certains secteurs, absence de pôle de santé, offre éparpillée.</p> <p>Coût d'installation d'un nouveau professionnel de santé trop important.</p> <p>Manque de professionnels : kinésithérapeute infirmières et aides-soignantes.</p> <p>Manque de professionnels de la santé au sein des établissements scolaires.</p>
<b>DYNAMIQUES EXTERNES ET ENVIRONNEMENT</b>	
<b>OUVERTURES</b>	<b>MENACES</b>
<p>La proximité de Besançon permet l'accès à une offre de services de santé très variée.</p>	<p>Risque de perte des services à la population.</p>

## 2.4.2 - EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS

Le Pays, espace intermédiaire entre Besançon et Vesoul, est un lieu de loisirs et de détente de proximité. Il joue un rôle essentiel pour la qualité du cadre de vie. L'accroissement du temps libre a une incidence sur la demande et les exigences de la population en matière d'activités culturelles, sportives et de loisirs.

### **Carte 49 : Les équipements culturels et socioculturels**

Le Pays des 7 Rivières propose depuis de nombreuses années un programme culturel lié notamment à la musique (6 concerts de différents styles musicaux sont organisés chaque année).

On recense 3 écoles de musiques dans le Pays (Rioz, Rigney et Devecey) et une douzaine d'associations d'animations musicales ou groupe théâtral.

L'enquête *Comment imaginez-vous votre secteur dans 10 ans ?* a révélé que :

- 18% des habitants sont attachés aux fêtes nationales et locales
- 15% des habitants sont attachés au carnaval de Rioz
- 14% des habitants sont attachés aux fêtes de villages
- 13% sont attachés à la fête de Fondremand.

La compagnie de cirque Pagnozoo est installée depuis une quinzaine d'années sur le pays. Elle développe deux activités principales : la création de spectacles de cirque et une activité de formation aux arts du cirque.

Des actions de valorisation des Fontaines-Lavoirs ont également été réalisées (expositions, dépliants, étude diagnostic, chantiers de rénovation, participation à l'élaboration d'un livre sur les fontaines-lavoirs).

Le Pays des 7 Rivières s'est également doté, depuis peu, d'un *centre socioculturel éclaté* sur les sites de Dampierre-sur-Linotte et Boulton. Cela témoigne d'un investissement réel des collectivités territoriales et des membres du Pays des 7 Rivières, pour atteindre un bon niveau de service. Il dispose également du site de la Roche (Château de Rigney), lieu de manifestations culturelles. La moitié des communes possèdent un foyer rural ou un lieu de rassemblement et de distraction.

Parallèlement à l'existence d'une quinzaine de bibliothèques fixes, dont la moitié se situent dans le canton de Rioz, il existe un service de bibliobus dans la plupart des communes. Le canton de Montbozon est beaucoup moins pourvu.

Les animations socioculturelles sont jugées insuffisantes par la moitié des habitants interrogés lors de l'enquête *Comment imaginez-vous votre secteur dans 10 ans ?*, (Association du Pays des 7 Rivières). Pour 9% d'entre eux, il est nécessaire de développer les animations et les équipements culturels.

De nombreuses associations socioculturelles sont présentes sur le territoire. Leur dynamisme est lié à la vitalité de leurs dirigeants bénévoles. Les associations tiennent une place essentielle, elles sont facteurs de cohésion sociale et instrument d'éducation et de citoyenneté. En outre, elles constituent, par leur initiative, un véritable levier de développement local. Plus de 100 associations animent la vie culturelle et sportive.

### **Carte 50 : Les associations**

Le Pays des 7 Rivières présente un parc d'infrastructures sportives assez varié. Le niveau d'équipement est variable et inégale selon les communes. L'Est du territoire est déficitaire en matière d'équipements sportifs et de loisirs. Les communes du Sud-Est souffrent d'un léger retard. Le paysage est marqué par beaucoup de petits équipements sportifs saturés et peu de grands équipements. L'enjeu est de déterminer si ces grands équipements sont rentables ou non. Les deux principaux facteurs limitant la politique sportive sont le coût et l'entretien des équipements. Les difficultés de gestion sont importantes et de moins en moins de bénévoles s'impliquent. Plus de 70% des communes sont équipées en sentiers et circuits sportifs de randonnée. Un quart est équipé en terrains de grands jeux et moins de la moitié en terrains de petits jeux (première génération des équipements locaux). Un quart des communes possède un terrain de tennis couvert ou non couvert et 3 communes (Rioz, Dampierre sur Linotte, Chaux la Lotière) possèdent une piscine de plein air.

Les réunions de travail avec les habitants révèlent un manque d'équipements pour les jeunes. Pourtant l'étude sur les équipements sportifs en Haute-Saône réalisée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports en septembre 2000, montre que si l'on observe le nombre moyen d'équipements par canton pour 1000 habitants, le canton de Montbozon se situe au premier rang de la Haute-Saône (à égalité avec Dampierre sur Salon) avec 7 équipements pour 1000 habitants. Le canton de Rioz se situe dans la moyenne départementale avec 4,15 équipements pour 1000 habitants. Ces deux cantons sont relativement bien équipés, ils se situent dans la moyenne départementale (environ 30 équipements par canton).

Les associations sportives sont présentes dans une vingtaine de communes du Pays.

#### **Carte 51 : Les équipements sportifs et de loisirs**

## SYNTHESE : EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS

FORCES / FAIBLESSES DU TERRITOIRE	
<p style="text-align: center;"><b>POTENTIALITES / DYNAMIQUES LOCALES</b></p> <p><b><u>CULTURE</u></b>  Programme culturel de l'Association du Pays des 7 Rivières.  Action de valorisation des fontaines-lavoirs.  <i>Centre socioculturel éclaté</i> sur les sites de Dampierre-Sur-Linotte et Boulton.</p> <p><b><u>SPORT ET LOISIRS</u></b>  Beaucoup de petits équipements.  La culture du loisirs commence à se développer en milieu rural.</p> <p><b><u>VIE ASSOCIATIVE</u></b>  Fort tissu associatif surtout proche de l'agglomération bisontine.</p>	<p style="text-align: center;"><b>FRAGILITES / RISQUES A MOYEN TERME</b></p> <p>Pas assez d'évènements culturels  Problème de communication et de publicité  Problème de la qualité des animations culturelles  Pas assez de complémentarité entre les deux pôles du <i>Centre socioculturel éclaté</i> de Boulton et de Dampierre-Sur-Linotte.  Manque de thèmes structurants et de moyens : de nombreuses activités culturelles reposent sur des bénévoles, qui s'essouffent de plus en plus.</p> <p>Difficulté de transports pour se rendre aux activités.  Insuffisance d'équipements polyvalents de grande dimension capables d'accueillir des manifestations de grande envergure.  Certains équipements sportifs sont saturés alors que d'autres sont sous-utilisés.  Eclatement des activités.  Pas assez de travail en réseau, d'organisation entre les activités existantes.  Des coûts de fonctionnement lourds.  Gestion difficile : la voie de l'intercommunalité paraît adaptée pour combler le retard des petites communes dans ce domaine.</p> <p>Essoufflement des associations.  Baisse du nombre de bénévoles.  Manque de moyens financiers pour professionnaliser les associations.  Besoins d'animateurs professionnels pour mener à bien l'évolution et l'organisation des loisirs.  Développement des exigences de la population concernant les équipements associatifs.</p>
DYNAMIQUES EXTERNES ET ENVIRONNEMENT	
<p style="text-align: center;"><b>OUVERTURES</b></p> <p>Un lieu de loisirs et de détente de proximité pour les habitants du Pays mais aussi pour les habitants de Besançon et Vesoul qui recherchent une qualité de vie.  La proximité de Besançon et de Vesoul permet de diversifier l'offre culturelle et de loisirs.</p>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <p>Pas assez d'informations sur l'extérieur.  Absence de mise en réseau avec l'extérieur.  Manque de valorisation, de communication du Pays des 7 Rivières sur les villes environnantes.</p>

## 2.4.3 - EDUCATION, FORMATION ET EMPLOI

### 2.4.3.1 - L'éducation

#### **Scolarisation maternelle et primaire**

L'existence de Regroupements Pédagogiques Intercommunaux permet de maintenir un niveau minimum de services. La croissance démographique a permis de maintenir des classes, même si depuis 10 ans beaucoup d'entre elles ont fermé. On note une bonne organisation de la carte scolaire, même s'il n'existe pas de fonctionnement en réseau : les échanges sont peu nombreux entre les RPI, les pôles éducatifs et les écoles, sauf à Rioz.

#### **Carte 52 : Les RPI et les établissements scolaires**

#### **Scolarisation secondaire (collèges et lycées)**

Les élèves se répartissent entre 6 collèges (Rioz, Roulans, Châtillon-le Duc, Gy, Vesoul, Rougemont). Le collège de Rioz draine une part significative des jeunes du Pays. On remarque peu d'échanges entre les collèges. Il n'y a pas assez d'ouverture des infrastructures à tous les publics (ex : Club Internet, accès au gymnase...).

Quant aux lycées, il n'en existe aucun dans le territoire. Les jeunes se répartissent entre les lycées de Vesoul et de Besançon.

#### **Les Maisons Familiales Rurales**

La Maison Familiale Rurale sur Rioz dispense des formations en alternance, pour les classes de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, BEP et Baccalauréat Professionnel, orientées principalement sur le service aux personnes et sur l'horticulture.

La Maison Familiale Rurale sur Montbozon propose des formations en alternance pour les classes de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, BEP et Baccalauréat Professionnel dans les domaines suivants : agriculture, mécanique agricole, mécanique-travaux publics, agro-équipement et conduite d'engins de travaux publics.

#### **Les instituts spécialisés**

Il existe un IMP – IMPro sur la commune de Maizières

### 2.4.3.2 - L'emploi

Une large partie de la population du Pays des 7 Rivières travaille dans l'agglomération bisontine et dans l'agglomération de Vesoul. Le taux de chômage était de 7,5% en 1999 soit l'équivalent de celui de la Haute-Saône, du Doubs et de la Franche-Comté à la même date. Il est donc plus faible que la moyenne nationale.

Il est plus élevé dans les communes isolées ne bénéficiant pas de la proximité des agglomérations de Besançon et de Vesoul. Il peut atteindre, pour les communes les plus isolées, le taux de 15%. Entre les deux derniers recensements, le taux de chômage a stagné dans les bourgs-centres (Rioz-Montbozon), il a surtout diminué dans les communes proches de l'agglomération de Besançon et de la RN57.

Le chômage touche beaucoup plus les femmes (9,7% en 1999) que les hommes (5,8% en 1999) surtout dans les communes rurales isolées. Elles représentent la moitié de la population mais ne forment que 46% de la population active occupée. 2 femmes sur 5 sont chômeurs de longue durée.

Elles représentent 70% des personnes à très faible niveau. 2 femmes sur 5 travaillent à temps partiel.

Les domaines d'activité dans lesquelles travaillent les femmes restent encore très ciblées. Plus de ¾ travaillent dans le tertiaire. Elles sont largement sur représentées dans les secteurs des services aux particuliers (forment 62% des salariés), de l'éducation, de la santé et de l'action sociale (74,5%), de l'administration (53,4%).

Environ 20% des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans. Taux de chômage de 18,6%. Près d'1/4 des chômeurs le sont depuis plus d'un an. Une attention particulière est à porter sur les jeunes femmes puisque 7 jeunes chômeurs de longue durée sur 10 sont des femmes.

**Carte 53 : Taux d'activité en 1999**

**Carte 54 : Taux d'activité des jeunes en 1999**

**Carte 55 : Taux d'activité des femmes en 1999**

**Carte 56 : Taux de chômage en 1999 et évolution 1990-1999**

**Carte 57 : Taux de chômage des femmes en 1999**

#### 2.4.3.3 - Les structures existantes localement

**L'Atelier de Pédagogie Personnalisée (créé en 1989)** permet, à toutes les personnes du Pays des 7 Rivières de suivre une formation individualisée, répondant au plus près aux besoins. Les formations mises en places sont essentiellement orientées vers de la remise à niveau sur des matières générales, de l'informatique et du multimédia. Sur une moyenne de 180 stagiaires en 2001 (et 12000 heures de formation dispensées), 85% sont des femmes et 30% ont moins de 26 ans. Les niveaux de formation reflètent bien la situation locale puisque 50% des personnes ont un niveau IV ou V bis et presque 1/3 un niveau V.

**L'antenne Mission Locale Espace Jeunes (créée en 1990)** sur le Pays des 7 Rivières est un service important d'accueil des jeunes en milieu rural, qui les guide dans leur démarche d'insertion socioprofessionnelle. Pour l'année 2000, 241 jeunes ont bénéficié des services de l'antenne dont plus de 33% étaient de nouveaux accueils. Les jeunes femmes représentent 72% du public, et 57% des jeunes ont un niveau inférieur ou égal au niveau V. Par rapport aux années précédentes, du fait de la baisse du taux de chômage, on enregistre une baisse du nombre de jeunes accueillis mais aussi une modification de la problématique. En effet, les jeunes rencontrés sont aussi ceux qui cumulent le plus de difficultés, qui sont les plus éloignés de l'emploi et qui nécessitent un accompagnement plus important.

**L'association du Centre de Beaumotte** (créée en 1979), permet, par le biais de chantiers d'insertion, aux personnes les plus en difficultés, de renouer avec les habitudes du travail et de bâtir un projet professionnel. Ainsi sur l'année 2000, 47 personnes ont été accueillies, dans le cadre d'un CES où en stage sur la plate forme de préqualification. Les jeunes représentent le tiers des accueils et les femmes également. Cette sous représentation des femmes réside principalement dans la spécificité du cadre de travail (chantiers rénovation du petit patrimoine et espaces verts).

#### 2.4.3.4 - Les actions conduites spécifiquement

**Une action emploi réalisée sur le canton de Marchaux de 1996 à 2001** : accueil et au suivi des demandeurs d'emploi faits directement par des élus bénévoles sur les différentes communes. Sur l'année 2000, 37 personnes (des 24 communes du canton de Marchaux qui font partie du Pays des 7 Rivières) ont été suivies, dont 62 % de femmes et 24 % de jeunes de moins de 26 ans. Cette action a été menée en partenariat avec l'ANPE de Besançon.

##### **ANPE de Vesoul :**

- Service d'accompagnement en emploi sur 3 mois : permanence de l'ANPE sur Rioz
- Bilans de Compétences Approfondis réalisés sur les communes de Montbozon et de Rioz pour les demandeurs d'emplois du secteur.

**Permanence d'accueil du Centre d'Information du Droit des Femmes** de la Haute-Saône au sein de la Maison de Pays depuis 2002, à raison d'1/2 journée par mois.

## SYNTHESE : EDUCATION, FORMATION ET EMPLOI

FORCES / FAIBLESSES DU TERRITOIRE	
<p style="text-align: center;"><b>POTENTIALITES / DYNAMIQUES LOCALES</b></p> <p><b><u>EDUCATION :</u></b>            Assez bonne organisation de la carte scolaire (écoles primaires et maternelles)            La croissance démographique permet de maintenir des classes.            Création de nouveaux pôles éducatifs.            Le collège de Rioz draine une part significative des jeunes du Pays des 7 Rivières (près de 50% des communes).</p> <p><b><u>FORMATION- EMPLOI</u></b></p> <p>Dynamique locale.            Taux de chômage moyen.            Nombreuses structures et actions en milieu rural.            L'Atelier de Pédagogie Personnalisée situé à Rioz organise des formations nombreuses et variées.            Installation de nouvelles entreprises ; secteur en bonne santé ; entreprises de pointe.            « Bonne main d'œuvre » ; présence d'un esprit d'entreprise.            Population jeune en augmentation.            Domicile service : association d'insertion dans le cadre de l'ADMR.</p>	<p style="text-align: center;"><b>FRAGILITES / RISQUES A MOYEN TERME</b></p> <p>Gestion complexe des RPI.            Niveau d'équipements hétérogènes entre les écoles.            Peu d'échanges entre les RPI, pôles éducatifs et réseaux d'écoles.            Temps de transport long pour les enfants.            Peu d'échanges entre les différents collèges.            Pas d'ouverture au niveau des infrastructures existantes.            Pas de lycée d'enseignement général et d'enseignement professionnel.</p> <p>Egalité des chances : le taux de chômage est plus élevé pour les femmes.            Le chômage touche un public en difficulté.            Problème de mobilité des demandeurs d'emploi, des jeunes et des femmes.            Manque de logements pour les jeunes et les nouveaux salariés.            Main d'œuvre qui manque de qualification.            Domaine du service aux personnes : emplois généralement précaires.</p>
DYNAMIQUES EXTERNES ET ENVIRONNEMENT	
<p style="text-align: center;"><b>OUVERTURES</b></p> <p>Les élèves du Pays se répartissent entre les lycées de Besançon et de Vesoul.            Les élèves du secondaires se répartissent sur 5 autres collèges à l'extérieur du Pays des 7 Rivières.            Une bonne partie de la population active exerce un emploi dans les villes de Besançon et Vesoul.            Attraction de l'Aire Urbaine sur les communes au nord-est du Pays.            Développement de la filière micro-technique et médicale sur Besançon</p>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <p>Migrations alternantes importantes.</p>

## 2.5 - COMMUNICATION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

### 2.5.1 - POLITIQUE D'IMAGE ET PROMOTION DU PAYS

L'association du Pays des 7 Rivières n'a pas fait de la communication un axe prioritaire de sa stratégie et de son action. Le Pays souffre du manque d'une image forte, « identifiante » (pas de logo par exemple). A ses débuts, l'Association du Pays des 7 Rivières a édité 6 bulletins d'information "au fil de l'eau" à publication trimestrielle. Le premier numéro date de juillet 1980, et le dernier de mai 1985.

Quelques communes et Communautés de Communes diffusent des journaux d'information. La création d'un site Internet « Pays des 7 Rivières » est en cours.

### 2.5.2 - TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

#### 2.5.2.1 - Le Pays des 7 Rivières : une zone d'exclusion numérique

Il n'existe pas de haut débit sur le Pays des 7 Rivières qui, comme toutes les zones rurales (communes de moins de 3500 habitants) présente peu d'intérêt pour les opérateurs. Ces zones sont des « pôles d'exclusion numérique », elles représentent 25% de la population française. On peut parler de fracture numérique.

A un niveau national, le déploiement du haut débit est très lent et très concentré territorialement. Les opérateurs de télécommunication interviennent prioritairement sur les secteurs attractifs et rentables.

#### **Taux de couverture de la population par l'ADSL - Mai 2001 :**

	France	Franche-Comté
Moins de 21%	36 départements	Haute-Saône
De 21% à 43%	47 départements	Doubs, Jura et Territoire de Belfort
De 43% à 64%	6 départements	
Plus de 64%	7 départements	

Selon l'étude IDATE (avril 1999) sur les « infrastructures de télécommunication en Franche-Comté » (SGAR), la situation du Pays des 7 Rivières est la suivante :

- fibre optique : néant
- câble : néant
- Boucle Locale Radio : néant

### 2.5.2.2 - Une couverture du territoire en téléphonie mobile insatisfaisante

Au Pays des 7 Rivières, 35 communes, soit 42% des communes représentant 35% de la population, ne sont pas couvertes dans des conditions satisfaisantes par un opérateur (le seuil de réception moyen est inférieur à -87 db.)

Globalement, le Pays des 7 Rivières est moins bien couvert au niveau de la téléphonie mobile que le reste de la Haute-Saône : 30% des communes représentant 22,6% de la population ne sont pas couvertes pour ce département.

#### **Carte 58 : Niveaux de réception moyens**

### 2.5.2.3 - Des initiatives pour développer l'accès à Internet

L'Atelier de Pédagogie Personnalisée permet à l'ensemble des habitants du Pays des 7 Rivières de se former sur Internet : demandeurs d'emploi (financement ANPE), salariés, retraités... L'organisme est actuellement limité dans ses prestations : matériel à renouveler, lenteur du fonctionnement (pas de haut débit).

Les écoles du Pays des 7 Rivières s'équipent progressivement (40% des écoles possèdent au moins un ordinateurs) et les enfants sont formés sur Internet.

Le Syndicat du collège de Rioz conduit depuis deux années une action envers tous les enfants de son secteur afin de les former sur Internet.

Des expériences sont conduites par des associations ou des communes pour offrir un service Internet sur leur secteur : Bonnay, Loulans-Verchamp, Chambornay-les-Bellevaux, Cirey-les-Bellevaux.

Le Pays des 7 Rivières a répondu à l'appel à projet « Espace Public Numérique » afin de créer un EPN éclaté en trois sites : Rioz (2003), Cussey-sur-l'Ognon (janvier 2004) et sur une commune de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon (2003).

L'objectif est de faciliter l'accès à tous les publics aux TIC en proposant une sensibilisation à l'outil Internet. Un animateur multimédia est chargé d'initier, d'accompagner et d'assurer une formation de base aux utilisateurs.

Une enquête menée sur le périmètre du Pays montre que 87% des mairies sont informatisées. 24% d'entre elles possèdent une connexion Internet. 47% de celles qui ne sont pas connectées souhaitent le faire.

## SYNTHESE : COMMUNICATION ET TIC

FORCES / FAIBLESSES DU TERRITOIRE	
<p style="text-align: center;"><b>POTENTIALITES / DYNAMIQUES LOCALES</b></p> <p><b><u>Communication et image du Pays :</u></b>            Quelques Communautés de Communes et communes communiquent par le biais de leur journal.            Dans le cadre du programme Leader + : communication autour des projets à mettre en place.            Dans le cadre de l'ORAC : un plan de communication est prévu.</p> <p><b><u>TIC</u></b>            Des structures de formation sur le Pays : Atelier de Pédagogie Personnalisée, Syndicat du collège.            Des communes proposent un accès à Internet au public.            Création d'un Espace Public Numérique Eclaté sur 3 sites.            Création du site Internet du Pays.</p>	<p style="text-align: center;"><b>FRAGILITES / RISQUES A MOYEN TERME</b></p> <p>Pas d'information en direction de la population.            Peu de communication en direction des élus et des partenaires.</p> <p>Aucune commune du Pays n'est desservie par le haut-débit            Sous-utilisation d'Internet chez les particuliers et dans les entreprises            L'Est et l'Ouest du territoire n'ont quasiment pas accès au réseau GSM</p>
DYNAMIQUES EXTERNES ET ENVIRONNEMENT	
<p style="text-align: center;"><b>OUVERTURES</b></p> <p>Un territoire qui connaît une évolution démographique importante.            Les perspectives d'évolution des besoins concernant le haut-débit sont importantes.</p>	<p style="text-align: center;"><b>MENACES</b></p> <p>Un territoire peu attractif et peu rentable pour les opérateurs.            Zone d'exclusion numérique.            Perte d'attractivité du secteur pour les entreprises.</p>

## RESUME DU DIAGNOSTIC

Cette phase initiale de diagnostic a été nourrie par une analyse statistique, documentaire et cartographique approfondie mais aussi et surtout par une participation active des élus communaux, des acteurs économiques, associatifs et sociaux. Le Conseil de Développement a été saisi de ce diagnostic afin de l'enrichir.

Le Pays des 7 Rivières est situé au centre-nord de la Franche-Comté, sur un espace intermédiaire entre les agglomérations de Besançon et de Vesoul. Il bénéficie donc de l'effet moteur de ces deux villes.

Avec une population proche des 21 000 habitants, **le Pays des 7 Rivières connaît une croissance soutenue**. Si le solde naturel est positif, c'est surtout le solde migratoire qui explique ce résultat : **le Pays est un territoire attractif, en particulier dans la zone sud, dans les bourgs centres et le long de la RN 57**.

Ces résultats dynamiques sont cependant à nuancer puisque certaines communes de la frange Est du Pays perdent des habitants. On constate également une tendance au vieillissement de la population. La part des 15-29 ans diminue entre les deux derniers recensements, traduisant ainsi la difficulté du territoire à conserver ou à attirer cette population, notamment en raison de la question du logement.

**L'axe structurant du territoire est la RN 57**. Deux axes Est-Ouest et trois axes Sud-Nord complètent la desserte du territoire, mais ce maillage est parfois considéré comme peu performant. **L'autoroute A 36 est l'autre axe structurant avec deux échangeurs permettant l'accès au Pays des 7 Rivières**. La Vallée de l'Ognon organise le territoire d'Est en Ouest. Le Pays est directement concerné par deux grands projets d'infrastructures : **la branche Est du TGV Rhin-Rhône avec une gare à Auxon, aux portes du Pays et la mise à 2x2 voies de la RN 57**. Ces projets sont une opportunité pour accroître l'accessibilité et l'attractivité du territoire. Mais ils auront des conséquences environnementales importantes qu'il faudra maîtriser.

Une large partie de la population du Pays des 7 Rivières travaille dans les agglomérations bisontine et vésulienne. Le taux de chômage global est de 7,5 % en 1999, 9,75 % pour les femmes et 18,6 % pour les jeunes. De nombreux demandeurs d'emploi sont issus d'un public en difficulté.

**Les entreprises sont principalement situées dans le Sud-Ouest à proximité de Besançon et le long de la RN57**. On recense une trentaine d'établissements de plus de 10 salariés et des pôles commerciaux importants. Le tissu économique local est diffus, il n'existe pas de pôle économique suffisamment structuré à l'Est du territoire.

Les pôles commerciaux de Besançon et Vesoul influent directement sur le comportement des consommateurs et l'évolution du tissu commercial local. Globalement, de 1988 à 1998, le niveau des équipements commerciaux s'est développé dans les bourgs centres du Pays. Des pôles relais sont à renforcer en lien avec les bourgs centres. Il existe peu de services dans les communes rurales. **Le soutien à l'attractivité des pôles de services est un axe structurant, mais il ne doit pas empêcher l'appui au maintien des services dans les zones les plus reculées**.

Le tourisme se développe modestement, la saison touristique est trop courte et les capacités d'accueil sont trop limitées. L'absence de produits d'appels touristique et d'équipements structurants entrave le développement d'une réelle identité touristique. Les activités liées à l'eau ont été développées sur la Vallée de l'Ognon, des efforts sont entrepris pour valoriser les activités de loisirs et de détente ; le potentiel de tourisme vert est en voie de développement. **La création d'une réelle filière touristique appelle d'importants efforts d'équipements, de valorisation des sites et une meilleure organisation des prestataires touristiques.**

**Les entreprises de la filière bois et les exploitations agricoles sont dynamiques, modernes et créatrices de richesses. En plus de leurs fonctions économique et touristique, l'agriculture et la forêt développent de nouvelles fonctions en particulier en zone périurbaine : des fonctions écologique, sociale, pédagogique et touristique**

Le secteur forestier est important pour le territoire, c'est un élément essentiel du cadre de vie et de l'environnement, revenu significatif pour les collectivités locales, matière première pour l'industrie. Au niveau agricole, le territoire est fortement marqué par l'élevage bovin. Il connaît une réduction importante des petites exploitations, un agrandissement des exploitations existantes et une diminution du nombre d'actifs agricoles. Des problèmes de transmissions des terres se posent. Les exploitations sont encore peu diversifiées.

**Le territoire dispose d'un cadre de vie de qualité, d'une grande richesse patrimoniale, naturelle et architecturale.**

La qualité de l'environnement naturel du Pays des 7 Rivières fait partie de son patrimoine et constitue un facteur essentiel de son attractivité. Le territoire est réputé pour la qualité de ses paysages et la **présence de l'Ognon est un facteur identitaire fort**. Cependant il existe des risques de pollutions, des risques d'inondations et des risques de nature géologique.

Le patrimoine architectural est un attrait certain mais il n'est pas assez valorisé. On constate un manque de savoir-faire et de coordination des communes en ce qui concerne la gestion des espaces ruraux ainsi qu'un manque de sensibilisation de la population à la préservation du patrimoine. L'urbanisation croissante non maîtrisée risque d'entraîner une perte d'identité du secteur.

**L'évolution économique et démographique, l'influence des agglomérations bisontine et vésulienne, le développement des infrastructures de communication ont des conséquences sensibles en matière de logement et d'habitat :** l'augmentation du nombre de logements est concentrée autour de l'agglomération bisontine et le long de l'axe de la RN57, induisant une pression foncière forte. Globalement, on constate une prédominance des maisons individuelles et un déficit de l'habitat collectif. De nombreuses OPAH ont été réalisées entre 1993 et 2002 permettant la prise en compte des services et moyens de transport nécessaires aux zones de logements.

Au niveau des services aux familles, des initiatives se développent pour offrir un service de garde dans les temps péri-scolaires. Globalement, les services en faveur de la petite enfance se sont développés mais il reste des disparités entre les secteurs. La scolarité maternelle et primaire est bien organisée et il existe un collège sur le territoire. Plusieurs structures proposent des formations et assurent l'accueil des personnes en difficultés. Le territoire paraît bien couvert en matière de services aux personnes âgées.

Au niveau des services de loisirs, sportifs et socioculturels, certains équipements sont saturés alors que d'autres sont sous-utilisés.

L'information sur les dispositifs existants est insuffisante et on relève une carence de la mise en réseau de l'offre de services..

# CHAPITRE 3 - LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DES 7 RIVIERES

Le Pays des 7 Rivières est une zone de transition située entre Besançon et Vesoul, c'est un secteur intermédiaire à la fois sous influence rurale (faible densité, forte activité agricole) et périurbaine (migrations alternantes, habitudes de consommation, installation d'une population nouvelle). C'est un espace d'équilibre nécessaire entre les agglomérations bisontine et vésulienne.

L'étude de chacune des composantes territoriales du Pays des 7 Rivières met en évidence des besoins propres de développement.

**Le projet de développement du Pays des 7 Rivières a pour objectif de conforter un espace d'équilibre entre les agglomérations bisontine et vésulienne afin :**

- **d'assurer durablement, en veillant aux équilibres territoriaux et sociaux, une fonction d'accueil d'activités économiques, de loisirs et de tourisme et une fonction de résidence et de bien-être pour la population.**
- **de favoriser la complémentarité entre espaces ruraux et espaces urbains, entre bourgs centres structurants pour le territoire et communes rurales, de réduire les disparités et d'assurer un développement harmonieux.**

Le projet de développement du Pays des 7 Rivières s'articule autour de :

### TROIS ENJEUX STRATEGIQUES

**1 - Le renforcement d'une dynamique de développement économique durable s'appuyant sur les bourgs structurants du territoire**

**2 - La préservation d'un cadre de vie équilibré et de qualité**

**3 - Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication et d'une stratégie de communication**



### DES ORIENTATIONS

#### Enjeu 1

- Soutenir et renforcer les stratégies industrielles en s'appuyant sur les pôles économiques
- Soutenir et renforcer les stratégies artisanales en s'appuyant sur les pôles commerciaux
- Développer l'économie touristique
- Anticiper les mutations de l'agriculture et de l'exploitation forestière

#### Enjeu 2

- Aménager durablement l'espace et protéger l'environnement
- Renforcer les infrastructures de transport
- Conforter la vocation résidentielle du Pays par une politique concertée de l'habitat
- Maintenir et développer les services à la population en s'appuyant sur les pôles de services
- Valoriser les ressources humaines et la formation

#### Enjeu 3

- Développer une stratégie de Pays en matière de TIC
- Communiquer, informer et promouvoir le Pays

**Un large processus de concertation a été mis en place pour la définition des enjeux et orientations du Pays. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie régionale et dans le cadre des stratégies départementales (Schéma Haute-Saône 2015 et Contrat FIDEL du Pays des 7 Rivières).**

**L'ensemble des orientations présentées relève d'une vision à long terme. La Charte de développement va se traduire par la mise en œuvre d'actions qui permettront la réalisation de ses objectifs. Pour ce faire, une hiérarchisation des actions à conduire sera effectuée, en concertation avec les acteurs institutionnels et ceux du Pays, pour déterminer celles qui seront inscrites au Contrat de Pays 2003-2006.**

### 3.1 - LE RENFORCEMENT D'UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE S'APPUYANT SUR LES BOURGS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

Le diagnostic montre que le Pays des 7 Rivières connaît un développement économique dynamique lié à la proximité des pôles urbains.

L'objectif est de renforcer son attractivité en favorisant le développement des activités existantes, l'accueil de nouvelles activités et en apportant des soutiens sectoriels spécifiques.

**Ce projet de développement économique doit permettre la structuration du territoire autour des bourgs centres et viser un développement équilibré et solidaire du Pays. Les Communautés de Communes du Pays, conscientes de la nécessité de renforcer leurs bourgs centres, conduiront leurs actions en cohérence avec les orientations définies par le Pays et contribueront à alimenter les réflexions menées à ce niveau.**

#### 3.1.1 - SOUTENIR ET RENFORCER LES STRATEGIES INDUSTRIELLES EN S'APPUYANT SUR LES POLES ECONOMIQUES

Le Pays des 7 Rivières se positionne comme un territoire intermédiaire entre les centres économiques de Besançon et Vesoul (et plus éloigné, Montbéliard) avec la vocation d'offrir des espaces de développement complémentaires.

Les objectifs prioritaires et pistes d'actions ci dessous ont été définis dans le cadre d'une étude sur la stratégie de développement économique du Pays des 7 Rivières. Ils ont été validés par un comité de suivi composé de professionnels, d'élus du Pays et de partenaires institutionnels.

**Ce projet prend en compte l'offre en zones d'activités des territoires limitrophes et propose de développer une offre complémentaire en renforçant des pôles économiques structurants pour le Pays.**

##### 3.1.1.1 - Favoriser l'implantation, la création et le développement des entreprises

Le « Schéma Départemental d'Aménagement des Zones d'Activités et d'Accueil des Entreprises », élaboré par la SAEM Action 70 et la SAEM SOCAD pour le compte du Conseil Général de la Haute-Saône, définit trois types de zones d'activités dont deux qui serviront de références pour qualifier les zones d'activités du Pays :

- Les **Pôles de Développement Economique** (PDE) sont de grandes zones situées au cœur de chaque Pays, elles sont prioritaires pour l'accueil d'équipements structurants.
- Les **Zones Locales** sont de taille plus modeste et permettront de maintenir et de développer sur l'ensemble du département une activité économique équilibrée. Elles répondent à un besoin d'extension sur place exprimé par les artisans et commerçants locaux, les petites sociétés industrielles et les sociétés de services.

Afin d'optimiser le dispositif d'accueil des entreprises, un schéma directeur pour le développement des zones d'activités est défini à l'échelle du Pays. Il s'articule autour de 3 axes :

- la création et le renforcement de sites prioritaires
- le renforcement des Zones d'Activités de niveau Pôles de Développement Economique
- le qualification et l'aménagement de zones de niveau local existantes ou en projet.

Les objectifs recherchés sont de disposer de foncier pour l'accueil d'entreprises, de répondre aux besoins en terme de locaux, d'améliorer et de renforcer l'offre de services aux entreprises.

### *Création et renforcement de sites prioritaires*

#### ➤ Créer une grande zone interdépartementale «7 Rivières Sud»

Cette zone, de grande taille, doit répondre au label d'un Pôle de Développement Economique. Les thématiques possibles sont la logistique, l'industrie ou le tertiaire ordinaire. Le Sud Ouest du Pays des 7 Rivières, au carrefour de deux axes structurants et à proximité de la future gare TGV, propose une réponse satisfaisante aux attentes de la distribution et notamment de la logistique.

Comparé à celui de l'agglomération bisontine, le prix du foncier est attractif. La disponibilité du foncier est un facteur déterminant dans l'installation de grands projets industriels ou logistiques, ce qui implique une politique volontariste (réserves foncières, PLU...).

La création d'une zone interdépartementale a été validée, lors d'une réunion de travail entre les acteurs du développement économique de la région et des deux départements (Franche Comté Expansion, Action 70, ADED, AUDAB).

Un processus de concertation entre les acteurs institutionnels du Pays, du Doubs et de la Haute-Saône sera mené pour la conduite de ce projet.

#### ➤ Développer à Rioz un pôle d'accueil et de services pour des PME

L'objectif est de renforcer un point d'ancrage entre Besançon et Vesoul, pour les PME du Pays des 7 Rivières, afin d'éviter les départs d'entreprises du territoire en recherche de surfaces ou de services.

La zone de «La Charrière» à Rioz présente un existant économique (entreprises de qualité et structures d'accueil) et des projets d'extension qui, envisagés conjointement, offrent une situation favorable à la création de services d'animations économiques de qualité répondant à deux objectifs :

- mettre en œuvre des services mutualisés dont les entreprises ressentent aujourd'hui le besoin,
- créer une base capable de rayonner sur l'ensemble du territoire et des zones du Pays pour faire vivre une cohérence et un dynamisme bénéfiques aux performances des entreprises.

#### ➤ Créer une zone « 7 Rivières Nord » sur le territoire de la Communauté de Communes du Chânois

Cette zone doit être envisagée en complémentarité avec la zone Vesoul Technologia. Elle sera située au carrefour de voies de communication : RN57 ; grand contournement Sud de Vesoul, barreau Est vers la RN 19. L'objectif est de rééquilibrer le développement économique du territoire du Pays des 7 Rivières.

Cette zone pourrait avoir vocation à accueillir des projets industriels moyens. Comme pour les autres types d'implantation d'activités, les collectivités ont la possibilité de jouer leur rôle en agissant la disponibilité du foncier, l'esthétique du site ou l'implication des structures d'accueil.

#### ➤ Conserver, avec volontarisme, un pôle d'animation à Montbozon

Du fait de son isolement géographique, de sa faible démographie et de la dispersion de sa population, l'offre de services de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon se trouve confrontée à des difficultés spécifiques au monde rural. C'est, pour les consommateurs, l'éloignement des services courants et l'accessibilité difficile à ces

services . C'est, pour les fournisseurs, la fréquence d'utilisation des services, l'enclavement du territoire et les difficultés d'approvisionnement.

Afin d'éviter la disparition des services encore présents sur le territoire, leur concentration spatiale en un lieu unique apparaît nécessaire avec la création d'un pôle de services sur Montbozon.

### *Renforcer les Zones d'Activités de niveau Pôles de Développement Economique*

Quatre zones d'activités sont quasiment au niveau du label PDE moyennant quelques efforts d'aménagements : la ZI de Devecey ; la ZA de Voray-sur-l'Ognon ; la ZA *La Charrière* et la ZA *du Chaillaux* à Rioz.

Des améliorations devront être apportées sur chaque site pour permettre au Pays de se doter d'une offre de qualité en matière de Zones d'Activités.

### *Qualifier et aménager les Zones d'Activités de niveau local existantes ou en projet.*

Pour compléter les dispositifs décrits précédemment, il sera nécessaire de mettre en œuvre une politique économique globale et cohérente du Pays. La priorité est donnée aux zones mises en évidence. Mais cela ne doit pas occulter les possibilités d'actions en faveur des activités endogènes du territoire. Les demandes d'artisans et d'entrepreneurs locaux sont à étudier sans contradiction avec les axes prioritaires de développement.

La stratégie est de profiter des zones d'activités locales existantes ou en projet pour répondre à la demande là où elle se justifie. Ceci pour permettre de répondre, sur le territoire, aux demandes économiques non ciblées par les zones décrites.

### 3.1.1.2 - Organiser la promotion, la prospection et la commercialisation

Pour mener à bien l'ensemble des projets, il est nécessaire d'imaginer différents modes d'animation, originaux et spécifiques, en fonction des projets. Les contraintes de mise en oeuvre et de gestion d'actions d'animation économique sont particulières à chaque type de projet.

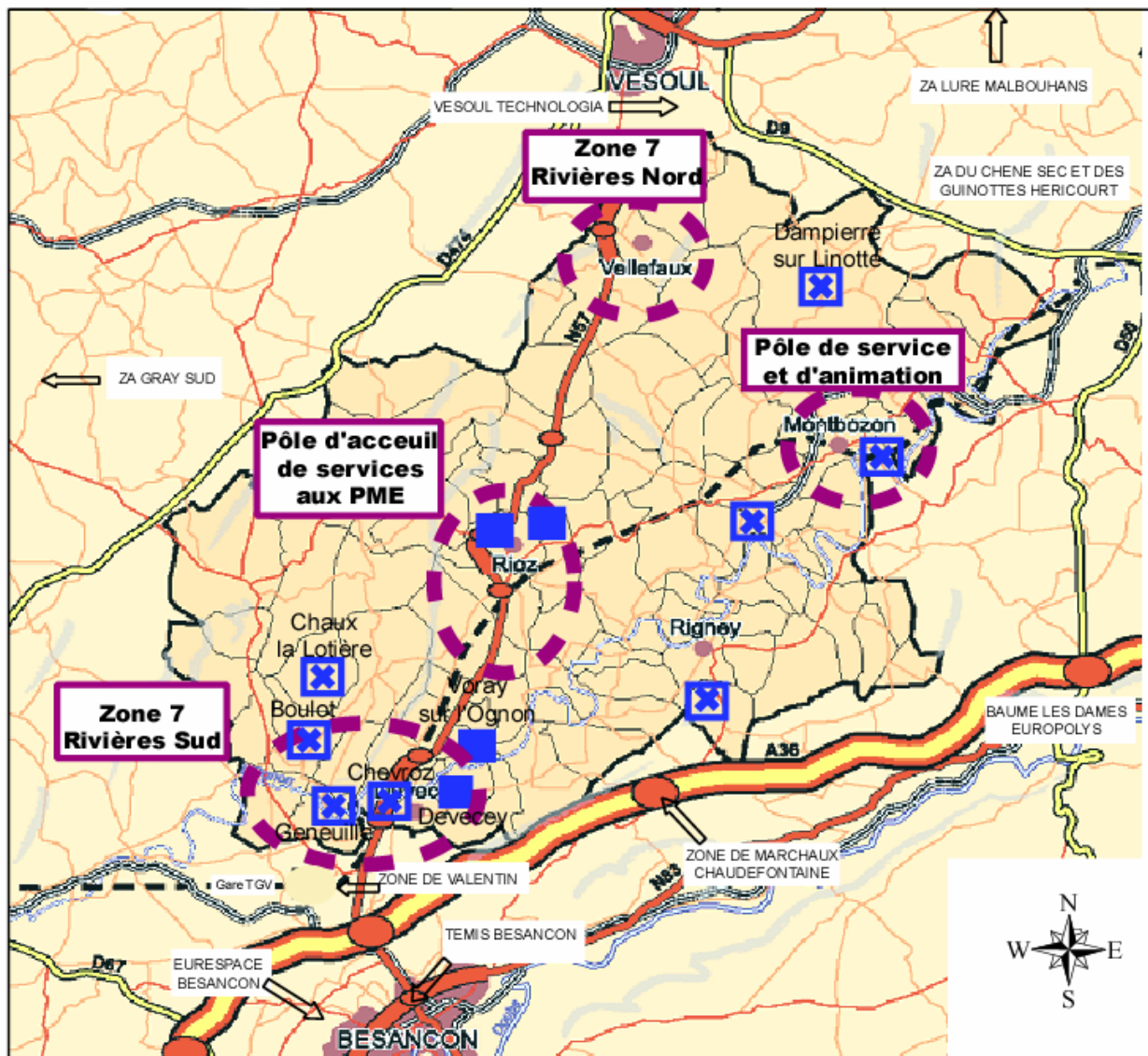
Concernant les projets ciblant des investissements exogènes comme la zone interdépartementale « 7 Rivières Sud » et à plus long terme, la zone « 7 Rivières Nord », il semble difficile d'envisager une gestion locale de l'animation économique. Il reviendra aux agents régionaux et départementaux en charge de la commercialisation de ces zones de coordonner cet aspect.

Concernant, les projets à vocation d'accueil d'activités endogènes, les équipes locales seront au cœur de l'animation économique. La gestion de l'animation économique de ces zones et espaces devra être définie sur un mode participatif. Les groupes de réflexion ou structures, qu'il sera nécessaire de mettre en place, travailleront à la création de services aux entreprises et à l'amélioration des conditions dans lesquelles ces dernières exercent leur activité.

**Carte 59 : Soutenir et renforcer les stratégies industrielles en s'appuyant sur les pôles économiques– Schéma directeur des zones d'activités**

## Carte 59 : SOUTENIR ET RENFORCER LES STRATEGIES INDUSTRIELLES EN S'APPUYANT SUR LES PÔLES ECONOMIQUES

### SCHEMA DIRECTEUR POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITES



- Zones d'Activités existantes de niveau Pôle de Développement Economique**
- X **Qualifier et aménager les zones d'activités de niveau local existantes ou en projet**
- Création et renforcement de sites prioritaires**
- Organiser la promotion, la prospection et la commercialisation**

### 3.1.2 - SOUTENIR ET RENFORCER LES STRATEGIES ARTISANALES ET COMMERCIALES EN S'APPUYANT SUR LES POLES COMMERCIAUX

L'environnement extérieur du Pays est marqué par la proximité de Besançon et de Vesoul fortement équipés en commerces et en services. Ils influent directement sur le comportement des consommateurs et sur l'évolution du tissu local.

Le territoire est menacé de devenir un espace dortoir, sans possibilité de développer une existence propre et soumis aux risques de perdre son identité s'il n'y a pas de maintien d'activités traditionnelles dans les communes.

Le diagnostic préalable montre que l'offre commerciale s'articule autour de bourgs pôles structurants pour le territoire qu'il faut renforcer : Montbozon, Rioz, Devecey et Rigney.

Les communes d'Etuz, Cussey-sur-l'Ognon, Geneuille, Voray-sur-l'Ognon, Dampierre-sur-Linotte et Loulans-Verchamp sont relativement bien équipées et constituent des bourgs relais à développer.

Ces communes constituent cinq pôles commerciaux à développer en complémentarité pour parvenir à une structuration et à un maillage du territoire :

- Rioz
- Montbozon / Dampierre-sur-Linotte / Loulans-Verchamp
- Rigney
- Devecey / Voray-sur-l'Ognon / Geneuille
- Etuz / Cussey-sur-l'Ognon

Le soutien de l'attractivité des pôles est un axe structurant pour le territoire, mais il ne doit pas empêcher le maintien des services de proximité dans les communes les plus rurales. **Le Pays doit proposer une offre complémentaire de services entre les bourgs pôles et les bourgs relais, tout en favorisant le maintien de services de proximité adaptés aux besoins dans les communes les plus rurales.**

Le Pays des 7 Rivières va s'engager dans une ORAC. L'objectif est de valoriser et développer l'offre du commerce, des services et de l'artisanat pour contribuer au renforcement de la qualité de vie et du sentiment d'appartenance au Pays.

Il faudra favoriser une articulation et une complémentarité entre les actions menées spécifiquement dans le cadre de l'ORAC et le projet global de développement du Pays.

L'ORAC du Pays des 7 Rivières définit des actions par pôle et au niveau du Pays déclinées en fonction du porteur de leur réalisation.

#### 3.1.2.1 - Maintenir et développer les commerces, les services et l'artisanat

##### *Créer une structure*

Actuellement il existe plusieurs UCIA sur le Pays. L'objectif est de créer une structure fédérant les unions existantes et regroupant l'ensemble des commerçants et artisans du territoire. Cette structure sera chargée de pérenniser la nouvelle dynamique qui va s'installer grâce à l'ORAC.

##### *Renforcer l'identité du Pays*

- Décliner le visuel "Pays des 7 Rivières" : le Pays des 7 Rivières est situé entre deux pôles d'attraction et a besoin d'être identifié tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son périmètre. A partir du logo identifiant le Pays des 7 Rivières, une déclinaison de celui-ci sera créée pour le commerce, les services et l'artisanat. Ce visuel contribuera à conforter le sentiment d'appartenance des résidents et des professionnels au Pays

des 7 Rivières. D'autre part, il signalera aux clientèles de passage l'identité du secteur dans lequel elles se trouvent.

- Promouvoir les entreprises et leurs offres : un livret composé de fiches regroupées par pôle sera réalisé à l'échelle du Pays. Il permettra de promouvoir les entreprises et leurs offres auprès des consommateurs.
- Afficher le rôle des professionnels dans la qualité de vie : des messages forts à destination des populations locales seront préconisés par un cabinet de communication. L'objectif est de renforcer la notion de qualité de vie au Pays des 7 Rivières en s'appuyant sur les services, les produits locaux et l'accueil.
- Entretenir la dynamique engagée : la mise en place d'un journal constituera un fil rouge pour informer les résidents. Ce journal pourra être une création ou une page réservée dans le futur journal du "Pays".

### *Développer la qualité et adapter les entreprises*

- Améliorer l'image des entreprises : Il s'agit de rénover le bâti professionnel intérieur et extérieur des commerces et ateliers locaux. Une aide sera proposée aux professionnels qui s'engagent dans la rénovation de leur outil.
- Instaurer un concept commun : un signe de reconnaissance, comme un label reconnaissable très facilement (badge, tablier, tenue vestimentaire...), pourrait être adopté par les commerçants, artisans, adhérents.
- Mener des actions de formation : pour répondre toujours mieux aux besoins du consommateur, des formations seront proposées aux professionnels. La mise en place de la démarche qualité et du plan d'action révélera les domaines où les compétences ont besoin d'être développées.
- Démarche de progrès, sous maîtrise d'ouvrage de la CCI de Haute-Saône. La démarche qualité est conduite à partir du processus "Démarche qualité" franc-comtois pour les commerces et services, élaboré par la CRCI et l'ensemble des CCI. La démarche de progrès préparera les entreprises commerciales et de services à la certification.

### *Mener des actions d'accompagnement*

- Assurer une veille commerciale : les travaux du TGV seront réalisés dans la décennie à venir. Un marché est à prendre et à préparer. C'est pour cela que les commerçants et artisans mettront en place une veille commerciale afin d'étudier sur quels produits travailler pour capter les consommateurs du chantier TGV.
- Se regrouper pour acheter : certains commerçants ne peuvent fournir aux consommateurs certains produits à un prix acceptable. Le regroupement d'achat serait pour eux l'occasion de répondre aux demandes du consommateur. La structure du groupement sera un bon outil pour repérer les besoins de chacun et développer des actions simples y répondant.
- Développer les relations entreprises / écoles : il serait intéressant de faire découvrir aux jeunes résidents locaux les commerces et l'artisanat local en organisant des visites scolaires ou, comme dans le Doubs, des opérations "Bravo les artisans" et "Enfance de l'art". Le groupement développera une bourse de stage.
- Créer des rayons de produits locaux et régionaux : les produits locaux ne sont pas suffisamment mis en valeur actuellement. Il s'agira d'inciter les professionnels à développer des rayons de produits spécifiques.
- Mener une étude sur les tournées : les commerçants ambulants jouent un rôle important dans notre secteur, mais nous disposons de peu d'informations sur leurs tournées. Une étude permettrait de dresser une cartographie de l'existant et partant des améliorations possibles, voir les dangers de disparition liés à une retraite prochaine d'artisan, par exemple.
- Mener une action collective autour des Technologies de l'Information et de la Communication : à partir des formations informatiques et de sessions d'informations

avec des démonstrations convaincantes sur l'utilisation de certains logiciels spécifiques, il serait intéressant d'organiser une mise en réseau des artisans et commerçants et de montrer la modernité de la ruralité.

### *Animer les pôles*

Plusieurs animations existent sans cohésion entre elles. Les produits locaux ne sont pas assez valorisés. Les cinq pôles mèneront des animations qui auront pour but de faire connaître les commerçants et leurs produits aux consommateurs afin de valoriser les commerces, les produits et les services locaux.

#### 3.1.2.2 - Développer l'action des collectivités locales

Les communautés de communes du Pays de Montbozon, du Pays Riolais, du Val de la Dame Blanche, de La Bussière, du Chânois et plus généralement les communes du Pays des 7 Rivières s'engagent dans la démarche de l'ORAC. Elles prévoient les mesures d'accompagnement suivantes :

*Accompagner et renforcer les actions de valorisation des savoir-faire présents au Pays des 7 Rivières.*

*Créer des marchés ou des foires mensuelles*

Des aménagements de type marché couvert seront réalisés dans les bourgs principaux du Pays. Ces équipements accueilleront des commerçants locaux et extérieurs, dans le respect des normes sanitaires.

*Faciliter l'accès aux commerces*

Les communautés de communes ou les communes seront maîtres d'ouvrage de certains aménagements facilitant l'accès aux commerces : places de stationnement, allées et chemins piétonniers et cyclables, hall couvert...

Les consommateurs doivent pouvoir identifier mais aussi localiser facilement les commerces et ateliers artisanaux. Une signalétique sera mise en place dans le cadre du Pays.

*Encourager les actions de fleurissement dans les villages*

Des actions de sensibilisation et des actions collectives seront menées pour rendre les villages et les abords des commerces plus attractifs.

#### 3.1.2.3 - Assurer un maillage du territoire

En complément de l'ORAC, le Pays recherchera les meilleurs niveaux de compétences pour :

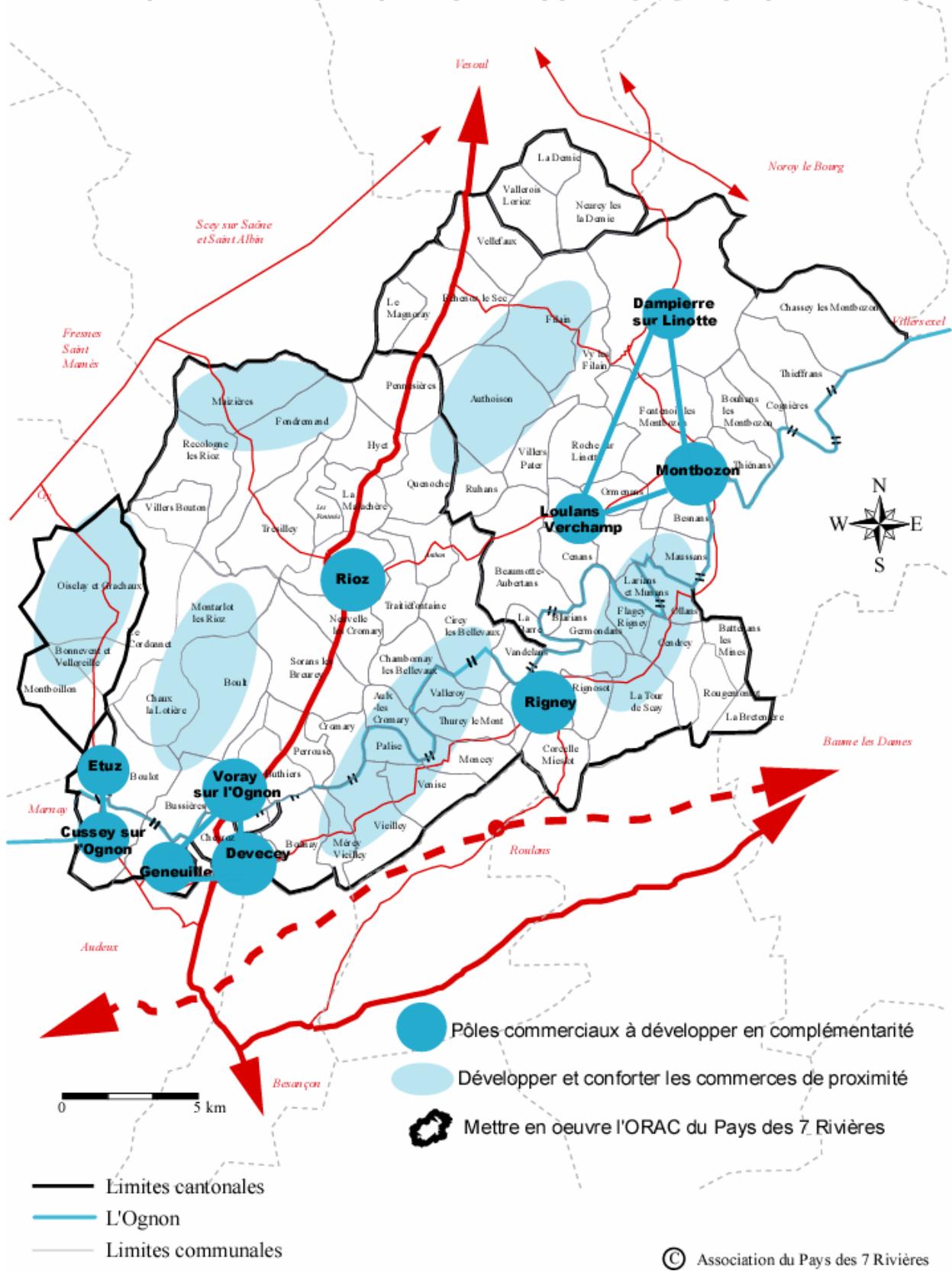
*Mettre en place des commerces multiservices*

*Maintenir des commerces de proximité et de semi-proximité*

*Restructurer et revaloriser les zones commerciales existantes*

**Carte 60 : Soutenir et renforcer les stratégies artisanales et commerciales en s'appuyant sur les pôles commerciaux**

# Carte 60 : SOUTENIR ET RENFORCER LES STRATEGIES ARTISANALES ET COMMERCIALES EN S'APPUYANT SUR LES PÔLES COMMERCIAUX



### 3.1.3 - DEVELOPPER L'ECONOMIE TOURISTIQUE

Le Pays des 7 Rivières dispose d'un potentiel touristique réparti sur l'ensemble du territoire et d'un cadre de vie de qualité. La Vallée de l'Ognon constitue un atout en terme d'image, d'activités ludiques et sportives, mais elle n'est pas encore suffisamment mise en valeur. Le patrimoine architectural et paysager du Pays est important mais méconnu. **La proximité des agglomérations bisontine et vésulienne est un atout pour prétendre à un renforcement du tourisme.**

A l'heure actuelle, on constate un essoufflement du tourisme local. La fréquentation touristique est encore très faible et trop saisonnière. Ceci est lié à l'absence d'une image et d'une identité, à des hébergements de qualité faible, à l'absence d'un site ou d'un équipement « locomotive ».

**L'objectif est de faire du tourisme un des éléments moteurs de l'économie locale en passant d'un tourisme basé sur des loisirs de proximité à un tourisme professionnalisé et en développant la notoriété du territoire.**

La création d'une réelle filière touristique appelle d'importants efforts d'équipements et de valorisation des sites et une meilleure connaissance de la notion d'accueil.

Les orientations ci dessous ont été définies dans le cadre d'une étude sur la stratégie de développement touristique du Pays des 7 Rivières. Elles ont été validées par un comité de suivi composé de professionnels du tourisme, d'élus du Pays et de partenaires institutionnels.

#### 3.1.3.1 - Développer la notoriété du territoire par la promotion touristique

*Construire une offre correspondant aux clientèles cibles*

Sur la base de l'existant, des cibles de clientèles potentielles ont été détectées :

- **La clientèle de séjour** : il s'agit d'une clientèle européenne provenant des pays de proximité (Allemagne, Pays-Bas, Belgique). La durée du séjour est de 15 jours en moyenne. En quête de nature, de campagne et de découverte d'une région en famille, elle privilégie les hébergements du tourisme dit « vert » (camping, gîtes et chambres d'hôtes, résidences secondaires). Les attentes de cette clientèle correspondent à l'offre du secteur : campagne, beaux paysages, balades...
- **La clientèle de court-séjour** : c'est une clientèle de proximité située dans un rayon de 300 km, plutôt jeune et urbaine avec un bon pouvoir d'achat, elle privilégie des séjours hors saison au printemps et en automne. C'est en proposant des offres spécifiques « week-end », à des prix raisonnables que cette clientèle pourra être captée.
- **La clientèle de transit** : située dans le courant des migrations Nord-sud, cette clientèle se compose de nouveaux vacanciers plus mobiles et actifs. A la recherche d'autonomie, ils ont le goût de l'aventure sécurisée et recherchent des hébergements répondant à ces attentes : camping, camping-car, hôtel et chambre d'hôtes. Il s'agira pour le Pays de capter cette clientèle aux points de passage (autoroute, aire de service).

- **La clientèle de loisirs** recherche les occasions de sortie : restaurants thématiques, spectacles, parcs d'attraction, stages d'apprentissage...

L'offre touristique du Pays cherchera à répondre aux diverses attentes de ces clientèles. Les actions de promotion et de commercialisation doivent être ciblées vers ces types de clientèles.

#### *Adapter les outils de communication*

L'activité de l'Office de Tourisme du Pays des 7 Rivières (classé une étoile depuis avril 2002) a vocation à se déployer sur l'ensemble du territoire. Il est amené à jouer un rôle moteur pour la promotion du Pays. Il est le trait d'union entre les instances décisionnaires et les prestataires. Plusieurs actions ont été conduites pour promouvoir les activités touristiques. Il faut aujourd'hui compléter la panoplie d'outils de communication. C'est en définissant une véritable stratégie de communication s'intégrant dans les stratégies régionales et départementales, en direction des clientèles cibles que le Pays gagnera en notoriété.

Les moyens utilisés seront :

- la diffusion d'un logo "emblématique" du Pays des 7 Rivières,
- l'édition de plaquettes d'appel et thématiques,
- le site Internet du Pays des 7 Rivières (offres de produits, liens avec les opérateurs...),
- la signalétique,
- l'événementiel (soutien ou création d'événements),
- les relations presse...

#### 3.1.3.2 - Faire du tourisme un élément moteur de l'économie locale

L'objectif est que la filière touristique soit créatrice d'emploi et de richesse. Les perspectives nationales de croissance du tourisme, l'engouement pour le tourisme vert et pour la découverte du patrimoine devraient permettre d'aller au-delà d'une fréquentation encore trop limitée.

Le développement touristique du Pays s'appuiera sur les spécificités locales pour définir des produits touristiques nouveaux, créer des équipements destinés à capter les touristes, consolider et mettre en réseaux les activités et équipements existants.

#### *Elaborer des projets structurants*

Les éléments du diagnostic montrent que le Pays souffre de l'absence d'un site, d'un équipement ou d'un événement « locomotive », porteur en terme d'image et d'attractivité. Ce territoire dispose des ingrédients de base d'un « tourisme à la campagne » sans avoir un élément phare qui lui confère un avantage concurrentiel. Les élus locaux, conscients de la nécessité de dynamiser le secteur touristique, sont à la recherche d'un ou plusieurs projets structurants qui puissent jouer un rôle majeur dans le développement touristique du Pays et qui permettent :

- de conquérir les différents types de clientèles,
- d'associer un équipement ludique à la création d'une structure d'hébergement,
- de consolider et d'irriguer le territoire (point de départ pour d'autres visites, retombées pour le commerce local et pour d'autres structures d'hébergements...)

## *Consolider et développer les animations, activités et équipements*

Le développement touristique du Pays des 7 Rivières doit également s'appuyer sur le redéploiement des activités existantes par leur « mise en tourisme » et sur le renforcement des produits et équipements existants. L'axe de la Vallée de l'Ognon concentre une partie des activités de loisirs et contribue à l'attractivité touristique du Pays.

Il s'agit de positionner le territoire en développant trois thématiques : nature ; culture et patrimoine ; terroir. Parallèlement, les hébergements existants doivent rechercher un niveau supérieur de prestations.

### ➤ Adapter et développer l'offre d'hébergements

Le Pays offre des possibilités d'hébergements variés : campings, hôtels, chambres d'hôtes et gîtes. Cependant, la qualité des prestations n'est plus adaptée aux attentes de la clientèle. Un soutien particulier sera apporté aux initiatives de revalorisation et de diversification de l'offre d'hébergement.

L'objectif visé est de renforcer la fréquentation en adaptant l'offre d'hébergements aux attentes des clientèles cibles par :

- un repositionnement de l'offre d'hébergements par la diversification et l'adaptation aux nouveaux modes de consommation
- la création de grands gîtes et maisons indépendantes,
- l'accompagnement des projets de développement hôteliers.

### ➤ Développer le tourisme « nature »

Le Pays s'est investi dans le déploiement des activités de pleine nature : circuits de randonnées, Chemin Vert (voie verte reliant Vesoul à Besançon), canoë-kayak à Montbozon et Voray-sur-l'Ognon, Parcours Acrobatique Forestier à Montbozon, piscines... Mais aucune de ces activités ne constitue un élément suffisamment fort pour déclencher la décision en faveur de la destination.

La constitution d'une offre basée sur la diversité et la complémentarité des activités de loisirs en direction des clientèles locale, de séjour et court séjour permettra de renforcer l'attractivité du secteur.

Les équipements et activités de loisirs devront être renforcés par notamment :

- des aménagements de la rivière Ognon pour développer le canoë-kayak, la pêche...
- la poursuite des aménagements du Chemin Vert en veillant à sa fonction d'irrigation du territoire,
- le développement de l'offre de circuits pour les cyclotouristes, les vététistes, les randonneurs, les cavaliers...

### ➤ Développer le tourisme culturel et de patrimoine

Elément important de la qualité du cadre de vie, le patrimoine architectural est un facteur d'attractivité pour le territoire. Il reste cependant encore trop confidentiel et doit être mis en valeur par :

- une signalétique sur les sites
- des circuits de découverte ludiques et pédagogiques,
- l'animation de village(s) à thème,
- le développement des expositions...

➤ Développer le tourisme de terroir

Les professionnels de la restauration, des métiers de bouche et les producteurs fermiers ou agroalimentaires constituent l'ensemble de l'offre terroir. C'est en mobilisant ces professionnels que le Pays pourra promouvoir une image « terroir » fondées sur les productions locales.

*Mobiliser les acteurs autour du projet de développement*

Par l'expérience intercommunale et interdépartementale déjà ancienne, les élus du Pays sont déjà fortement impliqués dans une politique de développement local. Cette démarche se met en place progressivement entre les prestataires touristiques sous l'impulsion de l'Office de Tourisme du Pays des 7 Rivières. Elle mérite d'être renforcée notamment avec les prestataires situés dans le Doubs.

*Promouvoir la pluri-activité*

La pluri-activité constitue un élément de réponse pour permettre de rentabiliser les services et prestations pouvant être proposés :

Commerces alimentaires	↔	hébergement touristique petite restauration
Services	↔	diversification touristique
Aire de jeux	↔	aire de pique-nique
Agriculture	↔	infrastructures de loisirs

*Décloisonner les politiques de développement*

Les projets d'aménagement et de développement économique envisagés permettent d'intégrer l'adéquation du développement touristique, en particulier :

- les possibilités de diversification de l'agriculture,
- le maintien et le développement du commerce et de l'artisanat,
- le maintien et le développement des services publics et privés,
- l'aménagement des cœurs de villages.

**Carte 61 : Développer l'économie touristique**



### 3.1.4 - ANTICIPER LES MUTATIONS DE L'AGRICULTURE ET DE L'EXPLOITATION FORESTIERE

En zone périurbaine, les activités agricoles et forestières assurent un développement durable et équilibré des territoires soumis à une forte pression foncière. Elles permettent d'entretenir, à un moindre coût, des espaces convoités. Ces espaces, proches des villes, doivent être protégés et valorisés. La mise en œuvre des grandes infrastructures s'accompagnera localement d'opérations de réaménagement foncier dont il faudra tirer profit.

Les professionnels de l'agriculture et de la forêt se sont engagés dans une réflexion sur les problématiques de ces filières à l'échelle du Pays. Ils souhaitent orienter leurs actions dans le cadre de plusieurs objectifs.

#### 3.1.4.1 - Améliorer la gestion de l'espace agricole et forestier

La pression urbaine croissante sur les cantons de Marchaux et Rioz et les travaux liés au passage du TGV et à la mise à 2x2 voies de la RN 57 devraient accentuer les problèmes de desserte tant au niveau de l'exploitation agricole que forestière.

De plus, la gestion foncière de la forêt privée n'est pas assez structurée et des tensions apparaissent sur le marché du foncier dédié à l'agriculture où l'offre est inférieure à la demande.

Partant de ces constats, les actions mises en œuvre devront viser, une meilleure gestion des espaces agricoles et forestiers en cohérence avec les stratégies départementales et régionales. Cette démarche sera menée en faisant collaborer les utilisateurs et les gestionnaires de ces espaces, les élus et les habitants pour :

- assurer la pérennité et la fonctionnalité des exploitations forestières et agricoles,
- favoriser la restructuration du foncier agricole et forestier en lien avec les opérations de remembrement,
- optimiser les dessertes,
- développer la gestion forestière en coopérative,
- adapter l'espace rural aux autres utilisateurs,
- développer le partenariat avec les élus sur la problématique de la péri-urbanité.

#### 3.1.4.2 - Développer et valoriser les fonctions écologique, sociale et pédagogique de la forêt et de l'agriculture

En plus des fonctions économique et touristique, l'agriculture et la forêt développent des fonctions écologique, sociale, pédagogique et touristique qui doivent être renforcées par :

- une politique globale de gestion des cours d'eau et des berges,
- la maîtrise des pollutions,
- la préservation de l'environnement et des paysages,
- le développement de l'utilisation des énergies renouvelables,
- l'amélioration de l'intégration paysagère des exploitations agricoles.

### 3.1.4.3 - Développer et diversifier les filières agricoles et forestières

Les entreprises de la filière bois et les exploitations agricoles sont dynamiques, modernes et créatrices de richesses.

Cependant, le diagnostic montre une décroissance rapide des actifs agricoles entraînant des problèmes de transmission des exploitations. Les dégâts des tempêtes de décembre 99 ont fragilisé la ressource forestière.

L'objectif pour le Pays des 7 Rivières est d'anticiper et d'accompagner les mutations de ces secteurs en :

- favorisant l'installation et la transmission des exploitations agricoles,
- favorisant la restructuration et la modernisation des entreprises de la filière bois et des exploitations agricoles,
- valorisant les productions locales,
- assurant le renouvellement et l'amélioration des ressources.

Le développement de ces filières passe également par la recherche de diversification des productions et des activités :

- ouvrir le monde agricole et forestier sur le tourisme et les loisirs,
- favoriser l'utilisation du bois énergie et valoriser les petits et médiocres bois,
- favoriser les circuits courts et la vente directe pour les produits agricoles.

### 3.1.4.4 - Expliquer, informer et valoriser

La communication autour de l'agriculture et de la forêt doit permettre de :

- faire découvrir les différentes fonctions de l'agriculture et de la forêt aux habitants, au jeune public, aux étudiants, aux consommateurs et aux touristes,
- promouvoir des productions locales affichant des signes de qualité...

## 3.2 - LA PRESERVATION D'UN CADRE DE VIE DE QUALITE

La notion de cadre de vie est affaire d'interprétation. Ici le parti pris est de définir le cadre de vie comme l'ensemble des éléments qui participent à l'attractivité d'un territoire et au bien être de la population.

Le Pays des 7 Rivières est un territoire sous influence péri-urbaine. Le développement de l'activité économique et l'installation d'une population urbaine, souvent jeune, à la recherche d'un cadre de vie et d'un environnement de qualité, ont des incidences sur la vie locale.

Le développement non concerté du territoire favorise la spécialisation des espaces contribuant à la partition économique et sociale des communes du Pays. La pression foncière, la demande de logements, de terrains, l'essor des lotissements ont transformé l'urbanisation des villages ruraux. Les activités humaines entraînent une dégradation de l'environnement naturel.

Le diagnostic de territoire fait apparaître l'existence de besoins multiples en terme de services auxquels il convient de répondre de façon coordonnée, efficace et solidaire. **La stratégie développée vise à maintenir et à renforcer les services à la population pour permettre la structuration du Pays autour des bourgs centres et à valoriser les ressources humaines pour faire face aux besoins de la population et des entreprises.**

**Le Pays des 7 Rivières doit prendre en compte l'attractivité des territoires limitrophes pour déterminer son positionnement et améliorer la lisibilité de son offre de services et de ses différents dispositifs.**

### 3.2.1 - AMENAGER DURABLEMENT L'ESPACE ET PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

Les acteurs locaux, conscients des évolutions de leur territoire, ont la volonté d'inscrire leur action dans une démarche d'aménagement durable qui suppose la combinaison de facteurs économiques, sociaux et environnementaux. Pour cela, le Pays des 7 Rivières doit être en mesure d'élaborer un projet cadre sur la gestion urbaine et l'environnement.

Ce projet doit être déclinable à l'échelle des Communautés de Communes et des communes. Ceci nécessite la mise en place d'outils d'expertise, d'aide à la décision et d'information dans les domaines de la gestion de l'espace et de la protection de l'environnement.

#### 3.2.1.1 - Favoriser une gestion urbaine cohérente et durable du territoire

Le coût du foncier et du bâti de l'agglomération bisontine induisent un déplacement de la demande sur le Pays des 7 Rivières. Le passage du TGV et la mise à 2x2 voies de la RN57 entraîneront une modification profonde du territoire en ce qui concerne le développement de l'urbanisation, de la typologie des paysages...

Aujourd'hui, chaque commune du Pays organise son propre développement urbain au risque de générer des incohérences. Les élus et acteurs locaux ont à définir et à faire connaître des principes communs d'aménagement. Les communes et communautés de communes organiseront leur développement urbain à travers les documents d'urbanisme.

*Mettre en œuvre une politique foncière anticipatrice et concertée*

Cet objectif est transversal et concerne le développement économique et touristique, le développement des services, l'accompagnement des mutations agricoles et forestières...

La politique foncière engagée par les collectivités est un élément important de l'attraction d'un territoire et de la réactivité face aux projets.

L'arrivée du TGV et les travaux liés à la RN57 doivent être les éléments moteurs d'une réflexion territoriale pour faire du remembrement une occasion de mettre en place une politique foncière.

Le Pays devra se mobiliser autour des différents intervenants pour la maîtrise foncière et accompagner les réflexions intercommunales et communales pour l'élaboration des documents d'urbanisme en cohérence avec les agglomérations bisontine et vésulienne.

### *Préserver l'authenticité des bourgs et des villages*

Le Pays des 7 Rivières est caractérisé par une armature urbaine dense et répartie sur tout le territoire. La péri urbanisation et la rurbanisation croissante ont des conséquences sur la structuration des villages entraînant une modification, voire une perte, de la structure traditionnelle et de l'identité des villages.

La prise en compte de ces évolutions nécessite une réflexion en amont pour définir des projets d'aménagement harmonieux des bourgs et des villages.

Pour cela, le Pays des 7 Rivières par le biais de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon, a engagé une étude sur le cadre de vie, l'aménagement urbain et paysager des villages et des bourgs du Pays des 7 Rivières.

L'objectif est de proposer un référentiel commun et des outils à mettre en œuvre pour préserver l'authenticité des bourgs et des villages. Les actions préconisées devront tendre à renforcer et préserver l'identité du Pays des 7 Rivières par :

- la maîtrise des influences de la péri urbanisation et des conflits d'usage,
- la préservation des fonctions des espaces publics et des vocations des cœurs de villages,
- la mise en valeur des cours d'eau dans la traversée des espaces bâtis,
- des aménagements d'ensemble des lotissements pour un développement de qualité des villages,
- la conservation ou la restauration d'une harmonie territoriale en matière architecturale et paysagère : nuancier de références, matériaux et techniques de construction, palette végétale, vergers...
- la protection et la mise valeur du petit patrimoine et du patrimoine architectural remarquable.
- la qualité et l'intégration des zones d'activités, des bâtiments industriels, commerciaux et agricoles,
- la résorption des friches industrielles, agricoles et commerciales...

### *Sensibiliser à la préservation du patrimoine*

Des documents de recommandations et de préconisations à l'usage des élus locaux, des maîtres d'œuvres, techniciens et des particuliers seront élaborés et diffusés.

Des actions de sensibilisation de la population à la qualité et à la préservation du patrimoine architectural et paysager seront mises en place.

#### 3.2.1.2 - Protéger l'environnement

Le Pays bénéficie d'un environnement naturel de qualité, d'un taux de boisement élevé, d'un réseau hydrographique important. 26 communes du Pays sont concernées par des ZNIEFF de type I et de type II. Le Contrat de Rivière Ognon est en cours d'élaboration, 22 communes du Pays sont concernées.

Les projets d'aménagement devront intégrer les préoccupations environnementales et d'efficacité énergétique afin de veiller à ce que les activités humaines n'engendrent pas de détériorations supplémentaires. Il s'agira de conjuguer équilibre écologique, développement économique, solidarité sociale et qualité de vie des citoyens.

La diversité des champs de compétences concernés nécessite une coordination des politiques menées en recherchant le meilleur niveau pour la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement.

### *Améliorer la qualité de la ressource en eau et lutter contre les pollutions*

La gestion de la ressource en eau et la maîtrise des pollutions à long terme nécessitent que chaque acteur du territoire s'interroge sur la mise en œuvre de pratiques durables telles que :

- l'amélioration et la création des réseaux d'eau et d'assainissement,
- la protection des périmètres de captages,
- la maîtrise des pollutions liées aux activités agricoles, industrielles et domestiques,
- la restauration des rivières et points d'eau,
- la gestion des crues.

L'élaboration du Contrat de Rivière mobilise les pouvoirs publics et les acteurs concernés pour la définition de mesures d'aménagement, d'entretien et de restauration de l'Ognon. Cette dynamique sera soutenue et prolongée dans le cadre du Pays.

### *Coordonner les politiques des déchets*

Cinq SICTOM interviennent sur le Pays pour la collecte des déchets ménagers. La difficulté est de coordonner leur action, chacun ayant des politiques différentes. La stratégie qui sera développée au niveau du Pays visera à :

- rationaliser la collecte des ordures ménagères,
- favoriser le développement du tri sélectif en porte-à-porte ou en station de traitement,
- favoriser le développement du compostage collectif.

En ce qui concerne la résorption des décharges, l'action à l'échelle du Pays s'intégrera dans le cadre des plans départementaux d'élimination des décharges.

### *Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine naturel*

Le patrimoine naturel du Pays est un des facteurs de son attractivité. Les rivières, les paysages et les sites naturels sont fragilisés et nécessitent des interventions spécifiques en mobilisant les utilisateurs de ces espaces pour :

- sauvegarder, restaurer et entretenir les berges des rivières et les ripisylves,
- conforter la diversité paysagère comme support de l'identité du Pays,
- préserver et valoriser les sites naturels.

### *Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et non polluantes*

Le Pays doit être un lieu de réflexion et de mise en œuvre d'une politique de maîtrise énergétique :

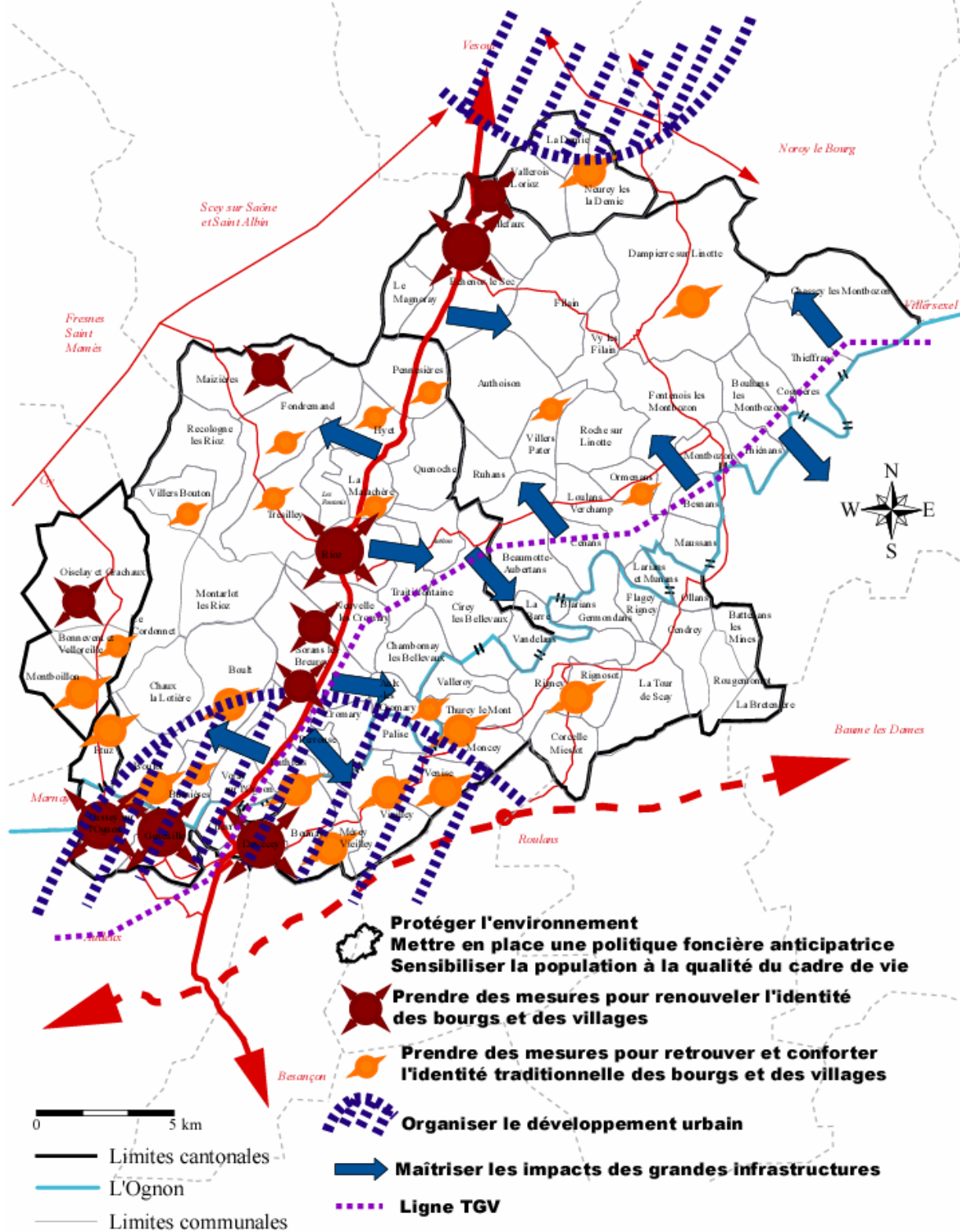
- par la mise en place de chaufferies collectives pour valoriser les bois locaux de médiocre qualité et les produits annexes des scieries,
- en développant l'utilisation des énergies naturelles...

### *Mener des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement*

Des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement naturel et à sa préservation doivent être mises en place à l'échelle du Pays, en partenariat avec les structures et associations compétentes, en direction des habitants, des écoles, des agriculteurs, des chefs d'entreprises, des artisans...

## **Carte 62 : Aménager durablement l'espace et protéger l'environnement**

## Carte 62 : AMENAGER DURABLEMENT L'ESPACE ET PROTEGER L'ENVIRONNEMENT



Sources : CAUE du Doubs et CAUE de la Haute-Saône

© Association du Pays des 7 Rivières

### 3.2.2 - RENFORCER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

L'amélioration du réseau routier et des transports est la première action relative au cadre de vie à privilégier selon les habitants interrogés lors de l'enquête *Comment imaginez-vous votre secteur dans 10 ans ?* menée par l'Association du Pays des 7 Rivières. La desserte du territoire est jugée insuffisante pour 59 % et les transports sont un besoin non satisfait pour 11% d'entre eux.

La ruralité ne doit pas servir de prétexte à un moindre équipement. La faible densité du Pays et son caractère rural ne doivent pas le pénaliser dans la mise en place des réseaux routiers.

Deux types d'infrastructures sont à distinguer : les grandes infrastructures relevant d'enjeux régionaux et nationaux et les infrastructures d'usage local.

Le Pays des 7 Rivières est placé au centre d'un triangle de développement Besançon, Vesoul, Montbéliard et bénéficie de voies de communication performantes et structurantes :

- La RN 57 (E23) qui irrigue le territoire du nord au sud : La circulation par cette voie va être fortement améliorée par une mise à 2x2 voies sur l'intégralité de la portion Vesoul-Besançon. Ces investissements vont également entraîner la réalisation d'échangeurs, comme celui d'Authoison, qui ouvrira un accès privilégié au nord du Pays.
- La proximité de l'A36 et de deux échangeurs autoroutiers : Chaudfontaine et Ecole Valentin. L'échangeur de Chaudfontaine, en devenir car il est récent, est un enjeu majeur pour le développement du sud-est du Pays.
- Le projet de branche Est du TGV Rhin-Rhône : l'implantation de la future gare à Auxon, aux portes du Pays, devrait créer un surplus d'activités et favoriser les aménagements de voies de communication. Des liaisons à partir d'aménagement de la RN57 vers Auxon permettraient de desservir une partie du Pays. Ce grand projet d'aménagement aura également des répercussions sur l'environnement et les réaménagements fonciers du territoire.

Le schéma du réseau prioritaire d'intérêt départemental défini tant au niveau de la Haute-Saône que du Doubs, recherche la cohérence avec la mise en place des Pays et le renforcement des intercommunalités. Un des objectifs est d'améliorer les liaisons entre les bourgs centres.

Les acteurs locaux sont conscients que le développement des infrastructures doit s'accompagner d'une politique volontariste pour éviter que le territoire se vide de ses habitants ou deviennent un lieu de passage. Ils souhaitent participer activement à la réflexion menée au niveau départemental et régional sur les conséquences environnementales et urbanistiques de l'arrivée du TGV, sur l'amélioration des raccordements locaux aux grandes infrastructures et sur les réseaux d'intérêt local à améliorer ou à renforcer.

La réflexion menée au sein du Pays des 7 Rivières a dégagé l'importance des liaisons routières internes pour le développement du Pays. En effet, un réseau routier performant permet le maintien de l'activité économique et touristique existante, facilite l'installation de nouvelles populations, conditionne l'accueil de nouvelles entreprises et facilite les échanges entre les différents bourgs.

Les élus locaux ont donc défini un schéma des réseaux prioritaires d'intérêt local à aménager, à soumettre aux Conseils Généraux. Ce schéma est présenté sur la carte 63 : « Renforcer les infrastructures de transport »

**Carte 63 : Renforcer les infrastructures de transport**



### 3.2.3 - CONFORTER LA VOCATION RESIDENTIELLE DU PAYS PAR UNE POLITIQUE CONCERTEE DE L'HABITAT

Le Pays est marqué par l'importance du parc de maisons individuelles et une offre très faible en logements locatifs notamment sociaux.

De plus, il subsiste des disparités en matière d'habitat ; certaines communes peinent à proposer des offres aux demandeurs, alors que d'autres sont confrontées à un fort afflux de population. La croissance économique et démographique, non suivie d'une croissance proportionnelle de la construction, a engendré de forte tension sur le marché du logement. Or le Pays doit répondre à la fois aux besoins de la population locale et aux besoins d'une population extérieure intéressée par une installation dans le Pays.

Faute d'une politique coordonnée, le Pays se trouve confronté à l'enjeu de développer une offre diversifiée pour permettre le logement des jeunes, des personnes à revenus modestes et plus largement, pour faciliter le « parcours résidentiel » aux différentes étapes de la vie.

L'effort doit se porter sur l'adaptation du parc de logements aux besoins des populations par la mise en place d'une politique du logement adaptée et concertée à l'échelle du Pays tout en veillant aux équilibres territoriaux et sociaux.

#### 3.2.3.1 - Adapter l'offre de logement en anticipant les besoins

Il s'agit de mieux connaître et d'anticiper les évolutions territoriales en matière de population, de logement et de foncier en se dotant de moyens pour favoriser la concertation à l'échelle du Pays. L'objectif est de favoriser l'identification des besoins de la population, de les anticiper et d'en déduire les orientations indispensables pour tenter d'adapter l'offre de logement.

#### 3.2.3.2 - Développer et diversifier l'offre de logement

En prenant en compte les besoins des populations, notamment les plus fragiles, en améliorant l'offre de logements sociaux et en développant une offre adaptée (personnes âgées, handicapés, jeunes...).

#### 3.2.3.3 - Favoriser la rénovation de l'habitat

Par une politique incitative et volontariste auprès des particuliers et des collectivités.

#### 3.2.3.4 - Veiller aux équilibres territoriaux et sociaux

Pour entretenir la dynamique démographique du Pays et inverser la tendance de perte de population de certaines communes de l'Est du territoire, une politique ambitieuse de l'habitat doit être mise en œuvre au travers de programmes communaux ou intercommunaux d'amélioration de l'habitat.

Cette politique du logement concertée intégrera le souci d'un développement équilibré du territoire à l'échelle du Pays en maîtrisant la pression foncière au sud du Pays et le long de la RN 57 et en favorisant l'accueil de nouveaux habitants dans les communes rurales hors de l'attraction de Besançon et des bourgs centres.

**Une politique ambitieuse de l'habitat doit être un levier pour renforcer l'attractivité du territoire et doit s'accompagner d'une politique de renforcement de l'offre de services à la population pour éviter le développement du phénomène des villages dorts.**

### 3.2.4 - MAINTENIR ET DEVELOPPER LES SERVICES A LA POPULATION EN S'APPUYANT SUR LES POLES DE SERVICES

Le dynamisme du territoire est étroitement lié à la qualité de son cadre de vie et à la réalité d'un lien social fort entre ses habitants. La croissance démographique et ses conséquences sur le territoire impliquent que le Pays renforce ses équipements et son organisation pour répondre aux besoins en services.

Les services aux personnes couvrent un large éventail d'activités essentielles à la vie des personnes et des familles. En milieu rural ils sont un élément clé du maintien de la population. Ils peuvent être de plusieurs types : services publics et parapublics (perception, poste, école, CMS...), de santé, de transport, de loisirs, culturels, sportifs, socio-éducatifs... (Les services à la population liés aux commerces ont été développés dans le chapitre consacré au développement économique durable. Ils ne sont pas repris dans cette partie mais les objectifs sont définis en complémentarité).

Certains secteurs, hors de l'attraction de l'agglomération bisontine et hors de l'attraction des bourgs centres, montrent une perte d'attractivité. Il s'agira donc d'assurer un développement visant à réduire les inégalités territoriales pour améliorer les conditions de vie et favoriser l'installation de populations nouvelles. Dans certaines communes rurales, des équipements ou services de proximité sont à mettre en place.

**En revanche, c'est aux bourgs centres (pôles de services) qu'il revient d'accueillir les équipements et services structurants. Ceux-ci joueront pleinement leur rôle structurant s'ils sont accessibles à la population des communes environnantes. C'est pourquoi, il faut s'attacher à renforcer les services, aussi bien publics que privés, favoriser leur accès à toutes les catégories de population et développer l'information sur cette offre.**

#### 3.2.4.1 - Maintenir et développer les équipements et les services à la population en concertation à l'échelle du Pays

Pour développer et maintenir les équipements et les services à la population en assurant un maillage du territoire, il conviendra de distinguer trois niveaux :

- le niveau communal ou intercommunal réduit : les services et équipements concernent un secteur de 5 à 6 communes,
- le niveau intercommunal : les services et équipements concernent au moins une communauté de communes,
- le niveau Pays : les services ou équipements qui concernent plus d'une communauté de communes.

Le maintien et le développement des équipements et services à la population se feront en recherchant, pour chaque projet, le meilleur niveau afin de structurer le territoire du Pays autour des bourgs centres et répondre au mieux aux besoins.

### *Maintenir et développer les services publics et parapublics*

La structuration du Pays des 7 Rivières passe par le maintien et le développement des services publics et parapublics dans les bourgs centres.

*Favoriser la création d'équipements et de services de loisirs, sportifs, culturels, socio-culturels...*

Les projets devront s'intégrer dans une logique de maillage du territoire et de corrections des déséquilibres entre les zones les plus rurales et les zones les plus urbaines tout en recherchant une complémentarité avec les secteurs hors du Pays.

### *Créer et animer des lieux d'information et de services*

Le Pays axe son développement en faveur de l'amélioration de la qualité du cadre de vie de ses habitants. Celle-ci passe par le développement d'équipements et de services favorisant l'accès à l'information et aux nouvelles technologies. Des expériences dans ce sens sont conduites sur le secteur mais de manière réduite et centralisée.

La couverture optimale de l'ensemble du Pays des 7 Rivières est nécessaire afin de permettre aux habitants d'avoir un accès à l'information, au plus proche de chez eux. Ces lieux seront identifiés comme étant des espaces d'information sur l'emploi, la formation et les services annexes (logement, transport, garde des enfants...), et seront animés par des professionnels. Ils seront intégrés dans des lieux ouverts et facilement identifiables par la population (maisons des services, centres intercommunaux d'action sociale, centres sociaux ruraux...)

### *Développer les services pour les personnes âgées*

Le territoire est globalement bien couvert en matière de services aux personnes âgées. Cependant, des lacunes apparaissent : diversité limitée, mise en réseau insuffisante, manque de professionnels, insuffisance de l'information sur les dispositifs existants. Les actions mises en place devront favoriser la mise en réseau des différents acteurs pour rechercher les moyens à mettre en œuvre pour combler ces lacunes. De petites structures de proximité (accueil de jour, lieux de rencontre...) peuvent compléter les dispositifs existants.

Le développement des services favorisant les conditions de maintien à domicile s'inscrit dans le cadre des politiques menées par les conseils généraux du Doubs et de la Haute-Saône.

### *Développer les services en direction de l'enfance et de la petite enfance*

Le diagnostic de territoire montre que les systèmes de garde sont peu adaptés aux nouveaux besoins de la population (horaires atypiques, aménagement du temps de travail...). On note également un déficit du nombre d'assistantes maternelles lié à une reprise de l'activité économique et à un manque d'information (pas de relais assistantes maternelles).

Le Pays devra favoriser la réflexion, évaluer les déficits et les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins en mode de garde en complémentarité avec les services existants afin de couvrir le territoire par des moyens adaptés à chaque secteur. Suite à une étude sur les modes de garde, le Pays sera porteur des orientations préconisées.

### *Développer les services en direction des jeunes*

Un des objectifs est de renforcer le maillage associatif pour proposer aux jeunes des services et activités accessibles et adaptés à leurs besoins. Ceci nécessite également de mobiliser les jeunes autour du sport, de la culture, des loisirs, de la citoyenneté dans le cadre des dispositifs existants ou à développer.

Pour cela, il est essentiel de poursuivre le décroisement entre les différents milieux où les jeunes évoluent : les établissements d'enseignement (collèges, maisons familiales rurales, lycées...) ; les organismes de formation et d'insertion ; la Mission Locale – Espace Jeunes ; les espaces publics numériques ; les associations d'animation sportive, culturelle, de loisirs et de manière générale, les associations d'éducation populaire ; le monde du travail ; les familles...

Les espaces plurifonctionnels tels que les forums et les centres socio-culturels, propices aux différentes formes d'expression (spectacles, ateliers, expositions...), mais aussi les lieux d'accueil du temps libre (comme pouvait l'être la place du village), sont des lieux de rencontre où devraient pouvoir naître des projets portés conjointement par les jeunes et les adultes.

De nombreux jeunes sont attirés par la ville, mais tous ne souhaitent pas y vivre. Il convient donc de soutenir les initiatives qui favorisent les échanges entre la ville et la campagne, la recherche de réponses aux besoins afin de favoriser le maintien des jeunes en milieu rural...

Pour que les jeunes deviennent acteurs de leur territoire, il faut qu'ils puissent exprimer leurs attentes, leurs besoins. Se pose donc la question de leur participation aux instances de réflexion et de concertation. Il faudra veiller à ce que les commissions du Conseil de Développement leur restent bien ouvertes.

Cette mobilisation des jeunes ne peut se réaliser sans une information qui leur soit destinée.

### *Renforcer les RPI, les services scolaires et périscolaires*

L'offre en matière d'activité scolaire (maternelle et primaire) est un atout important pour accueillir de nouvelles populations. L'aménagement de pôles éducatifs et le regroupement de plusieurs classes permettent de mutualiser des moyens humains et financiers, d'offrir de bonnes conditions de travail aux enfants avec des salles pour le périscolaire, une zone de restauration...

L'objectif pour le Pays sera de favoriser le regroupement de l'activité scolaire dans ses bourgs principaux afin de garantir de bonnes conditions d'accueil pour les nouveaux habitants. Sur la base des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux, les pôles éducatifs et les réseaux d'écoles doivent être renforcés en recherchant une généralisation de l'accueil et de la restauration scolaire.

Par ailleurs, l'offre d'activités durant les temps scolaires et périscolaires devra être renforcée et rechercher un meilleur niveau de qualité.

### *Améliorer les services de transport*

L'essentiel des échanges internes ou externes au Pays des 7 Rivières est assuré par la voiture individuelle. Le diagnostic montre que l'offre de transports collectifs est inadaptée aux besoins des femmes au foyer, des jeunes, des demandeurs d'emploi et des personnes âgées, qui ne possèdent pas toujours le permis de conduire ou un second véhicule. La mise en place de moyens de transport alternatifs est une piste pour résoudre les problèmes de

mobilité. Le développement du covoiturage et d'un service de location de deux roues pourra être envisagé.

Le Pays souhaite s'engager dans une réflexion sur les services de transports en lien avec l'agglomération bisontine et les Pays limitrophes. L'objectif recherché est d'améliorer les transports à la demande au sein du Pays en prenant en compte les besoins des habitants et de favoriser la desserte de la future gare TGV par un transport adapté aux besoins.

### 3.2.4.2 - Coordonner les acteurs locaux à l'échelle du Pays

L'action collective et publique en matière de service doit tendre vers plus de cohérence et de lisibilité et favoriser le partenariat entre les acteurs locaux. Pour cela, il s'agira de soutenir les actions concourant à :

*Favoriser une mise en réseaux des acteurs et une gestion commune des activités*

*Développer la professionnalisation*

*Favoriser la mutualisation des moyens*

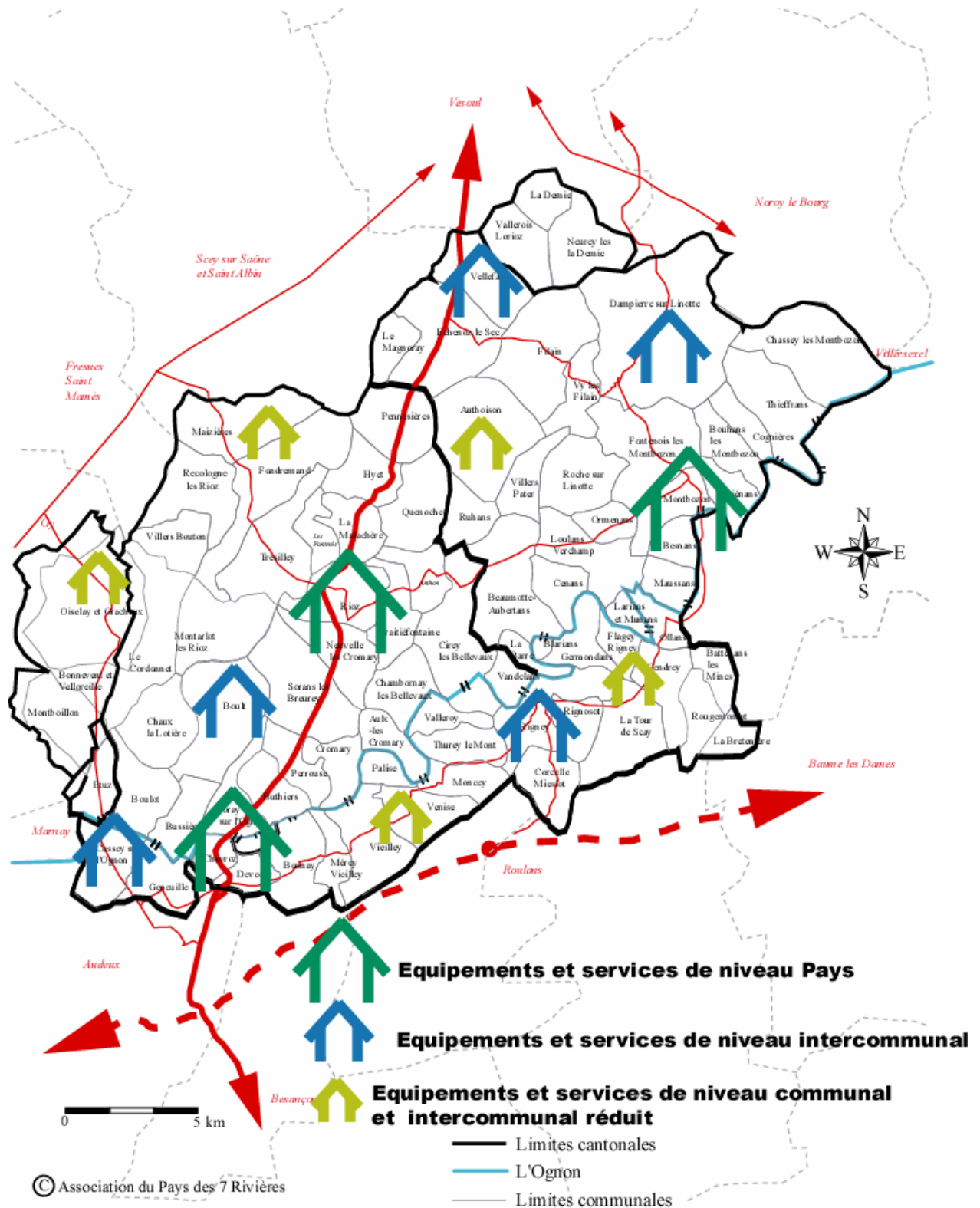
*Développer l'information sur l'offre de services*

*Accompagner et soutenir les initiatives associatives*

Les associations offrent une gamme élargie de services à la population. Leur fonctionnement est très largement basé sur le bénévolat. Il convient donc de soutenir leurs activités en proposant au niveau de chaque Communauté de Communes du Pays des locaux fonctionnels et en favorisant une gestion collective.

**Carte 64 : Maintenir et développer les services à la population en assurant un maillage du territoire autour des pôles de services**

## Carte 64 : MAINTENIR ET DEVELOPPER LES SERVICES A LA POPULATION EN S'APPUYANT SUR LES PÔLES DE SERVICES



### 3.2.5 - VALORISER LES RESSOURCES HUMAINES ET LA FORMATION

Face à la multiplicité des intervenants dans les domaines de l'insertion, de la formation, de l'emploi et de l'insertion, l'objectif est d'optimiser les dispositifs existants en favorisant la coordination des différents acteurs.

Le programme Leader+ du Pays des 7 Rivières, à travers les actions prévues, vise à réduire les inégalités existantes entre les hommes et les femmes et au niveau des jeunes en favorisant leur insertion socioprofessionnelle.

L'objectif pour le Pays est de mettre en œuvre le programme Leader +. Il s'agira de s'appuyer sur la dynamique créée pour optimiser le dispositif en prolongeant les actions vers un public plus large et en proposant des actions complémentaires.

#### 3.2.5.1 - Renforcer, développer et coordonner l'enseignement et la formation

Les possibilités de formation sont nombreuses dans les agglomérations voisines. Mais l'attractivité du territoire passe par la qualification de la main d'œuvre et nécessite le développement de formations adaptées aux besoins du marché du travail sur le Pays. Les relations entre les structures de formation initiale et professionnelle intervenant auprès des habitants du Pays sont encore à développer.

#### 3.2.5.2 - Développer, renforcer et encourager l'insertion professionnelle

Entre les deux recensements, la baisse la plus importante du chômage a eu lieu dans les zones proches de Besançon et de la RN57 mais aussi dans les cantons de Rioz et Montbozon. Le chômage touche en particulier les femmes et les jeunes ; beaucoup de demandeurs d'emploi sont issus d'un public en difficulté. Des actions ont été mises en place et le seront dans le cadre du programme Leader+ du Pays des 7 Rivières pour lutter contre l'exclusion des publics en difficulté.

*Favoriser l'insertion des publics en difficulté*

##### ➤ En aidant à la création d'activités économiques

L'expérience de terrain des acteurs de la formation et de l'insertion montre que les demandeurs d'emploi expriment parfois le besoin de créer leur propre activité. Les réseaux d'aide à la création d'entreprise existent au niveau des départements du Doubs et de la Haute-Saône. Mais au préalable, ces publics ont besoin d'une aide pour l'émergence et la maturation de leur projet. Parallèlement, il conviendra d'analyser les besoins en services non couverts et d'orienter les créations vers ces besoins.

Des projets ont été identifiés en ce qui concerne l'activité en télétravail, mais ils sont encore à l'état de perspectives et méritent d'être approfondis.

##### ➤ En développant l'employabilité des hommes et des femmes

Certaines entreprises locales connaissent une pénurie de main d'œuvre. Parallèlement des demandeurs d'emploi ne peuvent répondre aux besoins des entreprises du fait d'un manque croissant de qualification.

Les actions à réaliser devront favoriser une amélioration de la qualification de la main d'œuvre locale en proposant des formations adaptées aux besoins du marché du travail.

Il s'agira également de sensibiliser les demandeurs d'emploi aux métiers d'avenir offrant de réelles perspectives de carrière.

Le travail en réseau des différents partenaires : associatifs ; institutionnels ; organismes de formation ; employeurs et élus sera à renforcer.

#### *Connaître, sensibiliser et mobiliser les employeurs*

Les structures relais en matière d'emploi et de formation et les employeurs ne se connaissent pas suffisamment. Avec d'un côté des emplois à pourvoir et de l'autre des personnes exclues du marché du travail, le Pays des 7 Rivières souhaite intensifier des actions permettant une meilleure adéquation de l'offre et de la demande. Pour cela, un large travail de communication, de prospection et de partenariat est à conduire au niveau des employeurs pour mieux connaître leurs besoins et leurs attentes.

Les relations entre les différents secteurs de l'économie (entreprises d'un côté et associatifs/administrations de l'autre) sont encore trop faiblement développées. Les représentants du monde économique se sont largement impliqués dans l'élaboration du projet de développement du Pays.

Ce travail doit être poursuivi et renforcé par la mise en place d'un annuaire des entreprises, d'un observatoire de l'économie et par la conduite d'actions de sensibilisation et d'information auprès des employeurs en partenariat avec les organismes compétents.

#### *Favoriser le maintien de la main d'œuvre qualifiée sur le Pays*

### 3.2.5.3 - Lutter contre l'exclusion des publics les plus fragiles

Le manque de qualification ou une formation inadaptée au marché du travail sont des freins à l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Mais ces facteurs ne sont pas les seuls à agir à l'encontre de l'insertion de ces publics. Il est nécessaire, pour avoir une vision globale de la problématique, de prendre en compte l'ensemble de l'environnement social qui agit comme frein à l'insertion. Celui-ci est décliné sous trois volets principaux : le manque de mobilité, la garde des enfants et les difficultés à trouver une autonomie (notamment par le logement). La question de l'insertion professionnelle ne peut être dissociée de celle de l'insertion sociale. C'est pourquoi, il est important de travailler sur ces deux volets.

Des expériences sur le volet de l'insertion sociale ont déjà été conduites mais leur champ d'action reste trop limité, les moyens mis en oeuvre sont trop restreints et leur couverture territoriale est encore trop inégalement répartie sur l'ensemble du Pays.

Plus globalement, les réponses aux problèmes spécifiques de l'insertion sociale pourront être trouvées en cherchant à :

- améliorer la mobilité des publics en difficulté,
- amener les personnes en difficulté à prendre part à la réflexion territoriale et à devenir acteurs de leur territoire,
- favoriser une politique d'égalité des chances entre les hommes et les femmes et réduire les discriminations,
- favoriser la recherche d'autonomie notamment par le logement,
- mettre en place des qualifications adaptées aux besoins.

## 3.3 - LE DEVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ET D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION

### 3.3.1 - DEVELOPPER UNE STRATEGIE DE PAYS EN MATIERE DE TIC

Les carences au niveau du Pays sont importantes en matière d'accès au haut-débit et aux réseaux de téléphonie mobile. Le secteur est considéré comme un pôle d'exclusion numérique. Les opérateurs privés n'affichent pas la volonté de pallier ces carences. L'initiative appartient donc aux collectivités territoriales.

L'existence d'infrastructures de télécommunication et de services performants conditionne le développement des usages. L'accès du territoire aux réseaux de télécommunication est un enjeu majeur pour le Pays des 7 Rivières.

Le rôle du Pays est de prolonger, au niveau local, la réflexion menée dans le cadre du programme régional d'actions pour les TIC (Pr@tic).

#### 3.3.1.1 - Favoriser le développement des infrastructures de télécommunication

En ce qui concerne la téléphonie mobile, le gouvernement a pris des décisions relatives à l'achèvement de la couverture du territoire national d'ici 3 ans. Un plan d'actions de résorption associant financièrement l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs devraient être mis en place au niveau régional.

En ce qui concerne les liaisons à haut débit, il apparaît que le programme de raccordement de France Télécom délaierait une grande partie du territoire du Pays. Mais, compte tenu de l'évolution très rapide des technologies, il semble difficile de faire des prévisions. Cependant les élus et acteurs locaux souhaitent que le Pays bénéficie de ces évolutions technologiques dans la mesure où l'existence d'infrastructures de télécommunications conditionne la qualité de l'accès aux services de communication à haut débit. Au préalable, il faudra être en mesure de déterminer les besoins sur le Pays en recensant les entreprises et les administrations publiques et parapubliques susceptibles d'être intéressées par le haut-débit.

La mise en place par une collectivité territoriale d'infrastructures de télécommunication est possible. Il s'agira donc de favoriser un partenariat entre les collectivités territoriales et les opérateurs privés pour le développement de ces infrastructures.

Les objectifs fixés au niveau du Pays sont de :

*Favoriser la couverture de toutes les zones urbanisées du territoire par la téléphonie mobile*

*Doter les Zones d'Activités communales et intercommunales du très haut-débit à court terme*

*Favoriser l'accès de l'ensemble du Pays au haut-débit à moyen terme*

### 3.3.1.2 - Développer les services et les usages des Technologies de l'Information et de la Communication

Comme pour le développement des infrastructures de télécommunication, l'action du Pays en matière de services et d'usages des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) s'inscrit dans les stratégies régionales et départementales. L'attractivité du Pays des 7 Rivières passe par sa capacité à offrir un niveau de services performants pour sa population et pour les entreprises.

L'ouverture d'un Espace Public Numérique éclaté sur 3 Communautés de Communes est programmée pour 2003 et 2004. L'objectif est de permettre l'accès à Internet à tous les publics.

Une enquête, menée auprès des Maires des communes du Pays par l'Association du Pays des 7 Rivières en décembre 2002, montre une réelle volonté de développer l'usage des TIC au niveau des services municipaux. Les politiques départementales d'aide à l'informatisation des communes ont porté leurs fruits puisque 88% des communes du Pays sont équipées en matériel informatique. Mais 24% d'entre elles seulement sont connectées à Internet. Des efforts restent à faire, c'est pourquoi une action de sensibilisation sera menée afin de promouvoir l'usage des TIC au niveau des services municipaux. Ensuite, à titre expérimental, un système de transmissions d'informations par Internet entre les services publics et les communes pourra être mis en place.

Les acteurs locaux ont fait part de leur volonté de création d'un centre de télé-travail sur le Pays. Une étude de faisabilité pour définir l'opportunité d'un tel projet devra être envisagée.

## **3.3.2 - COMMUNIQUER, INFORMER ET PROMOUVOIR LE PAYS**

### 3.3.2.1 - Développer la notoriété du territoire par la promotion

Afin de véhiculer une image cohérente, les promotions sectorielles développées au niveau du tourisme, de l'ORAC, de LEADER+, des services... devront être coordonnées à l'échelle du Pays et adopter des principes communs : logo, charte graphique...

### 3.3.2.2 - Mettre en place une stratégie de communication au service du Pays

L'Association du Pays des 7 Rivières n'a pas fait de la communication un axe prioritaire de sa stratégie et de son action. Or avec l'institutionnalisation du Pays, une double nécessité impose aux acteurs du Pays des 7 Rivières d'inscrire la communication au cœur de leur démarche :

- la nécessité d'informer la population sur la nature, les missions et l'action de l'institution Pays.
- la nécessité d'informer les partenaires sur tous les aspects du projet Pays.

La communication du Pays doit donc viser deux cibles prioritaires : la population du Pays et les partenaires.

Par ailleurs, le Pays doit se faire connaître à l'extérieur, assurer la promotion de son territoire et de ses acteurs et chercher à établir des coopérations avec des partenaires extérieurs régionaux et nationaux.

La définition et la mise en œuvre de la politique de communication seront placées sous la responsabilité de la structure porteuse du Pays. Les objectifs suivants sont fixés :

*Conduite d'une politique Internet*

*Réalisation d'un journal semestriel "Pays des 7 Rivières"*

*Diffusion d'une lettre d'information aux élus du Pays*

*Sensibiliser les enfants des écoles et les habitants à leur Pays*

### 3.3.2.3 - Doter le Pays d'une identité et d'une image forte

L'objectif est de renforcer l'identité du Pays en véhiculant une image cohérente et commune à l'échelle du territoire.

*Création d'un logo*

Le Pays souhaite créer un logo « emblématique » déclinable par les Communautés de Communes, pour l'ORAC, pour le tourisme, pour l'économie... Cette création sera effectuée en mobilisant les écoles, collèges et la population locale par la mise en place d'un concours. L'objectif est que la population locale puisse s'approprier le visuel qui symbolisera le Pays.

*Mise en place d'une signalétique*

Il est nécessaire que la population et les personnes de passage puissent identifier une signalétique commune aux portes du Pays.

# CHAPITRE 4 - DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DU PAYS

L'approche globale du projet du Pays des 7 Rivières, les enjeux et l'ambition formulée à travers les orientations, font appel à de nombreuses compétences assurées par les collectivités qui couvrent le Pays. La mise en œuvre du projet ne peut donc relever exclusivement de telle ou telle collectivité et implique une concertation et une coordination entre les institutions et collectivités concernées : c'est le rôle de la structure porteuse du Pays.

## 4.1 - CADRE OPERATIONNEL ET JURIDIQUE DU PAYS

La détection et l'animation de projets, la mise en œuvre d'outils et de procédures contractuelles constituent les niveaux d'intervention du Pays au sein de la structure porteuse. La Charte de Pays va se traduire par l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'actions dans le cadre du Contrat de Pays.

### 4.1.1 - ORGANISATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU PAYS DES 7 RIVIERES

Le Pays, comme espace de concertation et de coordination, doit être reconnu à la fois par les élus locaux, les partenaires, les acteurs locaux et les habitants.

**Ceci passe par une structuration qui allie les dispositions de la loi, le respect des particularités territoriales et l'association des acteurs locaux.**

La structure porteuse du Pays sera centrée sur des missions d'études, d'animation et de coordination. Les communautés de communes et les communes ont un rôle actif dans le Pays. Les maîtrises d'ouvrage de nombreux projets leurs incomberont. Chaque échelon a des compétences propres, des missions à conduire. Le Pays s'appuiera sur ces différents niveaux et définira « qui fait quoi » pour être le plus efficace possible.

Le Conseil de Développement du Pays des 7 Rivières a émis un avis favorable pour la structuration du Pays en Syndicat Mixte à durée limitée.

### 4.1.2 - ROLE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Comme le prévoit la LOADT de 1995 modifiée en 1999, le PAYS permet aux collectivités locales de se concerter et de mutualiser leurs moyens à une échelle adaptée aux enjeux du développement local.

Les communautés de communes sont reconnues comme l'échelle pertinente pour la mise en œuvre des projets structurants, sans pour autant nier l'échelon communal ou celui des porteurs de projets privés.

Le rôle du Pays sera de favoriser le rapprochement entre les communautés de communes, l'articulation et l'harmonisation de leurs actions.

Les agents de développement issus des Communautés de Communes jouent un rôle actif dans la constitution, mais également dans le fonctionnement du PAYS par :

- L'apport d'éléments de réflexion pour l'élaboration du Contrat de Pays,
- La co-animation des commissions thématiques du Conseil de Développement,

- L'aide et le montage de projets,
- Le conseil et l'assistance auprès des maîtres d'ouvrage potentiels,
- L'évaluation et le suivi des actions.

### 4.1.3 - LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Les communes et Communautés de Communes du Pays des 7 Rivières ont créé par délibérations concordantes le Conseil de Développement le 9 septembre 2002. L'Association du Pays des 7 Rivières a validé sa composition par une délibération du 3 octobre 2002.

Avec la mise en place du Conseil de Développement, le Pays affirme l'intérêt qu'il porte au dialogue permanent avec les différentes composantes de la société civile, des organisations socioprofessionnelles et institutionnelles et sa volonté de favoriser la concertation et la participation au développement du territoire.

Les modalités de fonctionnement du Conseil de Développement sont fixées par un règlement intérieur qui peut être modifié sur proposition du Bureau. Il a été adopté par les membres lors de la première réunion plénière le 8 octobre 2002.

#### 4.1.3.1 - Composition

Le Conseil de Développement est composé de 69 membres titulaires et de 37 suppléants répartis au sein de trois collèges de la manière suivante : un tiers d'élus, un tiers de représentants associatifs, un tiers de représentants socioprofessionnels. Chaque Communauté de Communes ou groupe de communes est représenté de manière équitable. Par ailleurs, un collège de membres représentant les structures institutionnelles et fédérales de niveau départemental ou régional est associé au Conseil de Développement. Cette composition est susceptible d'évoluer.

#### 4.1.3.2 - Rôle

Il a été associé à l'élaboration de la Charte de Pays. Il sera consulté sur le programme d'actions du Pays et associé à l'évaluation de la portée des actions menées par le Pays. Il est porteur d'une politique d'information et de communication clairement définie avec la structure porteuse du Pays. Sa mission est consultative.

#### 4.1.3.3 - Modalités de fonctionnement

Le Conseil de Développement est informé au moins une fois par an de l'état d'avancement des actions engagées dans le cadre du Pays par les maîtres d'ouvrage. Il fonctionne avec un bureau et des commissions thématiques. Ces commissions sont l'outil de travail du Conseil de Développement.

#### 4.1.3.4 - Relations entre la structure porteuse du Pays et le Conseil de Développement

Le Conseil de Développement informe la structure porteuse de l'état d'avancement de ses travaux et des avis émis. La structure porteuse du Pays des 7 Rivières est chargée d'assurer la cohérence des travaux et de valider les propositions.

Le Conseil de Développement n'ayant pas de moyens propres, la structure porteuse du Pays met en place les moyens techniques et humains nécessaires à son fonctionnement.

## 4.2 - INGENIERIE, ANIMATION, EVALUATION ET SUIVI

### 4.2.1 - CONFORTER LES MOYENS D'INGENIERIE ET D'ANIMATION DU PAYS.

#### 4.2.1.1 - Pérenniser les ressources d'animation et d'étude

L'Association du Pays des 7 Rivières s'est dotée des compétences d'une équipe « Pays » composée de :

- un chef de projet (100% ETP)
- une assistante (50% ETP)
- une secrétaire (40% ETP)

Pour faire face aux coûts de fonctionnement de cette équipe, l'Association bénéficie d'un soutien du Conseil Régional de Franche Comté, de l'Etat (FNADT), du Conseil Général de la Haute-Saône et de l'Union Européenne (FEDER).

La phase de préfiguration des Pays fait apparaître l'importance décisive de la capacité d'ingénierie dans la réussite des Pays. Il est donc nécessaire de maintenir ces moyens et de les renforcer pour assurer la mise en œuvre du projet du Pays.

#### 4.2.1.2 - Renforcer les moyens techniques

Outre, les ressources humaines citées préalablement, l'équipe PAYS dispose, depuis mars 2002, du fait de son emménagement dans la Maison du Pays des 7 Rivières, de nouveaux moyens : trois bureaux équipés de matériel informatique, une salle de réunion, une ligne téléphonique, une ligne fax et une connexion à Internet, un photocopieur.

Dans un souci d'efficacité, les moyens matériels devront être renforcés. Des investissements en terme de communication et d'animation sont à envisager pour assurer le bon déroulement des missions confiées à la structure porteuse.

#### 4.2.1.3 - Renforcer le partenariat avec les agents de développement des Communautés de Communes

Les cinq Communautés de Communes du Pays possèdent toutes au moins un agent de développement local. Le travail mené dans la phase de préfiguration du Pays doit se prolonger en renforçant le partenariat entre les techniciens des Communautés de Communes et ceux du Pays.

## 4.2.2 - EVALUER LE PROJET DE DEVELOPPEMENT

La démarche d'évaluation doit accompagner la réalisation du projet de Pays. Cette démarche débute avec l'élaboration du projet, se poursuit pendant sa mise en œuvre et se conclut lorsque le projet a produit l'ensemble de ces effets.

Evaluer une action c'est rechercher à :

- mesurer son efficacité et son coût réel par rapport aux objectifs et aux prévisions initiales
- apprécier les facteurs de changement ou de blocage qu'elle a pu induire
- estimer sa contribution au projet global

Trois étapes dans la démarche d'évaluation d'une action seront mises en place :

1<sup>ère</sup> étape : en amont de la réalisation de l'action, trois types d'information devront être précisés :

- les éléments techniques prévisionnels, financiers, juridiques et économiques liés à sa mise en œuvre,
- les résultats directs visés (effets sur l'emploi, sur l'offre de services, sur le cadre de vie...),
- les effets indirects attendus (mobilisation des acteurs, création de partenariats...)

2<sup>ème</sup> étape : la collecte périodique des informations relatives à la réalisation de chaque action afin de rendre compte de son déroulement, de mesurer les écarts par rapport aux objectifs prévisionnels. Ces informations intermédiaires permettent de proposer des ajustements si nécessaire.

3<sup>ème</sup> étape : l'évaluation finale de chaque action fondée sur des indicateurs d'écart par rapport aux objectifs, sur une analyse des changements engendrés.

La démarche d'évaluation, par l'information qu'elle génère, est un facteur de transparence et de cohérence pour la conduite du projet de Pays. Elle est aussi un outil essentiel de mise en œuvre de la démarche participative, le Conseil de Développement sera associé à l'évaluation de la portée des actions menées par le Pays. L'évaluation du projet global sera placée sous la responsabilité de la structure porteuse du Pays qui pourra faire appel à un organisme extérieur.

Par ailleurs, une révision de la Charte du Pays pourra être programmée si la nécessité s'impose.

## RESUME DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DES 7 RIVIERES

### 3.1 - LE RENFORCEMENT D'UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE S'APPUYANT SUR LES BOURGS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

ORIENTATIONS	OBJECTIFS
<b>3.1.1 - SOUTENIR ET RENFORCER LES STRATEGIES INDUSTRIELLES EN S'APPUYANT SUR LES POLES ECONOMIQUES</b>	3.1.1.1 - Favoriser l'implantation, la création et le développement des entreprises
	3.1.1.2 - Organiser la promotion, la prospection et la commercialisation
<b>3.1.2 - SOUTENIR ET RENFORCER LES STRATEGIES ARTISANALES ET COMMERCIALES EN S'APPUYANT SUR LES POLES COMMERCIAUX</b>	3.1.2.1 - Maintenir et développer les commerces, les services et l'artisanat
	3.1.2.2 - Développer l'action des collectivités locales
	3.1.2.3 - Assurer un maillage du territoire
<b>3.1.3 - DEVELOPPER L'ECONOMIE TOURISTIQUE</b>	3.1.3.1 - Développer la notoriété du territoire par la promotion touristique
	3.1.3.2 – Faire du tourisme un élément moteur de l'économie locale
<b>3.1.4 - ANTICIPER LES MUTATIONS DE L'AGRICULTURE ET DE L'EXPLOITATION FORESTIERE</b>	3.1.4.1 - Améliorer la gestion de l'espace agricole et forestier 3.1.4.2 - Développer et valoriser les fonctions écologique, sociale et pédagogique de la forêt et de l'agriculture 3.1.4.3 - Développer et diversifier les filières agricoles et forestières 3.1.4.4 - Expliquer, informer et valoriser

## 3.2 - LA PRESERVATION D'UN CADRE DE VIE DE QUALITE

ORIENTATIONS	OBJECTIFS
<b>3.2.1 - AMENAGER DURABLEMENT L'ESPACE ET PROTEGER L'ENVIRONNEMENT</b>	3.2.1.1 - Favoriser une gestion urbaine cohérente et durable du territoire à l'échelle du Pays
	3.2.1.2 - Protéger l'environnement
<b>3.2.2 - RENFORCER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT</b>	
<b>3.2.3 - CONFORTER LA VOCATION RESIDENTIELLE DU PAYS PAR UNE POLITIQUE CONCERTEE DE L'HABITAT</b>	3.2.3.1 - Adapter l'offre de logement en anticipant les besoins
	3.2.3.2 - Développer et diversifier l'offre de logement
	3.2.3.3 - Favoriser la rénovation de l'habitat
	3.2.3.4 - Veiller aux équilibres territoriaux et sociaux
<b>3.2.4 - MAINTENIR ET DEVELOPPER LES SERVICES A LA POPULATION EN S'APPUYANT SUR LES POLES DE SERVICES</b>	3.2.4.1 - Maintenir et développer les équipements et les services à la population en concertation à l'échelle du Pays
	3.2.4.2 - Coordonner les acteurs locaux à l'échelle du Pays
<b>3.2.5 - VALORISER LES RESSOURCES HUMAINES ET LA FORMATION</b>	3.2.5.1 - Renforcer, développer et coordonner l'enseignement et la formation
	3.2.5.2 - Développer, renforcer et encourager l'insertion professionnelle
	3.2.5.3 - Lutter contre l'exclusion des publics les plus fragiles

### **3.3 - LE DEVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ET D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION**

<b>ORIENTATIONS</b>	<b>OBJECTIFS</b>
<b>3.3.1 - DEVELOPPER UNE STRATEGIE DE PAYS EN MATIERE DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION</b>	3.3.1.1 - Favoriser le développement des infrastructures de télécommunication
	3.3.1.2 - Développer les services et les usages des Technologies de l'Information et de la Communication
<b>3.3.2 - COMMUNIQUER, INFORMER ET PROMOUVOIR LE PAYS</b>	3.3.2.1 - Développer la notoriété du territoire par la promotion
	3.3.2.2 - Mettre en place une stratégie de communication au service du Pays
	3.3.2.3 - Doter le Pays d'une identité et d'une image forte

### **4.2 - INGENIERIE, ANIMATION, EVALUATION ET SUIVI**

<b>ORIENTATIONS</b>	<b>OBJECTIFS</b>
<b>4.2.1 - CONFORTER LES MOYENS D'INGENIERIE ET D'ANIMATION DU PAYS</b>	4.2.1.1 - Pérenniser les ressources d'animation et d'étude 4.2.1.2 - Renforcer les moyens techniques 4.2.1.3 - Renforcer le partenariat avec les agents de développement des Communautés de Communes
<b>4.2.2 - EVALUER LE PROJET DE DEVELOPPEMENT</b>	